

Paris School of Economics (PSE)

Master Analyse et Politiques Economiques

**Les charges de remboursements s'adaptent-elles aux chocs sur le revenu ?**  
**Analyse empirique et théorique des individus endettés sur la période 2004-2008**

Pauline GREGOIRE-MARCHAND

Mémoire

Directeur de mémoire : Thomas PIKETTY

Septembre 2011

**Codes JEL** : K35, J41, J12

Recours à l'utilisation intensive des méthodes économétriques pour traiter le sujet.

## Table des matières

Remerciements	p4
Résumé	p5
Introduction	p7
I. <u>Etat de la recherche sur l'endettement et le surendettement des ménages.</u>	p10
1) Endettement et surendettement des ménages : de l'analyse des comportements stratégiques aux travaux sur la renégociation des prêts immobiliers après la crise des subprimes.	p10
2) Législation de l'endettement et traitement du surendettement : les particularités d'un système français historiquement fondé sur la négociation	p15
3) De récents travaux centrés sur le traitement du surendettement	p16
II. <u>Endettement des ménages en France ne 2008. Base SRCV</u>	p21
(1) Présentation de l'enquête SRCV	p21
(2) L'endettement des ménages en France	p25
- <i>Nature de l'endettement, niveau de vie et logique de cycle de vie</i>	
- <i>Charges de remboursement</i>	
- <i>Endettement des ménages d'après l'enquête SRCV et d'après les comptes nationaux</i>	
(3) Profil socio démographique des endettés et surendettés	p37
(4) Trajectoires d'endettement, surendettement et utilisation des services bancaires	p44
III. <u>Endettement, choc sur le revenu et charge des remboursements.</u>	p50
1) <u>Cadre théorique de l'analyse : la théorie du revenu permanent</u>	p50
2) <u>Cadre empirique : analyse longitudinale des individus des bases SRCV 2004 et 2008</u>	p54

3) Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu

p60

- *Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu contrôlé par les caractéristiques individuels et d'emprunt*

3.1) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par la nature de l'endettement des individus

3.2) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par l'âge des individus. Un effet cycle de vie ?

3.3) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par les différentes sources de revenu des individus.

3.4) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par le nombre d'emprunts et le taux d'intérêt.

- *Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu et « accidents de la vie », privés et professionnels*

3.5) Choc sur le revenu et situation familiale : quels effets sur la variation des remboursements ?

3.6) Choc sur le revenu et rapport à l'emploi : quel effet sur la variation des remboursements ?

- *Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu, caractéristiques individuels, d'emprunts et « accidents de la vie », privés et professionnels*

**Conclusion**

p105

**Bibliographie**

p107

**Annexes**

- Endettement et législation de l'endettement des particuliers en Europe et aux Etats-Unis
- Fonctionnement d'une commission de surendettement
- Construction des variables endettement et remboursement
- Données générales sur la population de l'enquête SRCV
- Statistiques descriptives pour les bases 2004, 2008 et la base fusionnée
- Régressions annexes

**Remerciements**

Je tiens à remercier Thomas Piketty pour ses conseils précieux, sa disponibilité et son encadrement. Je remercie également Laurence Dauphin et Hélène Chapput pour m'avoir reçue à l'INSEE et m'avoir consacré du temps pour partager mes difficultés de traitement statistique et économétrique de l'endettement des ménages français étant donné le manque de données sur le sujet ou les difficultés rencontrées sur l'enquête SRCV. Merci à André Masson et Luc Arrondel de m'avoir mis en contact avec Hélène Chapput. Je remercie particulièrement

Henri Fraise de m'avoir communiqué certains de ses travaux, articles et présentations alors qu'ils n'étaient pas encore publiés. Merci enfin à Michaël Zemmour et Hugo Harari-Kermadec pour leurs conseils et remarques.

## Résumé

En 2008, un ménage sur deux est endetté en France et les dépôts de dossier de surendettement ne cessent d'augmenter. Alors que la littérature académique américaine sur l'endettement des ménages se concentre sur l'analyse des comportements stratégiques des acteurs et, depuis la crise des subprimes, sur la renégociation des prêts immobiliers, les travaux s'avèrent encore très peu développés en France. Les données disponibles sont insuffisantes et la spécificité du régime juridique fondé sur la négociation (la possibilité de faillite civile, sous conditions strictes, ne date que de 2003) empêche d'utiliser directement les travaux étrangers.

L'enquête SRCV 2008, la partie française du système de statistiques communautaires permet cependant d'approfondir l'étude de l'endettement et du surendettement des particuliers. Dans un premier temps, nous exploitons alors ces données afin de dresser un tableau de l'endettement en France et le profil socio-démographique des endettés. Un ménage sur deux est ainsi endetté, soit pour achat d'un bien immobilier, soit pour consommer, les deux motifs étant également répartis. L'endettement immobilier concerne des ménages au niveau de vie élevé, en milieu de cycle de vie et dont les charges de remboursement sont élevées. L'endettement à la consommation concerne plus souvent les jeunes et les ménages pauvres que l'endettement immobilier mais concerne surtout tous les ménages, quelque soit le niveau de vie. Les ménages surendettés ont entre 35 et 54 ans sont locataires et ont un faible niveau de vie. Souvent au chômage ou en emploi précaire, beaucoup ont connu une forte baisse de leur revenu lors des derniers mois. Si les charges de remboursement sont importantes pour tous les ménages endettés, le revenu disponible restant dépend beaucoup des dépenses logement. Les ménages les plus endettés ayant de nombreux impayés. En revanche, on n'observe pas une utilisation particulière des services bancaires selon le niveau d'endettement.

Dans un second temps, nous étudions alors l'effet d'un choc sur le niveau de vie des individus sur leurs remboursements mensuels dans le cadre théorique du revenu permanent. Cette étude a pour objectif de vérifier la théorie et d'appréhender indirectement la capacité de négociation des individus selon leur situation économique et l'effet des « accidents de la vie », privés et professionnels, dans les trajectoires d'endettement. Ceci est estimé à partir de la variation des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 parmi les individus endettés, ayant ou non été confrontés à un choc de -1 000€/mois de niveau de vie.

D'après l'estimation de l'effet d'un choc sur le niveau de vie de -1 000€/mois entre 2008 et 2004 sur la variation des remboursements mensuels par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur la nature de l'endettement, les individus confrontés à un choc sur le revenu remboursent 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus endettés en 2004 et 2008 mais n'ayant pas subi un tel choc sur le revenu.

Nous effectuons ensuite différents contrôles selon les caractéristiques des individus, la nature de leur endettement et des « accidents de la vie » privé et professionnels. Le choc sur le niveau de vie de -1000€/mois est décomposé en croisant ce choc par le fait d'être confronté ou non à des accidents de la vie.

La nature de l'endettement modifie significativement l'adaptation des charges de remboursements aux chocs sur le revenu. Celle-ci étant plus aisée pour les individus endettés pour motif immobilier. Le contrôle des variations de remboursements par l'âge des individus révèle un effet de cycle de vie, particulièrement pour les individus de 50ans dont les remboursements sont élevés en 2008 et la capacité de remboursement élevée selon la théorie du cycle de vie. D'après les contrôles selon la part relative des différentes sources de revenu, les individus n'ayant pas de revenus d'activité et du patrimoine supérieurs à la moyenne, semblent négocier plus difficilement le rééchelonnement de leurs prêts. Dans le cas inverse, la

négociation est plus aisée, le créancier l'interprétant probablement comme un choc temporaire et s'assurant des garanties de paiement à terme. Les contrôles par le nombre d'emprunts et les taux d'intérêts laissent supposer quant à eux que les chocs de revenu sont plutôt appréhendés comme des chocs transitoires pour les individus endettés pour motif immobilier, mieux en mesure de négocier leurs mensualités par effet de relation d'agence ou de richesse et de patrimoine. Ces hypothèses mériteraient cependant d'être vérifiées à l'aide de contrôles similaires pour les crédits à la consommation et de contrôles sur les stratégies des débiteurs, les paramètres pris en compte par les établissements de crédits.

On contrôle et décompose alors l'adaptation de charges de remboursement aux chocs sur le revenu par des événements qualifiés d'accidents de la vie, d'ordre privés et professionnels. Avoir divorcé, s'être mis en couple et avoir un enfant de plus à charge entre 2004 et 2008 sont les variables privées les plus significatives. Pour la rapport à l'emploi, il s'agit du statut de l'emploi, du processus ou non de précarisation.

A partir de ces régressions, les contrôles et décompositions, des conclusions apparemment paradoxales permettent de finalement distinguer deux types situations :

- Les individus les plus pauvres, endettés surtout à la consommation adaptent fortement leur charge de remboursement à un choc sur le revenu parce qu'ils sont incapables de faire autrement. Leurs charges de remboursements étant déjà trop élevées par rapport au revenu disponible avant choc et les crédits servant à faire face aux dépenses quotidiennes. Si la théorie du revenu permanent semble vérifiée étant donné l'adaptation des remboursements, il s'agit surtout d'une incapacité des individus à adapter leur consommation déjà faible à ce choc. Les statistiques descriptives sur la pauvreté monétaire mais aussi de condition de vie permettaient d'appréhender cette faible consommation et l'incapacité à lisser sa consommation. Cette conclusion dépend aussi du rationnement du crédit, plus élevé pour les ménages plus pauvres- et, par construction de notre modèle, de notre hypothèse selon laquelle les individus ne font que consommer et rembourser leurs crédits.
- Les individus ayant un niveau de vie plus élevé, plus souvent endettés au moins pour motif immobilier peuvent aussi adapter leur charges de remboursement à un choc sur le revenu. Mais l'ampleur de cette adaptation dépend de la stabilité de leur situation professionnelle et familiale et de leurs ressources. Un individu en CDI n'ayant pas divorcé pourra mieux négocier ses remboursements mensuels. Le statut de l'emploi étant la variable la plus importante. La théorie du revenu permanent semble donc ici mieux vérifiée. Ces individus adaptent bien leurs remboursements au choc sur le revenu afin de maintenir un niveau de consommation comparable. Mais cela n'est possible que pour les individus stables, les crédateurs considérant probablement que le choc est plus permanent que transitoire pour les autres ou tout simplement qu'ils n'ont pas de garanties sur le paiement à terme. Mais ces différences, en illustrant la diversité des situations et dès lors, l'imperfection du marché du crédit remet en cause en soit cette extension de la théorie du revenu permanent à l'analyse de l'adaptation des charges de remboursement aux chocs sur le revenu.

## Introduction

Alors que l'endettement public des Etats est un des sujets centraux des débats et analyses de politiques économiques, on assiste depuis le milieu des années 1980 à une généralisation du recours au crédit ayant engendré un processus d'endettement important de certains ménages et la multiplication des impayés. Cette dynamique s'inscrit au sein de mutations économiques majeures caractérisées par le désencadrement du crédit, une chute brutale de l'inflation, la financiarisation des économies, l'augmentation du chômage et des inégalités. D'après le Panel européen des ménages, 16,6% des irlandais majeurs en 1994 ont appartenu à un ménage surendetté au moins une année sur les huit années d'observations. Ils étaient 12,3% en France contre 11,9% en Italie, 11% en Espagne, 8,6% en Belgique, 7% au Portugal et moins de 5% au Pays-Bas et au Danemark. Le taux d'endettement des ménages en crédit immobilier est d'environ 20% en France au début des années 2000, contre 45% en Belgique, 75% au Portugal et 90% aux Royaume-Uni, la proportion de propriétaires étant variable d'un pays à l'autre. Par ailleurs, 10% des ménages européens sont confrontés à des impayés de tout nature (hors impôts) en 2005 (dont 9% des ménages français contre 5% en Espagne, 6% en Grande-Bretagne et 11% en Italie)<sup>1</sup>.

Face à la multiplication des dépôts de dossier de surendettement, des impayés et à l'endettement croissant des particuliers, la majorité des pays ont adopté des mesures permettant un traitement financier, économique ou juridique du surendettement et de mieux informer les agents. Alors que les pays anglo-saxons disposent d'un système de faillite personnelle, le législateur français a préféré un système de conciliation sous l'égide de la Banque de France. La loi Neiertz a ainsi instauré en 1989 une procédure de traitement des situations de surendettement des particuliers. D'après l'article 1, « la situation de surendettement des personnes physiques est caractérisée par l'impossibilité manifeste pour le débiteur de bonne foi de faire face à l'ensemble des dettes non professionnelles exigibles ou à échoir ». La commission de surendettement est ainsi chargée d'élaborer une solution négociée entre débiteur et créancier dans le cadre d'une procédure de règlement amiable. En cas d'échec de cette solution négociée, le juge de l'exécution peut alors ouvrir une procédure de redressement judiciaire civil. Alors que la situation avait été jugée transitoire, de nouvelles mesures ont du être adoptées pour améliorer l'efficacité de la procédure et faire face à l'augmentation rapide des dépôts de dossier (environ 70 000 demandes annuelles contre un stock d'environ 200 000 ménages estimés comme surendettés en 1990). Après plusieurs mesures, la loi Borloo de 2003 marque un tournant important en instaurant, sous des conditions précises, des possibilités de faillite personnelle sur le modèle de l'Alsace-Moselle.

Le législateur a ainsi tenté de s'adapter à l'augmentation des cas d'endettement excessifs des ménages mais aussi à une demande publique croissante. Du Comité consultatif du Sénat, au Conseil Economique et social à la Cour des Comptes, les rapports sur le surendettement des ménages français se sont multipliés ces dernières années. Mais on observe pourtant des mesures souvent contradictoires. Alors que la loi Borloo avait pour objectif de mettre en place une procédure rapide de liquidation totale du patrimoine de certains surendettés afin de mieux faire face à l'engagement des succursales, cette mesure a été contrebalancée deux mois plus tard par une décision gouvernementale accordant jusqu'à 150euros de remise d'impôts annuelle pour les nouvelles souscription de crédit à la

---

<sup>1</sup> Données issues de l'article de Nicolas Rebière *L'analyse démographique : un outil pour la politique de lutte contre le surendettement des ménages en Europe*. C'est article se fonde sur un traitement statistique des données communautaires (SILC) dont est issu l'enquête SRCV, entre 1994 et 2001. Des résultats sont ajoutés en annexe.

consommation<sup>2</sup>. Au-delà des mesures, les données s'avèrent elles-mêmes souvent contradictoires.

L'analyse économique est ainsi confrontée à un problème majeur de disponibilité, d'harmonisation et de représentativité des données. S'il est difficile de comparer les situations entre pays étant donné la diversité des sources, des définitions et des traitements juridiques des situations de surendettement, ce travail est aussi difficile au niveau national. La France dispose ainsi de peu de travaux. Le manque de ressources permettant un traitement économétrique rigoureux s'avère être un enjeu majeur. D'autre part, les travaux de la littérature américaine s'appliquent difficilement au cas français étant donné la diversité des situations économiques, financières et juridiques.

Les données provenant du dispositif SRCV sur les ressources et conditions de vie, partie française du système communautaire SILC permettent cependant d'obtenir l'analyse la plus précise de l'endettement des particuliers. Les données de 2008 fournissent de plus des informations sur le surendettement dans son module secondaire consacré à l'utilisation des services bancaires.

Les données et la construction des enquêtes décident souvent de la définition adoptée pour le surendettement et l'évaluation des charges de remboursement. Sont en situation de surendettement les personnes ne parvenant plus, malgré leurs efforts et de façon durable, à rembourser les mensualités de crédits et plus généralement de faire face à leurs dettes non professionnelles<sup>3</sup>. Mais dans l'enquête SRCV, être surendetté correspond au fait d'avoir déposé un dossier de surendettement. Pour déposer un dossier de surendettement en commission, plusieurs conditions doivent être remplies : être un particulier, ne plus être en mesure de payer ses charges ni de rembourser ses dettes personnelles, être domicilié en France, et avoir contracté des dettes non professionnelles auprès des créanciers établis en France.

Mais au-delà des cas de surendettement, il est surtout intéressant d'étudier les parcours antérieurs d'individus, leurs trajectoires d'endettement, leur situation économique, leurs revenus et les événements les ayant amené à une aggravation de leur situation et à un endettement excessif, à des charges de remboursement trop lourdes par rapport à leur revenu, leur situation privée et professionnelle. La Banque de France distingue ainsi l'endettement passif lié à des dits « accidents de la vie » (perte d'emploi, divorce, maladie...) et l'endettement actif caractérisé par un recours excessif au crédit. La frontière étant fine sinon souvent inexistante.

L'objectif de notre travail est dès lors de dresser un tableau de l'état de l'endettement des particuliers en France pour ensuite analyser empiriquement la variation des situations d'endettement des individus à travers l'analyse des charges de remboursements et la variation du revenu. Alors que la théorie du revenu permanent est un cadre théorique majeur pour étudier les comportements de consommation et d'épargne des individus qu'en est-il lorsqu'ils sont endettés ? Sont-ils en mesure d'adapter leurs remboursements à un changement de leur situation économique ? Et quelle est l'ampleur et l'effet de ces changements selon leur nature, privé ou professionnels ? Ainsi, les charges de remboursements s'adaptent-elles aux chocs sur le revenu ?

---

<sup>2</sup> Cas présenté par Nicolas Rebière [2006], dans sa thèse *Les Surendettés. Définition, caractéristiques et dynamique de la sous-population : application au cas français*, Université Montesquieu Bordeaux IV, Thèse de doctorat de Démographie.

<sup>3</sup> Nous reprenons ici les définitions de Laurence Dauphin (mai 2011), INSEE Première



Après avoir présenté les principaux travaux académiques sur l'endettement et le surendettement des ménages (première partie), nous dresserons un tableau de l'endettement des ménages en France et le profil socio-démographique des individus endettés (deuxième partie) pour finalement tester la revue du théorème permanent sur la variation des charges de remboursement suite à un choc sur le revenu (plus précisément, le niveau de vie).

## **(1) Etat de la recherche sur l'endettement et le surendettement des ménages.**

### **1) Endettement et surendettement des ménages : de l'analyse des comportements stratégiques aux travaux sur la renégociation des prêts immobiliers après la crise des subprimes.**

Alors que l'endettement des particuliers est devenu un sujet économique majeur, entre la généralisation du recours au crédit et la crise des subprimes, l'endettement des particuliers et le surendettement s'avèrent peu étudiés. Si la recherche française reste à ce sujet encore peu développée, les travaux d'autres pays, eux aussi encore peu nombreux, se concentrent sur des approches particulières. Aux Etats-Unis, l'existence d'un système juridique fondé sur différents régimes de faillite personnelle entre états a donné lieu à une littérature essentiellement axée sur les comportements stratégiques des ménages. Avec la crise des subprimes, de nombreux travaux se concentrent à présent sur la renégociation des prêts hypothécaires.

Si la majorité des travaux sur l'endettement et le surendettement des particuliers sont américains, le cadre théorique et empirique résulte d'un système juridique original qu'on ne retrouve pas en France. Le système américain de faillite est en effet constitué de deux procédures de faillite personnelles connues sous le nom de Chapitre 7 et Chapitre 3 du code des faillites des Etats-Unis. Les débiteurs sont libres de choisir entre les deux systèmes, sachant que, pour les deux procédures, les débiteurs en situation de faillite sont acquittés de la plupart de leurs dettes non garanties.

Dans le cadre juridique du Chapitre 7, les débiteurs ne renoncent pas à leur revenus futurs, après faillite, mais ils sont dans l'obligation de céder tous leurs actifs au-dessus d'un certain seuil d'exemption afin de rembourser leurs dettes. Les dépositaires liquident les actifs non exempts et les utilisent pour rembourser les crédateurs. Les dettes non garanties telles que les prêts par carte de crédit, les paiements échelonnés, les factures médicales sont acquittés. Bien que le système de faillite relève de la loi fédérale et que la règle s'applique uniformément à travers les Etats-Unis, le Congrès permet aux états de définir leurs propres règles d'exemption de remboursement de dettes. La plupart des états disposent d'exemptions différentes afin d'assurer l'équité entre la résidence principale des débiteurs (« l'exemption de domaine ») et différents types de propriété. En général, les exemptions ne concernant pas la résidence principale sont rares, mais les seuils d'exemptions pour les résidences principales elles même varient beaucoup, de quelques milliers de dollar à un montant illimité pour neuf états. Si les actifs des débiteurs sont inférieurs au niveau d'exemption de leur état, ils n'ont alors rien à rembourser auprès de leurs crédateurs. L'intérêt financier du chapitre 7 pour les ménages dépend donc surtout du montant de la dette dont ils peuvent s'acquitter et le coût financier de la liquidation des actifs non exemptés. La différence entre le montant de la dette dont ils peuvent s'acquitter et le coût financier de la liquidation des actifs non exemptés -plus les coûts de transaction supplémentaires engendrés par la procédure, la recherche d'information et le stigmate de la faillite personnelle- est égale au bénéfice net de la faillite personnelle.

Dans le cadre juridique du chapitre 3, les débiteurs n'ont pas obligation de céder tous leurs actifs présents mais ils doivent en retour proposer un plan pour rembourser leurs dettes à l'aide de leurs revenus futurs, généralement en 3 à 5 ans. La faillite personnelle réglemantée par le Chapitre 3 s'adresse donc aux débiteurs percevant des revenus réguliers.

Ayant libre choix entre le chapitre 7 et le chapitre 3, les débiteurs sont financièrement incités à choisir le chapitre 7. En conséquence, peu de débiteurs utilisent leurs actifs ou leurs revenus futurs pour rembourser leurs dettes.

Cette situation juridique est à l'origine de travaux dédiés aux stratégies d'endettement et de déclaration de faillite des ménages. M.J White ainsi produit de nombreux travaux sur les anticipations de faillite des individus, les transferts d'actifs des catégories non exemptées aux catégories exemptées ou encore les législations étatiques les plus avantageuses. Dans FAY S., HURST E. and WHITE M.J (2002) « The household bankruptcy decision », *America, Economic Review*, 92(3), 706-718, les auteurs proposent un modèle de décision de faillite des ménages et le vérifient empiriquement. Leurs résultats confirment les prédictions de modèles de mise en faillite stratégique : il est plus probable que les ménages se déclarent en faillite lorsque les bénéfices financiers sont plus élevés. D'après leur modèle, une augmentation de 1000\$ des bénéfices engendrés par une faillite personnelle augmente de 7% les déclarations de faillite. Ils expliquent aussi comment les débiteurs capables d'anticiper leur faillite peuvent transférer leurs actifs des catégories non exemptées aux catégories exemptées (*exempt*). Les effets incitatifs et les comportements stratégiques des acteurs sont à l'origine d'un système particulièrement inéquitable. En effet, les débiteurs aisés bénéficient beaucoup plus du système de faillite personnelle que les ménages pauvres. Les bénéfices financiers d'une mise en faillite sont ainsi très inégalement distribués. M.White démontre que plus d'un tiers des ménages américains pourraient bénéficier d'une mise en faillite s'il le planifiaient stratégiquement et que les bénéfices d'une mise en faillite sont bien plus élevés pour les débiteurs les plus riches.

S'il est inéquitable, la législation américaine de la faillite personnelle s'avère aussi inefficace. D'après WANG H-J. and WHITE M.J. dans "An Optimal Personal Bankruptcy Procedure and Proposed Reforms." (*Journal of Legal Studies*, 2000), le taux de faillite, élevé, n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Le nombre total de faillite personnel est passé de 300 000 par an en 1984 à 1,1 million en 1996 et 1,4 million en 1997. Les pertes ont été estimées à 44 milliards en 1997. Phénomène rare à la fin des années 1980, l'accumulation de dettes conduisant à une faillite personnelle est à présent fréquemment observée.

L'augmentation de l'endettement des particuliers et la multiplication des situations de surendettement avec mise en faillite personnelle a suscité de nombreuses pistes de réformes. Dans "An Optimal Personal Bankruptcy Procedure and Proposed Reforms.", (*Journal of Legal Studies*, 2000), H-J. Wang et M.J. White proposent une nouvelle approche du système de faillite personnelle aux Etats-Unis pour le rendre plus efficace, plus équitable, tout en conservant la fonction assurantielle de cette législation vis-à-vis des ménages risque-averses. L'intérêt du système de faillite personnelle est en effet de fournir une assurance partielle sur la richesse pour les débiteurs risque-averses en les acquittant de certaines dettes quand la capacité de remboursement devient trop faible pour être en mesure d'honorer toutes ses dettes. La réforme proposée vise alors à maintenir cette fonction assurancielle mais tout en réduisant les incitations envers les débiteurs à tirer avantage du système. Il s'agirait d'obliger les débiteurs en situation de faillite à utiliser leur richesse mais aussi leurs revenus futurs pour rembourser leurs dette et, dès lors, fonder l'obligation de remboursement des débiteurs en situation de faillite sur la capacité à payer à partir de ces deux ressources. A l'aide de techniques de simulation, ils étudient donc les leviers d'une réforme du système de faillite personnelle visant à optimiser les exemptions sur la richesse et les revenus gagnés après la faillite. Les auteurs s'opposent aux réformes généralement proposées. Il ne s'agit ni d'élargir les exemptions possibles (cela augmenterait les effets incitatifs et donc le nombre de mise en faillite personnelle), ni d'obliger les individus disposant d'un revenu supérieur au revenu médian à rembourser à terme l'ensemble de leur dette à l'aide de leurs revenus futurs (cela diminuerait l'offre de travail des endettés). Ils proposent au contraire de combiner les

Chapitres 7 et 13. Les débiteurs en faillite seraient obligés d'utiliser une partie de leur richesse et de leurs revenus futurs pour rembourser leur dette et des exemptions existeraient dans les deux cas. L'avantage de la réforme proposée, contrairement aux chapitres 7 et 13 serait de fonder les obligations des débiteurs sur leur capacité de remboursement. La capacité de remboursement dépendant à la fois de la richesse actuelle et des revenus futurs, cette réforme requiert une utilisation des deux et non de choisir entre l'un ou l'autre. Cette réforme améliorerait d'autre part l'équité en concentrant les bénéficiaires de la mise en faillite sur les ménages dotés des capacités de remboursement les plus faibles. Enfin –sujet d'attention principal pour les auteurs- cette réforme améliorerait l'efficacité relative du système actuel. Le rôle principal du système de faillite personnelle est d'assurer les consommateurs avertis au risque en les acquittant d'une partie de leur dette lorsque la capacité de remboursement devient trop faible. Mais le système actuel encourage surtout les débiteurs à se mettre stratégiquement en faillite même lorsque leur capacité de remboursement est importante. La réforme proposée conduirait à réduire les effets incitatifs conduisant les débiteurs à se comporter stratégiquement tout en préservant la fonction assurantielle de ce système de mise en faillite personnelle. Alors que cela nécessite une utilisation des revenus futurs par les débiteurs pour rembourser leurs dettes, les auteurs démontrent que cette réforme ne réduirait pas l'offre de travail. Cette réforme rendrait surtout le système plus efficace dans des circonstances aussi variées soient-elles.

Ces travaux récents n'ont cependant pas été retenus par les législateurs américains. En 2005, une importante réforme de la faillite personnelle a été mise en œuvre. Loin de rendre le système plus efficace, elle aurait même joué un rôle majeur dans le déclenchement et la sévérité de la crise des subprimes d'après WEN L., White M.J., ZHU N. dans « Did bankruptcy reform cause mortgage default to rise ? » (2010). La crise financière et la crise économique de 2008-2009 ont été déclenchées par la bulle immobilière et la crise des subprimes commencée fin 2006, début 2007. Mais d'après les auteurs, les faillites personnelles américaines et particulièrement la loi sur l'endettement des particuliers, la réforme du système de faillite personnelle de 2005, auraient joué un rôle majeur. Si M.J. White faisait parti des économistes favorables à une réforme de la législation, il souligne cependant dans cet article les avantages du système juridique antérieur, notamment les allègements de dette peu coûteux, les capacités laissées au remboursement d'emprunt immobilier et le faible stigmate associés au classement des individus dans un fichier dédié. Or la réforme de 2005 a augmenté le coût d'un tel reclassement et diminué le montant de l'allègement des dettes. Les faillites auraient alors brusquement augmenté. Les auteurs considèrent que cette réforme a augmenté le nombre de défauts sur prêts hypothécaires en fermant l'accès à une procédure populaire qui permettait auparavant aux propriétaires en situation de détresse financière de tout de même honorer leur charges de remboursements immobiliers. A partir d'un échantillon comptant plus d'un million de ménages ayant contracté des crédits immobiliers, Wen L., White M.J et Zhu N. testent empiriquement si cette réforme de 2005 a effectivement augmenté le nombre de défauts sur prêts hypothécaires. D'après leurs calculs, ces défauts auraient augmenté d'environ 15% et encore plus parmi les ménages à hauts revenus particulièrement touchés par les conséquences négatives de cette réforme. En 2005, la réforme aurait entraîné environ 200 000 défauts de plus par an. A cela s'ajoute ensuite les coûts de la crise dont la sévérité aurait été renforcée par cette réforme. D'après les auteurs, si les administrations Bush et Obama ont toutes encouragé des programmes privilégiant la renégociation des crédits immobiliers à la saisie des biens en cas de défaut, aucun de ces programmes n'aurait vraiment fonctionné. Wen L., White M.J et Zhu N. considèrent finalement qu'un simple retour sur le coût de la mise en faillite aux niveaux d'avant 2005 permettrait de faire face à la crise immobilière en réduisant efficacement le

nombre de défaut.

La renégociation des prêts immobiliers est cependant devenu un axe majeur de la recherche économique sur l'endettement et le surendettement des particuliers depuis la crise des subprimes. En trois ans, plus de cinq million de propriétaire se sont fait saisir leur maison aux Etats-Unis et onze million d'autres risquent de se la faire saisir dans la mesure où la valeur actuelle de leur maison est inférieure au prêt immobilier contracté (MAYER et all). Les nombreuses saisies immobilières et la dégradation sans précédent du niveau de vie de nombreuses familles américaines ont en effet suscité un intérêt pour la renégociation des prêts immobiliers.

ADELINO 2010 A l'aide d'une base de données sur les crédits immobiliers de 2005 à 2007 aux Etats-Unis, Adelino et all. étudient les déterminants de la renégociations de ces crédits en se demandant notamment si la probabilité de renégociation dépend du caractères plus ou moins risqué et de la titrisation de l'emprunt. D'après leurs résultats, les renégociations s'avèrent rares, qu'il s'agisse de prêts risqués ou non. Si les prêts non risqués sont plus souvent renégociés que les prêts risqués, cela dépend surtout, après contrôle, des caractéristiques des emprunteurs. Les créanciers sont donc peu favorables à une renégociation des crédits immobiliers, considérant que les saisies rapporteront toujours plus que les renégociations. Dès lors, la question pour les auteurs n'est pas de savoir si le niveau de risque des prêts et la titrisation sont favorables ou non à la renégociation mais pourquoi les créanciers sont si peu favorables à une renégociation. Un risque élevé de « redéfaut » sur un prêt renégocié et la forte probabilité qu'un ménage en défaut puisse retrouver de lui-même les moyens de payer à nouveau ses échéances en sont pour ces auteurs les principales raisons.

Ce contrôle opéré à partir des caractéristiques des ménages viennent ainsi contredire d'autres études PIKORSKY 2010 qui considéraient que le caractère risqué des crédits, particulièrement les contrats de titrisation expliquaient le faible taux observé de renégociation.

Si l'étude de la renégociation des crédits immobiliers a renouvelé l'approche de l'endettement de particuliers, les auteurs conservent la même approche microéconomique centrée sur les comportements stratégiques des acteurs.

MAYER et all ont ainsi étudiés la réponse stratégique des propriétaires à une modification du marché des subprimes américains à partir d'une expérience naturelle affectant un des acteurs majeurs de ce marché. Lorsque cet acteur, Countrywide Financial Corporation a annoncé que des renégociations pourraient avoir lieu pour les emprunteurs défaillants détenant des subprimes, le taux de faillite a subitement augmenté de 13% par mois. Or les emprunteurs dont les taux de défaut a le plus augmenté sont justement ceux dot la probabilité de défaut était la plus faible. Les comportements stratégiques sont donc d'après les auteurs un élément majeur à prendre en compte lors de l'élaboration des politiques en matières de crédit immobilier car l'abus stratégique des ménages en cas de négociation limite en retour l'intérêt des créanciers.

Comportements stratégiques et renégociation des crédits, l'essentiel des travaux sur l'endettement et le surendettement des particuliers est donc américain et consacrés aux prêts hypothécaires. La négociation entre débiteurs et créanciers a aussi été prise en compte dans l'analyse des dettes souveraines, notamment par Ghosal et Miller (2003). Plus récemment, Brunher et Krahn (2010) ont étudié cette relation dans le cadre des dettes d'entreprises avec l'apparition de groupements de banque en Allemagne pour éliminer les risques de faillite

d'une entreprise suite à la non coordination des prêteurs. Si la mise en place de groupement de banques suivant une stratégie commune face à un même débiteur joue un rôle financier majeur selon les auteurs, leur article propose la première analyse de ces groupements et leur rôle face à un risque de faillite d'entreprise.

Les travaux sur l'endettement et le surendettement des particuliers, notamment hors des Etats-Unis et au-delà des prêts hypothécaires s'avèrent donc très rares sinon inexistant. Si le contexte économique, la généralisation du recours au crédit et la multiplication des cas de surendettement motive le développement récent de recherches sur ce sujet, l'absence d'études approfondies à ce sujet s'explique particulièrement par l'absence de données disponibles et la spécificité du système juridique français.

## 2) Législation de l'endettement et traitement du surendettement : les particularités d'un système français historiquement fondé sur la négociation

Contrairement aux Etats-Unis ou encore à l'Allemagne et aux Royaume-Uni (cf annexes pour une vision internationale et européenne de l'état et de la législation de l'endettement) où la procédure vise à l'effacement total des dettes, le traitement du surendettement des particuliers repose sur la négociation. Après l'abolition du contrôle du crédit en 1987, le surendettement des particuliers fait l'objet d'un traitement de la puissance publique depuis la loi du 31 décembre 1989, dite « loi Neiertz » relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement. Avant cette loi, chaque créancier pouvait poursuivre individuellement un ménage faisant défaut. Les lois Scrivener de 1978 et 1979 proposaient un traitement ponctuel au surendettement des particuliers, aors assimilé à la résolution d'un contentieux entre un débiteur et un créancier particulier. Mais ce dispositif fut rapidement dépassé. A partir du milieu des années 1980, avec le ralentissement de la croissance du pouvoir d'achat des Français et la libéralisation du crédit, on assiste à une inflation du nombre de ménages surendettés. A partir de 1989, la loi Neiertz instaure alors une procédure de restructuration de la dette des ménages rencontrant des difficultés de remboursement. Les dossiers des personnes surendettées sont examinés par une commission administrative dont le secrétariat est assuré par des agents de la Banque de France. L'objectif est d'arriver à un accord négocié entre le ménage et ses créanciers et de corriger les inconvénients d'un endettement disproportionné par rapport aux facultés de remboursement des ménages, que ce phénomène résulte d'un recours immodéré ou inadapté au crédit, ou d'une diminution des ressources des débiteurs consécutives à un accident de la vie (divorce, chômage, maladie, etc). Afin de ne pas engorger les tribunaux, la voie judiciaire n'a donc pas été privilégiée, bien qu'a priori compétente pour les litiges entre créanciers et débiteurs. Si le rôle du juge a été préservé pour les contentieux, son implication a varié au fil des dispositifs législatifs en fonction de l'encombrement des juridictions.

Le dispositif légal a ainsi connu des modifications substantielles par quatre lois successives :

-la loi du 8 février 1995 a confié à la commission de surendettement la responsabilité de bâtir un plan en cas de désaccord entre les parties, le juge n'intervenant que pour l'homologuer.

-la loi du 29 juillet 1998 a ouvert la possibilité d'un effacement partiel ou total des dettes à l'issue d'un moratoire de trois ans

-la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 a instauré une procédure de liquidation des biens du débiteurs dite procédure de rétablissement personnel inspirée de la faillite civile en vigueur en Alsace-Moselle. Cette loi permet alors un effacement complet des dettes de personne dont la situation est jugée « irrémédiablement compromise ». L'objectif était de mieux faire face à l'engorgement des succursales par la mise en place d'une procédure rapide de liquidation totale du patrimoine de certains surendettés. Avec leur accord, certains dossiers de débiteurs dont la situation est donc considéré comme irrémédiablement compromise sont orientés vers cette procédure après la phase de recevabilité du dossier. Si la situation n'est pas jugée irrémédiablement compromise, (cf Annexe fonctionnement commission de surendettement)

-la loi du 29 octobre 2010 modifie certains dispositifs du **traitement des situations de surendettement des particuliers**. **L'objectif était de renforcer la protection des débiteurs** en situation de surendettement pendant la procédure de traitement de leur dossier auprès de la commission de clarifier et d'accélérer certains points des procédures de surendettement

existantes. La durée des plans de surendettement, la durée maximale comprise du fichage des surendettés inscrits au FICP (Fichier des incidents de paiement) de la Banque de France ainsi que le temps de traitement des dossiers par la Banque de France ont été diminués et la poursuite des créanciers à l'encontre des personnes surendettées suspendues. La loi permet aussi à toute personne surendettée de pouvoir continuer à bénéficier des services bancaires de base. S'approchant par certains aspects du système américain, les propriétaires de biens immobiliers confrontés à d'importants problèmes financiers ne sont plus dans l'obligation de vendre leur logement avant de pouvoir entamer toute procédure de surendettement.

Une telle évolution législative et juridique a ainsi conduit à appréhender la question de l'endettement des particuliers à travers la question du surendettement. Cette évolution répond à une demande sociale et institutionnelle de plus en plus forte à partir des années 1990 mais a aussi eu des conséquences sur l'analyse économique même de l'endettement des particuliers. Dans sa thèse sur le surendettement, le démographe Nicolas Rebière souligne ainsi que la multiplication des rapports a donné lieu à des chiffres tout aussi multiples et que tous les rapports concluaient pas la nécessité de mettre en place des outils statistiques d'évaluation. La recherche économique française s'est ainsi confrontée à la question des données. Si le surendettement est devenu un sujet majeur de ces recherches grâce aux données des commissions et de la Banque de France, des travaux d'économie du droit ou sur l'endettement des particuliers (état, dynamique) sont en cours de développement.

### **3) De récents travaux centrés sur le traitement du surendettement**

Si l'endettement et le surendettement des particuliers est un domaine encore peu exploré par la recherche économique, de nombreuses enquêtes à disposition des chercheurs comportent des questions portant sur l'endettement des ménages. Les enquêtes « Patrimoine des Ménages » réalisée tous les six ans et les enquêtes « Budget des Familles » (version française du Panel européen des ménages 1994-2001) ont ainsi donné lieu à de nombreuses études, notamment sur l'épargne des ménages, la composition du patrimoine, l'accumulation et les inégalités patrimoniales et ainsi, particulièrement à travers les études en termes de cycle de vie, sur l'endettement. (Arrondel, Masson). Les comptes nationaux sont aussi un outil majeur permettant d'effectuer des comparaisons dans le temps et l'espace sur l'endettement des ménages. En fournissant l'encours de crédit aux particuliers, l'importance du crédit au particulier peut être appréhendée en le rapportant au revenu disponible des ménages ou à l'effectif de la population afin d'obtenir un montant de l'endettement moyen par habitant (cf infra).

Mais au-delà du calcul usuel de l'endettement par habitant, il est intéressant de déterminer l'endettement moyen par ménage endetté, la nature de leur endettement, le profil socio-démographique et les mécanismes économiques conduisant à l'endettement et au surendettement (chocs exogènes, accidents de la vie, trajectoires d'endettement). A ce niveau d'analyse, les données les plus fiables étant celles des commissions de surendettement, de la Banque de France, des travaux sur le surendettement se développent peu à peu.

Dans sa thèse « *Les surendettés. Définition, dénombrement, caractéristiques et dynamique de a sous-population : application au cas français* » (2006), le démographe Nicolas Robière souligne l'intérêt de l'analyse démographique pour l'étude des surendettés. L'émergence d'un nouveau concept de plus en plus préoccupant pour les pouvoirs publics tant français qu'étrangers mais aussi les contradictions dans les chiffres publiés par les rapports publics, la multiplicité des interprétations opérées nécessitaient l'élaboration de



définitions précises, l'homogénéisation des sources existantes, de nouvelles statistiques pour évaluer le stock d'individus concernés et l'incidence des mesures en vigueur ainsi qu'une décomposition des événements entrant en jeu. Que l'on assimile les surendettés à des individus ayant un dossier de surendettement et dont la mesure de réaménagement de dette est en cours ou à des individus dont la charge d'endettement représente une part de son revenu disponible dépassant un certain seuil ou encore des individus se considérant surendetté, les chiffres varient du simple au double. La définition des surendettés, « être dans l'impossibilité manifeste de faire face à des dettes » donne en effet lieu à de multiples interprétations. Nicoals Rebière distingue ainsi trois types de définition du surendettement :

-les critères permettant à une commission de surendettement de déterminer si un individu est réellement dans l'impossibilité de faire face à ses dettes exigibles ou à échoir. On calcule ici une capacité de remboursement théorique, soit la différence entre les ressources de l'individu et son « reste-à-vivre »

-les critères dits objectifs, définis mathématiquement. On détermine une probabilité d'apparition d'incidents de paiement appréhendée par le taux d'efforts consenti par le ménage. Lorsque cette probabilité est élevée, il y a surendettement. En matière immobilière par exemple, on considère qu'il y a surendettement si l'endettement dépasse trois années de revenu.

-les critères dits subjectifs. Les surendettés sont définis comme l'ensemble des individus qui se considèrent comme surendettés, qui estiment avoir des difficultés à rembourser leurs dettes ou être incapables de faire face à leurs obligations et de payer leurs dettes sans compromettre la subsistance de leur famille.

Or ces définitions présentent chacune des limites importantes et étant souvent contradictoires entre elles. L'objet de la thèse est justement d'apporter une définition plus précise de la sous-population des surendettés, d'après une approche démographique fondée sur l'étude de nombreuses sources : enquêtes sur le « Patrimoine des ménages », enquête « Budget des familles », la version française du « Panel européen des ménages » mais aussi l'exploitation statistique des questionnaires de la Banque de France relatifs à l'enquête typologique nationale de 2001, l'analyse des statistiques agrégées de gestion des dossiers et une étude exploratoire de terrain à partir des données disponibles dans des commissions de surendettement départementales et le service de surendettement d'un établissement de crédit (COFINOGA).

Finalement, Nicolas Robière adopte la définition du surendettement suivante : « un individu est surendetté dès lors qu'il est âgé d'au moins 18 ans, que lui et/ou l'un des membres majeurs de la solidarité budgétaire à laquelle il appartient sont redevables de dettes et que la capacité de remboursement de cette solidarité budgétaire, c'est à dire le revenu subsistant après déduction des dépenses incompressibles assurant un niveau de vie décent à la solidarité budgétaire et aux éventuelles personnes dont elle a la charge, devient inférieur de manière durable à la dépense à effectuer pour satisfaire l'ensemble des engagements ».

Au delà de ces enjeux de définition, les rares travaux économiques ayant l'endettement et le surendettement des particuliers pour objet utilisent principalement les données de la Banque de France. Le développement récent des bases de données ne permet cependant pas encore de mener des études économétriques aussi larges qu'aux Etats-Unis. A notre connaissance, aucune recherche n'a pu encore être menée sur les effets de lois de 2004 et de 2010 qui constitueraient pourtant des expériences naturelles intéressantes. Alors que les travaux américains et les analyses sur les faillites personnelles en termes de comportements stratégiques reposent sur des modèles théoriques testés empiriquement, l'efficacité du système juridique français n'a pas encore pu être testé empiriquement.

Spécialisé dans l'économie du droit, Bertrand Chopard, Abel François et Christelle Mougeot étudient les effets du traitement juridique du surendettement des particuliers sur les comportements de précaution des ménages et des établissements de crédit.. Afin de déterminer si la législation française est efficace, ils proposent un modèle théorique permettant de comparer l'efficacité des deux principales formes de réglementation, la négociation et la faillite civile. A l'aide de ce modèle, les auteurs remettent en question la pertinence du choix du législateur français de privilégier la conciliation. D'après leur modèle, la réglementation française reposant uniquement sur la conciliation conduirait à une désresponsabilisation des établissements de crédit inhérente à la procédure de négociation. Si l'objectif de la réglementation française est de limiter l'occurrence du surendettement des personnes physiques, elle n'atteint pas son but mais développe au contraire des effets pervers. L'introduction récente dans la réglementation d'une procédure de faillite personnelle pour les ménages manifestement insolvable tente certes de réduire ces effets pervers. Mais si cette modification peut permettre de régler la situation des ménages les plus endettés, elle va, selon les auteurs, également inciter les établissements de crédit à adopter des stratégies plus prudentes concernant l'offre de crédit.

La coexistence des deux procédures et, la discrimination des ménages par les commissions départementales sur des critères encore mal définis risquent cependant de rendre incertaine l'anticipation de la réglementation par les acteurs, d'assécher le marché du crédit à la consommation et d'inciter les ménages déjà endettés à accroître leur endettement pour être certains de pouvoir bénéficier de la nouvelle procédure.

Si ces conclusions théoriques font échos aux travaux américains tout en ajoutant l'analyse des stratégies des établissements des crédits à celle du comportement des particuliers, elles ne sont nullement testées empiriquement. Elles sont seulement étayées, voire confortées, par des observations factuelles à partir de l'enquête typologique de la Banque de France.

Tout récemment, les données de la Banque de France ont cependant donné lieu à un traitement économétrique. Depuis la mi-2007, le dépôt d'un dossier de surendettement donne lieu à une saisie dans une application informatique. Cet saisie permet à l'agent de la Banque de France de renseigner chaque nouvel événement dans le traitement du dossier et notamment les caractéristiques des plans. Henri Fraisse et Anne Muller ont alors pu construire une base de donnée à partir des dossiers traités par les commissions de 2007 à 2009. Ils ont eu accès à des données très détaillées : ensemble des dettes contractées par le surendetté au moment du dépôt de son dossier, ensemble des charges supportées, historique complet du dossier déposé auprès de la commission de surendettement. Alors que la littérature académique américaine s'intéresse particulièrement au comportement stratégique des ménages, les auteurs bénéficient d'une information particulièrement intéressante : lors du dépôt de dossier, le gestionnaire de la Banque de France détermine la cause du surendettement, déterminée de passif lorsqu'il résulte d'un événement exogène tel que la perte d'emploi. La base de données contient donc de nombreuses variables propres à l'endettement (montant des impayés, taux d'intérêt des prêts, identité des créanciers). Pour chaque débiteur, la Banque de France dispose de l'ensemble de ses caractéristiques démographiques. S'il les commissions ne disposent pas de suivi longitudinal, l'identifiant des surendettés (« clé BDF ») permet tout de même d'étudier la rechute des surendettés en regardant si un surendetté fait à nouveau appel à une commission.

A partir de cette base de donnée, Henri Fraisse étudie alors le traitement du surendettement par les commissions de surendettement, comment s'effectue le choix entre les différentes orientations prévues par la procédure (recevabilité, plan conventionnel, plan recommandé, suspension d'exigibilité, procédure pour redressement personnel). Pour ce faire,

il modélise l'orientation des dossiers de surendettement à l'aide d'un logit multinomial reprenant les cinq modalités de la procédure. Alors que de nombreux rapports ont dénoncé l'hétérogénéité des traitements par les commissions départementales faute de règle fixe (notamment la Cour des Comptes dans son rapport de 2010), Henri Fraisse teste aussi la sévérité des commissions et ses conséquences sur l'aboutissement de la négociation. L'estimation d'un probit instrumenté sur la structure des dettes et le montant des remboursements permet enfin d'appréhender l'effet du traitement dans la rechute des surendettés.

Pour la négociation et l'orientation des dossiers, le traitement économétrique révèle l'influence notable de la dette initiale et des conditions locales de traitement. La part de la dette non bancaire, la dispersion de la dette et le nombre de créancier (en particulier non bancaires) ont ainsi une influence particulièrement négative. Un faible niveau d'endettement et un revenu élevé favorisent en revanche la négociation. Lorsque l'endettement augmente, le plan recommandé devient plus probable. Si cet endettement s'accompagne de charges de la vie courante élevées, on obtient plutôt un moratoire non négocié ou une faillite personnelle. Dans une situation d'emploi précaire, la négociation ou le moratoire sont privilégiés. Enfin, par effet d'aléa moral, l'endettement dits passif, liés à des accidents de la vie joue en faveur d'un accord négocié. La classification opérée par types de banque (banques mutualistes, commerciales, spécialistes des crédits à la consommation, crédits auto) permet aussi d'estimer le rôle de ces différents acteurs. Ainsi, les spécialistes du crédit auto s'avèrent fortement impliqués dans les échecs de la négociation. Concernant l'hétérogénéité des commissions, plus la commission est sévère, plus elle a de chance de faire aboutir la négociation. Or ce sont les commissions qui décident du taux d'intérêt plafond fixé pour une restructuration. Le gestionnaire du dossier détermine aussi avant le traitement du dossier la moyenne des restes à vivre en pourcentage de la quotité saisissable. Concernant la rechute, un résultat fort est l'absence de biais de sélection dans la rechute. En revanche, des caractéristiques inobservées conduisent à demander le plus à des ménages qui rechuteront le moins. L'orientation varie significativement en fonction du risque de rechute. Après restructuration, la situation initiale joue encore grandement sur la probabilité de rechute. Ainsi, la réduction des remboursements ne compense pas une situation initiale déjà détériorée.

Cet article à paraître d'Henri Fraisse et Anne Muller enrichit donc notablement la recherche économique sur le surendettement des particuliers en France. La base construite permet d'appréhender les caractéristiques des ménages mais aussi les enjeux juridiques du traitement du surendettement, l'hétérogénéité des commissions de surendettement et l'effet du contexte économique local tout en faisant échos à la littérature académique américaine centrée sur les comportements stratégiques. Mais si cet article apporte de nouveaux éléments notables, par construction même, étant donné les données disponibles, l'analyse de l'endettement des particuliers se concentre sur le traitement du surendettement et permet un suivi des particuliers très limité (limité aux cas de rechute à l'aide de la clé « BDF »), faute de suivi longitudinal. Or l'importance de la situation initiale lors du dépôt de dossier, soulignée par cet article révèle combien il est nécessaire d'analyser la situation même des endettés, les caractéristiques, les trajectoires et relations entre revenu, charge de remboursement, situation socio-démographique, vis-à-vis de l'emploi ainsi que les effets des dits accidents de la vie avant même de tomber dans le surendettement. Un suivi longitudinal et la possibilité de contraster avec le reste de la population enrichit de plus ces analyses.

L'étude du panel sur les ressources et conditions de vie (SRCV) de 2008 et l'évolution de la situation des individus endettés en 2004 et 2008 permet ainsi d'appréhender ces aspects. Laurence Dauphin dans un INSEE Première de mai 2011, *Endettement et recours aux services bancaires en 2008*, propose la première exploitation statistique des données de l'enquête SRCV de 2008 sur l'endettement et le surendettement des ménages en France. Les

deux parties à venir approfondissent ce traitement statistique en utilisant les données d'enquêtes SRCV antérieures, l'avantage conféré par le suivi des données de pannel et propose un traitement empirique et théorique de la question de l'endettement et du surendettement des particuliers en France.

## **(2) Endettement des ménages en France ne 2008. Base SRCV**

### **1) Présentation de la base SRCV.**

Les données étudiées proviennent du panel sur les ressources et conditions de vie (SRCV), partie française du système de statistique communautaires EU-SILC (European Union – Community Statistics on Income and Living conditions) pour l'année 2008. Le projet EU-SILC répond à une demande de la commission européenne et est piloté par Eurostat. Il est destiné à prendre, pour la commission européenne, la suite de l'ancien « Panel européen des ménages », ECHP (European Community Households Panel), interrompu en 2001.

L'enquête SRCV est une enquête annuelle de cadrage général couvrant de nombreux thèmes relatifs aux ressources et aux conditions de vie des ménages. Elle sert de comparaison de distribution des revenus entre Etats membres de l'Union européenne et pour les actions communautaires de lutte contre l'exclusion. Ce système vise à obtenir des indicateurs structurels, mais a également pour but de produire, pour chaque pays de l'Union européenne, une base de données individuelles sur les revenus et conditions de vie nécessaires aux études comparatives entre les pays. Chaque année, environ 10 000 ménages sont ainsi interrogés sur leur revenu, leur situation financière et leurs conditions de vie.

Les statistiques françaises sont collectées annuellement sous la forme d'une enquête en panel, qui a pris en 2004 la suite du Panel européen. Chaque année, un échantillon d'environ 3 000 logements répondant pour la première fois à l'enquête vient alimenter le panel et un échantillon de ménages dit « sortant » quitte le panel. Les ménages et individus sont interrogés neuf années au total (échantillon rotatif renouvelé par neuvième).

Le panel donne lieu à deux types de résultats : une exploitation transversale annuelle et une exploitation longitudinale. Les enquêtes SRCV sont ainsi les seules enquêtes permettant de suivre des individus dans le temps.

Les données transversales sont collectées à partir de 2004 à partir d'enquêtes annuelles auprès des ménages ou par recueil d'informations tirées de registres administratifs, les enregistrements ménages et personnes devant pouvoir être corrélés. En France, l'échantillon sélectionné pour l'enquête transversale est un échantillon de ménages. Les informations individuelles détaillées sont alors recueillies auprès de tous les membres adultes (de 16 ans ou plus) de ces ménages, pour la plupart par interview directe, et des informations basiques sur les enfants.

Les données longitudinales sont collectées sur une période au moins quadriennale avec le même calendrier, les mêmes méthodes et les mêmes exigences de corrélation des deux niveaux d'enregistrement (tout est strictement régi par un règlement européenne sur la production de statistiques communautaires).

Les « individus panels » sont définis dans le cas d'un panel de longue durée par « les membres de tout âge figurant dans l'échantillon initial » (échantillon à la date de sélection) et « les enfants mis au monde par des femmes panels pendant la période où leur mère fait partie du panel ». Les « ménages panels » sont les ménages « comprenant au moins un individu panel ». Les co-résidents sont els membres d'un ménage panel qui ne

sont pas individus panels. Tous les individus panel changeant de lieu de résidence doivent être suivis à la nouvelles adresse de leur ménage (y compris s'ils sont temporairement absents à cette adresse tout en continuant d'appartenir à ce ménage). En revanche, les anciens co-résidents ne sont interrogés que s'ils continuent à vivre dans un ménage panel.

Le règlement du dispositif SRCV prévoit des domaines primaires traités chaque année et des domaines secondaires variables, à l'initiative de la Commission européenne à partir de la deuxième année d'enquête et uniquement dans la dimension transversale. Chaque année, deux tables sont disponibles, une table des ménages (avec le module secondaire) et une table individus. Une pondération pour l'analyse transversale et pour l'analyse longitudinale a été établie pour corriger les effets d'échantillonnage et la non-réponse.

Dans le module primaire figurent chaque années:

- la description sociodémographique des membres du panel et des personnes appartenant aux ménages dans lesquels ils vivent
- le détail des revenus reçus l'année civile précédent la collecte
- la situation financière (épargne, endettement...) des ménages
- la description des conditions de vie (indicateurs de privation, logement et équipement, environnement et santé).

A partir de 2007, les revenus fiscaux et sociaux de SRCV ont été obtenus par rapprochement avec les sources administratives (recours aux données administratives, déclarations fiscales et fichiers de prestations des organismes gestionnaires). Cette évolution contribue significativement au rapprochement et à la comparabilité des deux sources. Cependant, les revenus exonérés d'impôts et les revenus mal appréhendés par source administrative restent collectés par voie d'enquête. Pour les jeunes âgés de 18 à 25 ans pour lesquels on sait que l'appariement n'est pas disponible, le questionnement des revenus restera complet comme réalisé dans les enquêtes précédentes.

Le module secondaire porte, en 2008, sur l'endettement et l'accès aux services bancaires. Il est ainsi demandé aux individus s'ils ont déposé un dossier de surendettement au cours des douze derniers mois et s'ils possèdent des cartes de crédits, des crédits revolving, etc.

L'enquête SRCV, et particulièrement celle de 2008, s'avère donc être une source très utile pour étudier l'endettement et le surendettement des ménages. Seule enquête permettant de disposer d'un suivi des individus, l'exploitation longitudinale permet d'appréhender les trajectoires d'endettement et, par exemple, l'effet d'un choc sur le revenu entre deux période sur les comportements et la charge de remboursements. Le module secondaire de l'enquête SRCV de 2008 fournit des informations inédites sur l'endettement des ménages, notamment sur l'endettement à la consommation, le surendettement et sur l'accès aux services bancaires. Si ces informations ne sont pas présentes dans les enquêtes antérieures, les statistiques descriptives à partir des données de 2008 permettront d'établir certaines hypothèses ensuite utiles à l'analyse des trajectoires entre 2004 et 2008 et aux relations de négociations entre les endettés et leurs créanciers. Les nombreuses informations qualitatives de l'enquête SRCV (perte d'emploi, divorce, maladie, éducation, logement) sont d'autre part particulièrement utiles à l'aune de la littérature américaine sur la faillite personnelle et l'endettement ou de la distinction faite par la banque de France à propos d'endettement passif ou actif.

Si cette base fournit de nombreuses informations, des données manquantes complexifient cependant l'analyse. Il est en effet regrettable de n'avoir aucune donnée sur le patrimoine des ménages. Des données essentielles sur l'analyse de l'endettement sont par ailleurs manquantes. Nous ne disposons des taux d'intérêts que pour les crédits servant à l'achat de la résidence principale mais rien sur les autres crédits immobiliers et encore

moins sur les crédits à la consommation. Si le module secondaire fournit des informations sur les soldes impayés de crédit revolving, les découverts etc, le nombre de réponse est souvent assez peu élevé. De mêmes, les données sur l'épargne des ménages sont assez faibles et ne peuvent être utilisées que pour les statistiques descriptives tout en étant conscient de la relative représentativité de ces observations. Si les données qualitatives permettent d'appréhender ce que la Banque de France qualifie d'endettement passif lié à des accidents de la vie, nous manquons de données sur ce qui permettrait d'étudier un endettement actif. Nous n'avons le nombre de crédit contracté par les ménages que pour les crédits liés à la résidence principale, rien sur les travaux et le nombre de crédits à la consommation.

Les informations sur les stocks de dette et la valeur des biens achetés à crédits par les ménages, le montant des remboursements devient ici une information essentielle que nous utilisons dans toute l'étude. Si nous regrettons de ne pas disposer de plus de données sur le patrimoine, les caractéristiques des crédits contractés (montant de la dette initiale, engagements actualisés de la dette initiale, restructuration, crédits renouvelables...) par les individus, l'étude du montant des remboursements se justifie tout à fait économiquement et à l'aune de la littérature académique. Supposer que le montant des remboursements et leur variation donne des informations sur les réaménagement possible des dettes, les capacités de négociations avec le créateur, voire les stratégies des débiteurs nous semble réaliste. C'est d'ailleurs le parti pris par Henri Fraisse lors de son étude économétrique du traitement du surendettement des ménages.

La partie trois est essentiellement consacrée à l'étude de la variation des remboursements, suite à un choc sur le revenu. Cette partie deux dresse auparavant l'état de l'endettement des particuliers en France, les caractéristiques sociodémographiques des individus endettés et appréhende leur trajectoire et situations bancaires.

**Table II.1.1a. : Tailles de l'échantillon de 2008**

	<i>Individus</i>	<i>Ménages</i>
Nombre d'observations dans la base	25 510	10 418
Nombre d'unités correspondantes sur l'ensemble de la population française	60 262 490	26 725 000

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

**Table II.1.1 : Tailles de l'échantillon de 2004**

	<i>Individus</i>	<i>Ménages</i>
Nombre d'observations dans la base	22 144	9 091
Nombre d'unités correspondantes sur l'ensemble de la population française	52 304 128	23 418 415

*Champs : 9 091 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2004.*

Le tableau II.1.1 décrit la taille de l'échantillon en 2008. Grâce à la pondération établie, on obtient le nombre de ménages et d'individus correspondants pour l'ensemble de la population française. Pour toute l'étude, nous donnerons le nombre d'observations sur la base. Comme nous appliquons l'indice de pondération à tous les calculs, le nombre correspondant sur l'ensemble de la population française se retrouve facilement.

Afin de dresser un tableau de l'endettement en France, nous nous concentrerons tout d'abord sur la base ménages. Le module secondaire dédié à l'endettement et au recours au

service bancaire s'applique en effet à la base ménages et les comptes nationaux, avec lesquels nous comparons certains résultats concernant aussi les ménages. Afin d'obtenir ensuite le profil socio-démographique des endettés, nous nous concentrons en revanche sur les individus. Les informations socio-démographiques sont en effet moins nombreuses dans la table ménages et ne concernent que l'individu de référence. Nous n'avons pas fusionné les bases ménages et individus dans cette partie descriptive afin de conserver les résultats les plus fins possibles sur le module secondaire.



## 2) L'endettement des ménages en France

Afin d'étudier l'endettement des ménages en France en 2008, nous construisons une variable endettement (cf Annexe 2 sur la construction des variables). Par construction, trois types d'endettement sont distingués : endettement pour acheter un bien immobilier uniquement, endettement pour consommation uniquement ou les deux motifs. Le motif immobilier regroupe ainsi achat de résidence principale, secondaire, mais aussi travaux, équipement etc.

**Tableau II.2.1 : Nombre de ménages endettés en 2008**

<i>Nature de l'endettement</i>	<i>Nombre d'observations</i>	<i>Nombre de ménages correspondants</i>	<i>Pourcentage</i>
<i>Habitation seulement</i>	2 031	5 211 000	20
<i>Consommation seulement</i>	2 082	5 341 000	19
<i>Habitation et consommation</i>	1 137	2 916 000	11
<i>Nombre total de ménages endettés</i>	5 250	13 468 000	50
<i>Aucun</i>	5 168	13 259 000	50
<i>Total</i>	10 418	26 725 000	100

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : en 2008, 2 031 ménages sont endettés uniquement pour motif immobilier. Cela correspond, par construction de la base et pondération à 5 211 000 ménages soit 20% de l'ensemble de la population.*

La table II.2.1 décrit l'échantillon par rapport à la variable endettement, le nombre de personnes endettés sur la base et rapportés à l'ensemble de la population française en 2008. Un ménage sur deux (13 239 000) vivant en métropole est endetté en 2008, soit pour acheter un bien immobilier, soit pour consommer ou pour les deux raisons. Les deux motifs s'avèrent également répartis (20% pour habitation seulement, 19% pour consommation seulement).

### Nature de l'endettement, niveau de vie et logique de cycle de vie

**Table II.2.2 : Ménages endettés selon la nature de l'endettement, le niveau de vie ou l'âge de la personne de référence**

En%	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Total</i>	<i>Aucun</i>
<i>Age et niveau de vie</i>					
Moins de 25 ans	3	33	2	38	62
25-34 ans	22	30	13	65	35
35-44 ans	31	22	20	73	27
45-54 ans	27	21	17	65	35
55-64 ans	21	21	9	51	49
65-74 ans	11	15	3	29	71
75ans et plus	2	6	0	8	92
Q1	5	18	1	24	76
Q2	11	24	5	40	60
Q3	18	24	11	53	47
Q4	28	20	18	66	34

Q5	36	13	19	68	32
Ensemble	20	19	11	50	50

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 24% des ménages du premier quintile sont endettés à titre privé : pour 5% il s'agit uniquement d'un crédit immobilier, pour 18% un crédit à la consommation, pour 1% des deux, 76% des ménages du premier quintile n'ont contracté aucun emprunt.*

*Note quintiles : les quintiles partagent la population en 5 groupes d'effectifs égaux. Le 1<sup>er</sup> quintile (respectivement le 4<sup>ème</sup> quintile) est ici le seuil en dessous (respectivement au-dessus) duquel se situent les 20% des ménages ayant le plus faible niveau de vie.*

*Note niveau de vie : Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'UC (les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans). Le niveau de vie est égal pour tous les individus d'un même ménage.*

Le tableau II.2.2 et les graphiques ci-dessous illustrent le nombre de ménages endettés selon la nature de l'endettement, le niveau de vie ou l'âge de la personne de référence.

Si un ménage sur deux rembourse des emprunts pour des besoins privés (nous avons exclu les besoins professionnels lors de la construction des variables), cet endettement s'avère très différencié selon la nature de l'endettement, le niveau de vie et l'âge. La part des ménages endettés pour motif immobilier est la même que pour motif de consommation (30%) et 11% des ménages cumulent à la fois crédit à la consommation et crédit immobilier. Les motifs d'endettement (cf annexe) sont assez caractérisés. L'endettement immobilier sert dans sept cas sur dix à acheter la résidence principale ou un autre bien immobilier ou foncier. Dans les autres cas, il s'agit de financer des travaux de rénovation. L'achat d'une voiture ou d'une moto est de loin le premier motif d'endettement à la consommation (63% des cas). On trouve ensuite les biens d'équipement puis les motifs personnels. 16% des ménages sont endettés pour plusieurs de ces motifs à la fois.

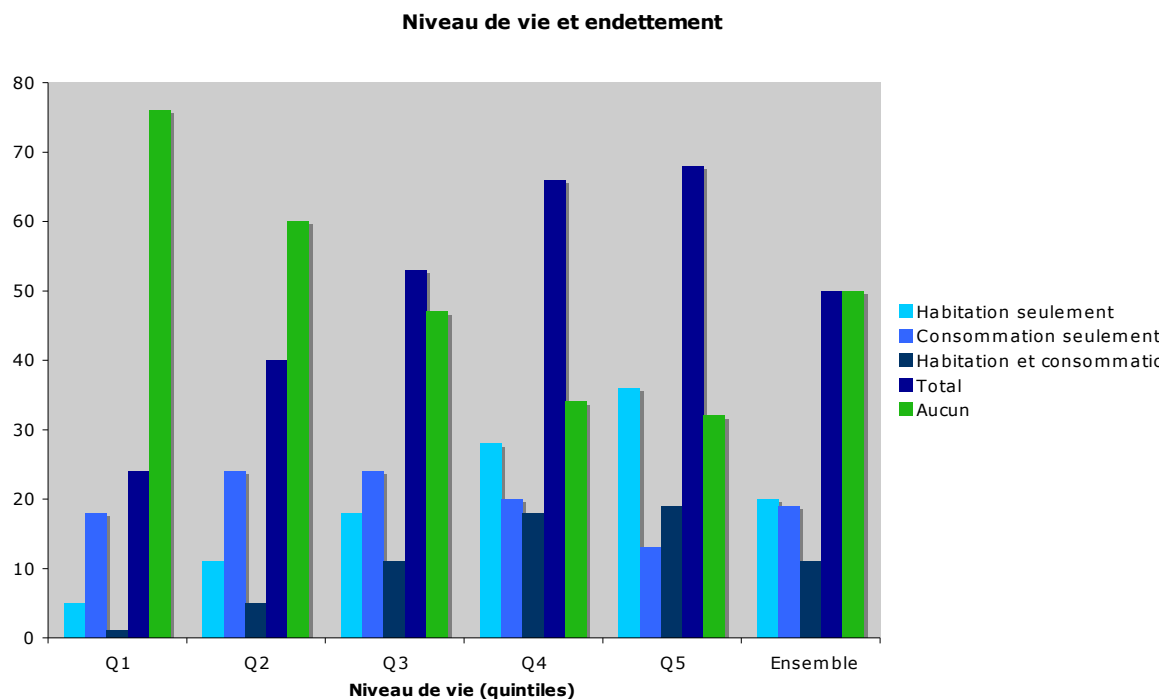
D'un niveau de vie à l'autre, on observe une augmentation de l'endettement total. 24% des ménages du premier quintile de niveau de vie sont endettés contre 53% du troisième quintile et 68% du cinquième quintile. Il semble logique que les ménages pauvres soient moins endettés, l'octroi d'un prêt dépendant de la solvabilité des demandeurs. Cependant, le crédit à la consommation semble être un crédit plus accessible et détenu par des ménages plus pauvres. La décomposition par la nature de l'endettement révèle ainsi des profils de ménages différents.

L'endettement immobilier correspond surtout à des ménages au niveau de vie élevé et en milieu de cycle de vie. La proportion de ménage ayant un crédit immobilier s'élève en effet avec le niveau de vie : 6% pour le premier quintile, 29% pour le troisième quintile, plus de la moitié des ménages du dernier quintile ont un crédit immobilier (36% habitation seulement, 19% consommation et habitation). Les ménages endettés pour motif immobiliers sont les plus nombreux dans les tranches d'âge 35-44ans (plus de la moitié des endettés de cette tranche d'âge le sont au moins pour motif immobilier) et 45-54 ans. Si les plus âgés sont peu endettés pour motif immobilier (moins de 15% des 65-74 ans et 2% des plus de 75 ans) cela est surtout dû à la faible niveau total d'endettement. Moins d'un tiers des 65-74 ans sont endettés et 8% des 75 ans et plus contre 50% pour l'ensemble de la population. Les jeunes sont aussi faiblement endettés pour motif immobilier (5% des moins de 25 ans). S'ils sont peu endettés par rapport au reste de la population (38% d'entre eux) cela est moins dû à un faible niveau d'endettement qu'à une détention de crédit majoritairement à la consommation.

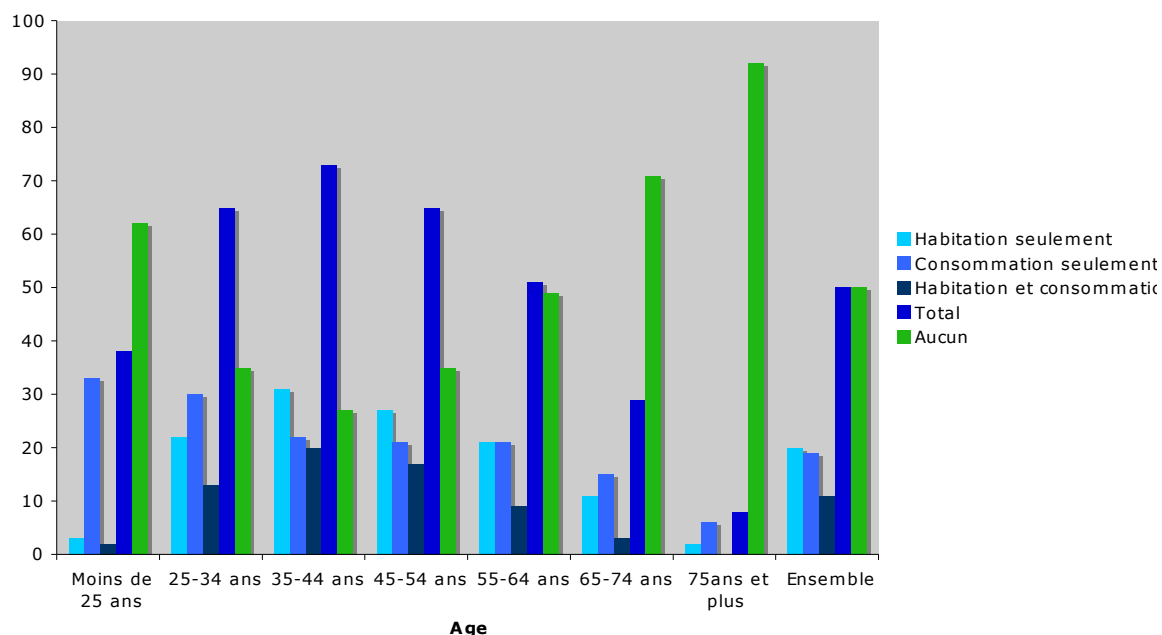
Le crédit à la consommation correspond ainsi souvent des ménages jeunes possédant un faible niveau de vie : sur les 24% des ménages endettés dans le premier quintile, 18% le sont pour motif de consommation. Ils sont 24% dans les deuxièmes et troisièmes quintiles à être uniquement endettés pour motif de consommation contre 20 puis 13% dans les deux

derniers quintiles. Si le crédit à la consommation concerne plus souvent les ménages pauvres et jeunes que les crédits immobiliers, il s'agit pas d'une population aussi caractérisée que pour les crédits immobiliers. Le crédit à la consommation concerne en effet *tous* les ménages. Seulement, à la différence des ménages pauvres, les ménages au niveau le plus élevé cumulent souvent crédit habitation et consommation. Alors que 11% de la population détient ces deux types de crédit, ils sont en effet près d'un quart dans les deux derniers quintiles.

**.Graphique II.2.1 : Ménages endettés selon la nature de l'endettement et ménages endettés selon l'âge de la personne de référence**



### Age et nature de l'endettement



L'endettement des ménages s'inscrit donc dans une logique plus complexe que consommation pour les plus pauvres et habitation pour les plus riches. Ces derniers étant plus souvent endettés pour les deux motifs lorsqu'ils détiennent des crédits à la consommation (13% à la consommation seulement contre 19% des deux dans le cinquième quintile), contrairement aux plus pauvres qui cumulent peu les deux types de crédit faute d'accès au crédit immobilier (18% crédit à la consommation seulement contre 1% des deux dans le premier quintile). En revanche, l'endettement s'inscrit nettement dans une logique de cycle de vie. Plus des deux tiers des ménages dont la personne de référence a entre 25 et 54 ans sont endettés à titre privé, le plus souvent pour un crédit immobilier. Inversement, seuls 38% des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans ont un crédit, généralement à la consommation. Au-delà de 75 ans, les crédits sont encore plus rares.

### Charges de remboursement

L'étude de la charge de remboursement permet de mieux saisir les différentes situations d'endettement des ménages selon leur niveau mais aussi conditions de vie. Le tableau II.2.3 représente ainsi les charges de remboursements, les dépenses logement et la part de ménages surendettés selon le niveau de vie et la nature de l'endettement.

Le montant des remboursements liés à l'habitat est en moyenne trois fois plus élevé (745€/mois) que celui des crédits liés à la consommation. Ce montant est d'autant plus important lorsque les ménages cumulent les deux motifs d'endettement (930€/mois de remboursements en moyenne). Les ménages endettés pour motif immobilier ont une charge de remboursement des emprunts qui représente en moyenne 19% de leur revenu disponible contre 10% pour les ménages détenant uniquement des crédits à la consommation mais 25% pour les ménages détenant à la fois des crédits immobiliers et à la consommation.

D'après les tableaux II.2.3 et II.2.4, l'endettement pour motif immobilier représente ainsi les taux d'endettement les plus forts : 90% des ménages endettés à plus de 33% ont un emprunt immobilier. Mais diviser l'encours d'endettement par le revenu disponible des ménages ou calculer un endettement moyen par habitant voire par ménage endetté n'est pas

une indication réelle de la charge de leurs remboursements périodiques de crédits dans le budget mensuel. En effet, un encours important mais relatif à une majorité de crédits d'une durée supérieure à 20 ans peut représenter une charge mensuelle de remboursement moins importante que des crédits de petit montant, principalement à la consommation, aux taux souvent élevés, accumulés par un même ménage. Si nous ne pouvons contrôler toutes ces informations avec la base de donnée disponible, on observe bien que les ménages ayant déposé un dossier de surendettement sont très majoritairement détenteurs de crédits à la consommation. Les résultats obtenus illustrent la complexité de l'analyse économique du surendettement. Certaines études considèrent en effet que les ménages courent un risque important de surendettement s'ils sont endettés à plus de 33%. Or en 2008, 98% des ménages dont la charge de surendettement est supérieure à 33% n'ont pas déposé de dossier de surendettement. Seulement 13 personnes (personne de référence du ménage) ont à la fois déposé un dossier de surendettement et se déclarent endettés à plus de 33%. Parmi ces 13 personnes, la quasi totalité est endettée pour motif de consommation, dont la moitié pour ce motif exclusivement (une seule personne était uniquement endettée pour motif immobilier, 6 uniquement pour consommation et 6 autres pour les deux motifs). Avoir un taux d'endettement élevé n'est donc pas synonyme de surendettement. La plupart des ménages ayant une charge élevée de remboursement des emprunts pour motif immobilier à laquelle ils consacrent une part importante de leurs revenus ne basculent pas dans le surendettement. Le surendettement renvoie ainsi principalement au crédit à la consommation. 3% des ménages ayant seulement des crédits à la consommation déclarent avoir déposé un dossier de surendettement en 2008 contre 1% pour ceux détenant les deux types de crédit et un nombre très faible, proche de zéro pour l'ensemble des ménages endettés uniquement pour motif immobilier. Dans le premier quintile, ils sont cependant 2% pour habitation seulement, 7% pour consommation seulement, 6% pour habitation et consommation et 1% parmi ceux déclarant n'avoir aucun crédit.

**Tableau II.2.4: Part du revenu consacré au remboursement de l'ensemble des emprunts**

	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>
Moins de 10%	24	71	5
De 10 à moins de 33%	44	33	23
Plus de 33%	40	10	50

*Champs : 5 364 ménages métropolitains endettés*

*Source : INSEE enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : parmi les ménages qui consacrent moins de 10% de leur revenu au remboursement de l'ensemble de leurs emprunts, 24% ont uniquement des crédits immobiliers, 71% uniquement à la consommation et 5% les deux.*

La charge de remboursement des emprunts immobiliers est donc lourde et ce, quel que soit le niveau de vie du ménage. Elle varie cependant selon les quintiles, tout comme la part relative de ce type d'emprunt. Les ménages du premier quintile de niveau de vie remboursent ainsi 338€/mois pour un motif immobilier, soit une charge de remboursement des emprunts de 27% alors que les ménages du dernier quintile remboursent en moyenne 1 064€/mois, soit une charge de remboursement de 16%.

La charge de remboursement des emprunts à la consommation est relativement plus faible. Mais ces emprunts concernent bien les ménages ayant les niveaux de vie les moins élevés au sein d'un même quintile. Les détenteurs de crédit à la consommation seulement sont

les ménages au niveau de vie le plus faible au sein des deuxième, troisième quintile et sur l'ensemble de la population. Pour les premier, quatrième et cinquième quintile, il s'agit des ménages ayant les deux types de crédit. Les charges de remboursements touchent aussi les plus pauvres avec 14% dans le premier quintile contre 7% du revenu disponible dédié au remboursement des emprunts pour le dernier quintile. Mais cette charge devient beaucoup plus importante lorsque l'on cumule emprunt immobilier et à la consommation. Tous les quintiles sont concernés. Cette charge est très importante pour le premier quintile (61% du revenu disponible), supérieur à 30% pour les deuxième et troisième quintile. En moyenne, l'ensemble des ménages endettés pour motif immobilier et consommation ont une charge de remboursement égale au quart de leur revenu disponible.

Les ménages endettés font d'autre part face à des dépenses logement, particulièrement importantes pour les ménages endettés pour consommation. Les ménages endettés à la consommation ont des dépenses logement en moyenne supérieure aux ménages non endettés. L'ensemble des endettés à la consommation ont des dépenses logement d'en moyenne 556€/mois contre 343€/mois pour les ménages non endettés. C'est aussi le cas pour les ménages les plus riches. Cela confirme les résultats sur les motifs d'emprunts. Beaucoup de ménages contractent des crédits à la consommation pour faire face aux dépenses courantes, à des impayés, notamment liés au logement. Pour tous les niveaux de vie, après paiement des dépenses de logement (loyers, charges, factures d'eau, de gaz et/ou d'électricité) et des annuités des différents crédits, le revenu disponible par unité de consommation (le niveau de vie) est en moyenne plus faible pour les ménages ayant un crédit à la consommation. Le revenu disponible restant pour les ménages endettés uniquement pour motif de consommation est en effet de 809€/mois contre 865€/mois pour les ménages n'ayant aucun crédit, 1 017€/mois pour les endettés pour consommation et habitation et 1 469€/mois pour les ménages n'ayant qu'un endettement immobilier. Le revenu disponible par unité de consommation restant peut atteindre des montants très faibles, particulièrement pour les premiers quintiles et quand les ménages sont endettés pour consommation ou consommation et habitation. Les ménages ayant seulement des crédits à la consommation ayant des dépenses logement plus élevées, leur reste à vivre est donc toujours plus faible qu'en cas d'endettement immobilier. Les ménages du premier quintile endettés uniquement pour consommation ont un taux d'endettement moyen de 14% et il ne leur reste plus que 456€/mois et par unité de consommation alors que, en cas d'emprunt immobilier, leur taux d'endettement est de 27% mais il leur reste pour vivre 621€/mois.

**Tableau II.2.3 : Remboursements, endettement et surendettement en fonction du niveau de vie, du revenu disponible et du salaire**

*En euros par mois*

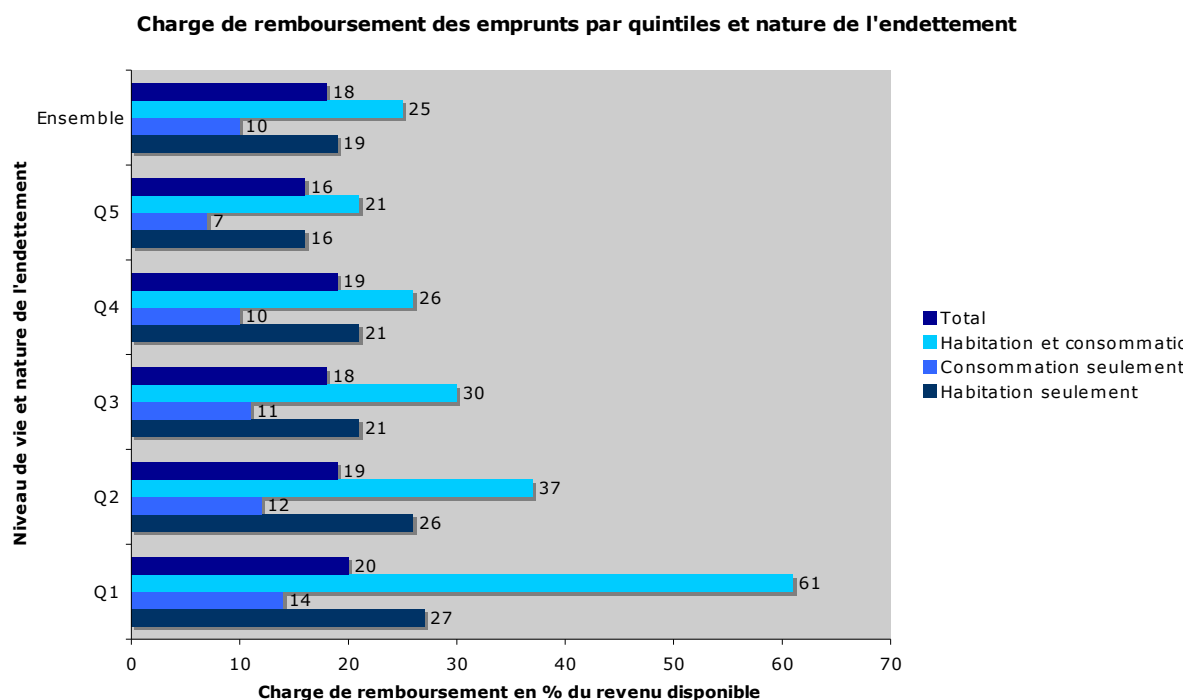
<i>Ménages endettés</i>	<i>Niveau de vie</i>	<i>Revenu disponible</i>	<i>Montant des remboursements</i>	<i>Charge de remboursement des emprunts (% du revenu disponible)</i>	<i>Dépenses logement</i>	<i>Revenu disponible par UC restant</i>	<i>Dossier de surendettement</i>
Q1							
Hab seul	1060	1163	338	27	101	621	2
Conso seul	1008	1112	154	14	398	456	7
Hab et conso	998	1108	678	61	100	220	6
Aucun	924	987		-	304	620	1
Q2							
Hab seul	1474	1740	450	26	90	934	3
Conso seul	1337	1713	207	12	449	681	3
Hab et conso	1394	1728	635	37	92	667	1
Aucun	1428	1718		-	358	1 070	1
Q3							
Hab seul	1592	2404	512	21	172	908	0
Conso seul	1530	2414	256	11	496	778	4
Hab et conso	1455	2441	725	30	76	654	1
Aucun	1743	2 389		-	358	1 385	1
Q4							
Hab seul	1903	3285	685	21	54	1 164	0
Conso seul	1843	3252	332	10	918	593	2
Hab et conso	1768	3315	853	26	29	886	1
Aucun	2 243	3 278		-	356	1 887	1
Q5							
Hab seul	3458	6519	1064	16	118	2 276	0
Conso seul	2833	5263	382	7	512	2 564	1
Hab et conso	2808	3315	1217	21	90	1 501	1
Aucun	3749	3278		-	372	3 377	0
ENSEMBLE	1978	3386	<b>595</b>	18			
Hab seul	2320	4016	745	19	106	1 469	0
Conso seul	1624	2556	259	10	556	809	3
Hab et conso	2015	3779	930	25	68	1 017	1
Aucun	1746	2340		-	343	865	1

*Champs : 5 364 ménages métropolitains endettés. 119 ménages métropolitains déclarent avoir déposé un dossier de surendettement.*

*Source : INSEE enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : les ménages du premier quintile de niveau de vie, uniquement endettés pour motif immobilier, ont un niveau de vie moyen de 1 060€/mois et un revenu disponible total de 1163€/mois. Ils remboursent en moyenne 338€ par mois et dépensent en moyenne 101€ par mois pour leur logement. Après remboursement et paiement de leurs dépenses logement, ils disposent d'un niveau de vie (revenu disponible par unité de consommation) restant de 621€/mois. 2% d'entre eux déclarent avoir déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France. 1% des ménages du premier quintile déclarant n'avoir aucun crédit ont déposé un dossier de surendettement pour impayés de facture, dettes suspendues...*

**Graphique II.2.3 : charge de remboursement des emprunts par quintiles et nature de l'endettement**



### Endettement des ménages d'après l'enquête SRCV et d'après les comptes nationaux

Le calcul des charges de remboursement des emprunts à partir des remboursements mensuels et du revenu disponible est donc une indication importante mais imparfaite de la charge réelle des remboursements de crédits dans le budget des ménages étant donné les différences de situation entre endettement immobilier et à la consommation, entre crédit de longue durée (supérieure à 20 ans) ou non, à taux élevé ou non... Si le détail par nature d'endettement nous permet de l'appréhender, nous restons dans l'incapacité de distinguer le paiement de l'intérêt et le capital, l'existence de taux d'intérêts fixes ou variables. Nous ne sommes surtout pas en mesure d'évaluer avec précision les remboursements mensuels relatifs aux seuls crédits immobiliers. Un tel calcul est aussi difficile dans les statistiques nationales. Il faudrait connaître le total des mensualités de remboursement de chaque ménage endetté. Nous obtenons ainsi des résultats différents lors de la comparaison des résultats entre l'enquête SRCV et les comptes nationaux. Les remarques précédentes expliquent ces différences. A la différence des comptes nationaux, les remboursements calculés à partir de la base SRCV ne distinguent pas les remboursements propres au remboursement du capital emprunté et la part de remboursement liée au taux d'intérêt.

Au total, l'ensemble des 10 418 ménages observés, soit l'ensemble des 26 725 000 métropolitains remboursent en moyenne 595 €/mois. Rapporté à l'année, on obtient 3 570€/an de remboursements moyens. Rapporté au nombre total de ménages métropolitains et à l'année, on obtient des remboursements incluant le paiement des intérêts de 95 milliards



d'euros par an. En 2004, d'après l'enquête SRCV, l'ensemble des 23 418 415 métropolitains remboursent en moyenne 347 €/mois. Rapporté à l'année, on obtient 2 082€/an de remboursements moyens. Rapporté au nombre total de ménages métropolitains et à l'année, on obtient des remboursements incluant le paiement des intérêts de 49 milliards d'euros par an.

Les chiffres sont dès lors plus faibles dans les comptes nationaux qui isolent quant à eux le paiement des intérêts. D'après les comptes nationaux, les ménages remboursent 20,2 milliards d'euros d'intérêts en 2004 et 36,2 milliards d'euros en 2008. Cette différence s'explique ainsi par la prise en compte ou non du bien acheté et du capital. Les comptes nationaux ne comptent que l'intérêt pur alors que nous sommes dans l'incapacité de les isoler dans les enquêtes SRCV. De plus, la comptabilité nationale distinguant désormais la dépense de consommation finale et la consommation finale effective, les crédits à la consommation ne sont pas comptabilisés de la même façon selon les enquêtes. Il existe cependant des imprécisions dans la récolte de données de l'enquête SRCV (les remboursements pour crédits à la consommation sont déclaratifs) qui ne permettant pas de différencier distinctement les différentes méthodologies d'enquête.

Grâce à la comparaison avec les comptes nationaux, on peut en déduire que 38% des remboursements des ménages dans l'enquête SRCV sont consacrés au paiement des intérêts de leurs crédits. Les 62% restants correspondent à la valeur du bien acheté, déduite des intérêts pour le remboursement du crédit. Nous obtenons à peu près le même rapport en 2004 où 41% des remboursements des ménages dans l'enquête SRCV sont consacrés au paiement des intérêts de leurs crédits. Nous obtenons ainsi un rapport d'environ 40% des remboursements dédiés au paiement des intérêts des prêts et 60% pour la valeur du bien acheté par emprunt.

**Tableau II.2.5 : Endettement des ménages dans la base SRCV et d'après les comptes nationaux**

<i>Année</i>	<i>Enquête SRCV</i>	<i>Comptes nationaux</i>
Montant des remboursements annuels de l'ensemble des ménages en 2008	95 milliards d'euros	36,2 milliards d'euros
Montant des remboursements annuels de l'ensemble des ménages en 2004	49 milliard d'euros	20,2 milliards d'euros

Hormis les difficultés liées au manque de précisions sur les caractéristiques des crédits, la valeur du capital et les taux d'intérêts, nous ne sommes pas en mesure d'étudier l'endettement des ménages par rapport à leur patrimoine et leur épargne. Nous disposons seulement d'informations sur les revenus des ménages. Nous utilisons donc ces informations pour appréhender les effets des prestations sociales, des revenus non liés à l'activité mais aussi, très indirectement et imparfaitement certes, le patrimoine des ménages à travers la part relative de leurs revenus du patrimoine. S'ils ne donnent pas d'information réelle sur le stock de patrimoine détenu par les ménages, on suppose que les individus ayant les revenus du patrimoine les plus importants disposent relativement des patrimoines les plus élevés. On calcule donc le montant des ressources et leur nature selon la nature de l'endettement.

**Table II.2.6.a : Nature des ressources et de l'endettement**

<i>Nature des ressources</i>	<i>Endettés</i>	<i>Surendettés</i>	<i>Population totale</i>
Revenus d'activité	31 318	17 570	21 726
Pensions	5 506	4 447	8 783
Prestations familiales et logement	1 806	2 703	1 387

Minima sociaux	357	931	505
Revenus du patrimoine	4 005	295	4 374
Autres ressources	139	353	112
Ressources totales	43 130	26298	36 887
Montant des ressources totales annuelles REVDISPM	40 628	25 529	34 758
Nombre d'observations	5519	119	10 418

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : parmi les ménages endettés, les revenus d'activité s'élèvent en moyenne à 31 318€/an. Parmi les 119 ménages endettés, les revenus d'activité s'élèvent en moyenne à 17570€/an. Au sein de l'ensemble de la population, revenus d'activité s'élèvent en moyenne à 21 726€/an.*

*Note : en théorie, les ressources totales devraient être égales au montant des ressources totales annuelles. La légère différence obtenue est liée au recoupement imparfait entre sources déclaratives et administratives*

**Tableau II.2.6.b : Montant et nature des ressources selon la nature de l'endettement**

En Euro				
<i>Nature des ressources</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
Revenus d'activité	37 436	21 643	38 104	11 982
Pensions	5 743	5 998	4 181	12 112
Prestations familiales et logement	1 619	1 848	2 063	962
Minima sociaux	297	451	295	655
Revenus du patrimoine	6 670	1 920	3 058	4 750
Autres ressources	166	94	173	84
Ressources totales	51 932	31 954	47 874	30 544
Montant des ressources totales annuelles REVDISPM	48 192	30 673	45 345	28 796
Nombre d'observations	2 227	2 025	1 267	4 899

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

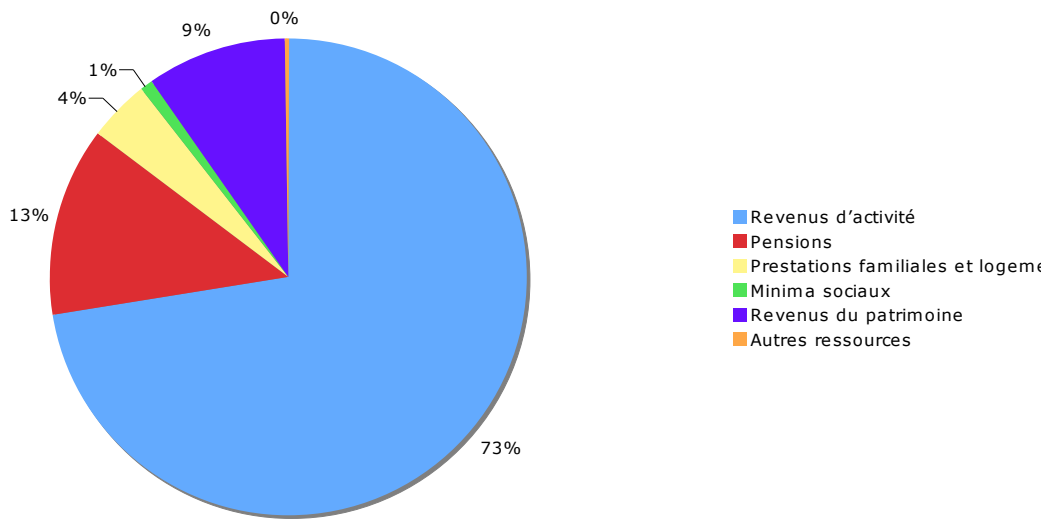
*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : Parmi les 2 227 ménages endettés uniquement pour habitation, revenus d'activité s'élèvent en moyenne à 37 436€/an. Parmi les 2025 ménages uniquement endettés pour consommation, les revenus d'activité s'élèvent en moyenne à 21 643€/an. Il sont de 38 104 pour les 1 267 ménages endettés pour les deux motifs et de 11 982 pour les ménages ne détenant aucun crédit.*

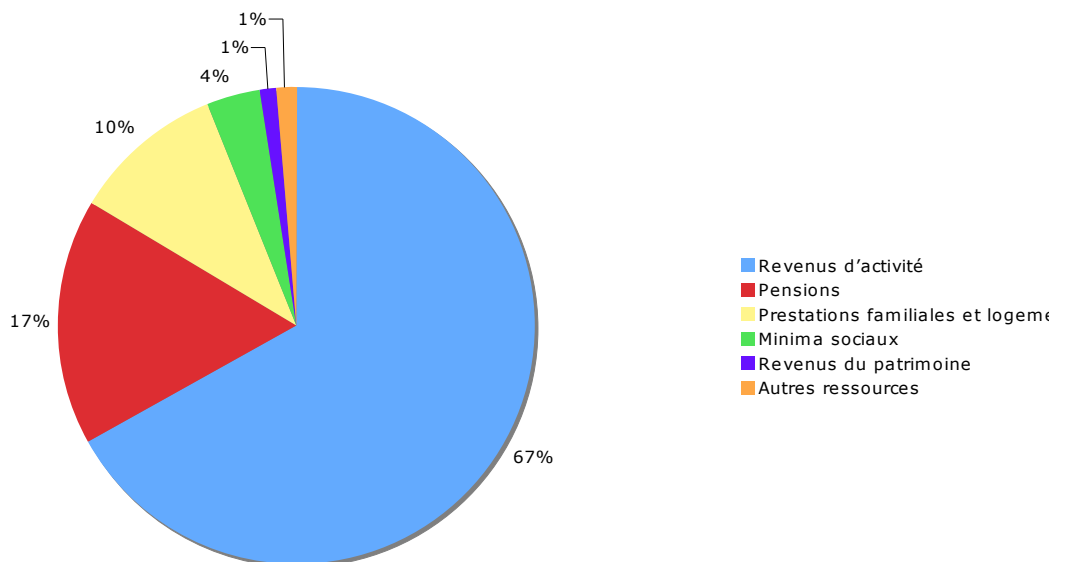
Les graphiques permettent de mieux saisir la part relative de chaque ressource et les différences selon les situations : ménage endetté, surendetté ou aucun endettement. Si les revenus d'activité constituent les principaux revenus dans tous les cas, ils représentent 73% des revenus des endettés, 67% des revenus des surendettés et 59% des revenus de la population totale. Entre les endettés et surendettés, on observe une part plus importante de prestations familiales, logement et minima sociaux chez les surendettés. Cette part est similaire chez les endettés et pour l'ensemble de la population (5%) et supérieure de 9 points chez les surendettés (14 points), signe de la pauvreté ou de la situation professionnelle précaire des surendettés pour qui les aides sociales sont ainsi une part importante de leurs revenus. On retrouve probablement un effet de structure dans la répartition des différentes ressources pour les pensions. Les personnes âgées sont en effet relativement peu endettées. Or les pensions représentent 24% des revenus de la population totale contre 13% pour les endettés et 17% pour les surendettés. Enfin, les surendettés n'ont quasiment pas de revenu du patrimoine (1%), contre 9% pour les endettés et 12% pour la population totale.



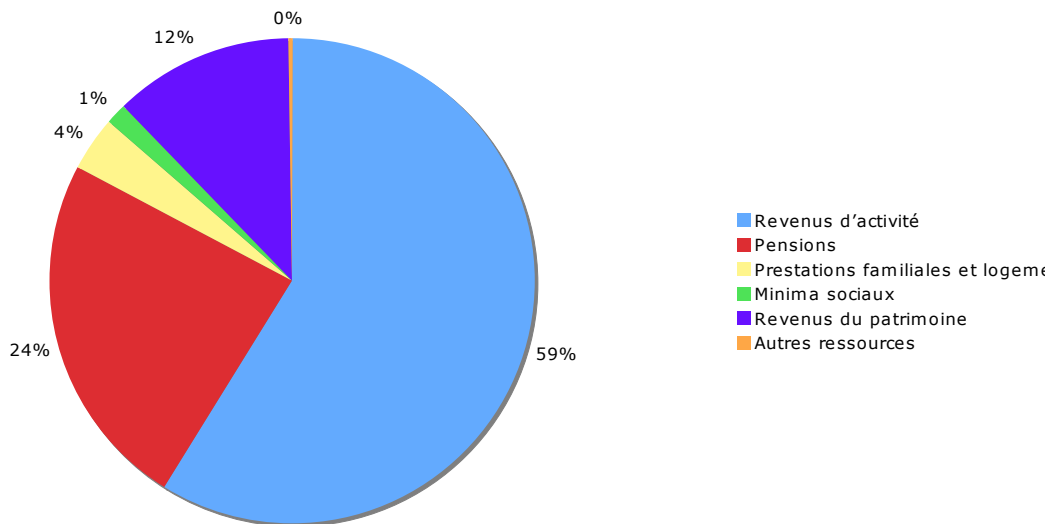
### Population totale des endettés



### Ménages surendettés



Population total



### 3) Profil socio démographique des endettés et surendettés

Afin d'obtenir un « profil type » des endettés et surendettés, nos analyses portent dans cette partie sur des individus et non des ménages. Les variables socio-démographiques sont en effet pour l'essentiel disponibles dans la base individu. Nous avons ici fusionné les deux bases ménage et individu SRCV 2008. Lors de l'utilisation de variables ménages, on impute à l'individu les réponses de la personne de référence.

Les différentes statistiques permettent de dégager les caractéristiques sociodémographiques les plus souvent rencontrés chez les individus endettés, surendettés, endettés uniquement pour motif immobilier, de consommation ou pour les deux motifs à la fois ainsi que les individus n'ayant aucun emprunt et comparer ces profils à l'ensemble de la population de la base SRCV.

Ainsi, les individus endettés sont autant des hommes que des femmes, plutôt jeunes, entre 25 et 54 ans (surtout 35-44ans, 33% d'entre eux contre 25% pour la population totale) souvent célibataires (54%) ou mariés (39%), en couple avec enfant (62% contre 48% de la population totale), majoritairement propriétaires de leur logement (72% contre 65% pour l'ensemble de la population), en emploi à temps plein (55%), CDI (75%). Appartenant à des catégories socio-professionnelles variées, ils sont souvent ouvriers à 24% (contre 20% de la population totale) puis de profession intermédiaire à 22% (18% pour la population totale). La moitié d'entre eux ont des ressources supérieures au SMIC et inférieures ou égales à 2 000€/mois. La majorité d'entre eux a un niveau de vie relativement élevé puisque 48% appartiennent au quatrième ou cinquième quintile de niveau de vie contre 11% au premier quintile.

**Table II.3.1.a : Sexe des endettés**

Sexe	Endetté	Surendetté	Population totale
Homme	50	53	49
Femme	50	47	51
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	337	25510

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : Les hommes représentent 50% des endettés, 53% des surendettés, 49% de la population totale.

**Table II.3.1.b : Sexe selon la nature de l'endettement**

Sexe	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
Homme	50	49	50	47
Femme	50	51	50	53
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	6 609	5 183	4 228	9 490

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : Les hommes représentent 50% des individus endettés uniquement pour motif immobilier, 49% de ceux uniquement endettés pour consommation, 50% des endettés pour les deux motifs et 47% de la population n'ayant aucun crédit.

**Table II.3.2.a : âge des endettés**

Age	Endetté	Surendetté	Population totale
Moins de 25 ans	2	3	3
25-34 ans	20	26	17
35-44 ans	33	27	25
45-54 ans	25	22	21
55-64 ans	14	16	15
65-74 ans	5	5	9
75 ans et plus	1	0	10
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	337	25 510

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : les 25-34 ans représentent 20% des endettés, 26% des surendettés et 17% de la population totale.

**Table II.3.2.b : âge selon la nature de l'endettement**

Age	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
Moins de 25 ans	0	5	1	4
25-34 ans	18	24	20	12
35-44 ans	36	25	39	13
45-54 ans	26	21	27	16
55-64 ans	14	16	10	18
65-74 ans	5	7	2	16
75 ans et plus	1	3	0	21
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	6 609	5 183	4 228	9 490

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : Les 25-34 ans représentent 18% des individus endettés uniquement pour motif immobilier, 24% pour consommation uniquement, 20% pour les deux motifs et 12% des individus n'ayant aucun emprunt.

On retrouve dans ce profile type des individus endettés des traits caractéristiques de l'endettement immobilier des plus aisés et certains éléments en revanche caractéristiques du crédit à la consommation. C'est pourquoi il est nécessaire de distinguer deux profils différents selon la nature de l'endettement. Les endettés pour motif immobilier uniquement sont autant des hommes que des femmes, en milieu de cycle de vie (36% ont entre 35 et 44 ans) célibataires (52%) ou mariés (41%, l'écart est faible), 67% sont en couple avec au moins un enfant (les différences observées entre l'état matrimonial et le type de ménage sont probablement liées au caractère officiel et administratif ou non des déclarations. Un ménage peut être en couple avec un enfant tout en ayant le statut légal de célibataire). La grande majorité est propriétaire. 57% d'entre eux occupent un emploi à temps plein, en CDI pour 80% d'entre eux. Beaucoup sont cadre, profession intellectuelles supérieure (23%) ou de profession intermédiaire (23%) mais aussi ouvriers (17%) . Ils font parti des individus au niveau de vie le plus élevé en étant 25% au sein du quatrième quintile et 34% au sein du cinquième quintile. L'endettement immobilier correspond donc à des individus au niveau de vie élevé, en couple avec enfant, en milieu de cycle de vie et en emploi stable.

**Table II.3.3.a : Statut matrimonial des endettés**

Statut matrimonial	Endetté	Surendetté	Population totale
Célibataire	54	60	48
Marié	39	30	40
Veuf	2	1	6
Divorcé	5	9	6
Total	100	100	100
Nombre d'observations	15 959	335	25 415

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : Les célibataires représentent 54% des endettés, 60% des surendettés, 48% de la population totale.

**Table II.3.3.b : Statut matrimonial selon la nature de l'endettement**

Statut matrimonial	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
Célibataire	52	56	54	40
Marié	41	33	42	41
Veuf	2	3	1	12
Divorcé	5	7	3	7
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	6 587	5 156	4 216	9 456

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : les célibataires représentent 52% des individus endettés uniquement pour motif immobilier, 56% des endettés à la consommation, 54% des individus endettés pour les deux motifs et 40% de la population n'ayant aucun crédit.

**Table II.3.4.a : type de ménage des endettés**

Type de ménage	Endetté	Surendetté	Population totale
Personne seule	8	12	15
Famille monoparentale	7	16	8
Couple sans enfant	18	15	24
Couple avec au moins un enfant	62	52	48
Autre type de ménage, famille recomposée	5	5	5
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	337	25 510

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : Les personnes seules représentent 8% des endettés, 12% des surendettés, 15% de la population totale.

**Table II.3.4.b : type de ménage selon la nature de l'endettement**

Type de ménage	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun emprunt
Personne seule	7	12	3	27
Famille monoparentale	5	13	4	10
Couple sans enfant	18	21	14	32
Couple avec au moins un enfant	67	47	76	25
Autre type de ménage, famille recomposée	4	7	3	5
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	6 609	5 183	4 228	9 490

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : les personnes seules représentent 7% des individus endettés uniquement pour motif immobilier, 12% de ceux endettés uniquement à la consommation, 3% de ceux endettés pour les deux motifs et 27% de ceux n'ayant aucun emprunt.

**Table II.3.5 : Statut de la résidence principale**

Statut de la résidence principale	Endettés	Surendettés	Population
Propriétaire ou logé à titre gratuit	72	21	65
Locataire	28	79	35
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	337	25 510

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : 72% des endettés sont propriétaires ou logés à titre gratuit, 21% des surendettés et 65% de la population totale

Au contraire, les ménages endettés uniquement à la consommation s'adresse plus souvent aux ménages pauvres et jeunes. Aussi souvent des hommes que des femmes, ils ont généralement entre 25 et 44 ans, majoritairement célibataires (56%). Locataires à 79%, 50% ont un emploi à temps plein mais 26% sont en CDD contre 19% de la population totale. Majoritairement ouvriers (31% contre 20% de l'ensemble de la population) ou employés (21% contre 15% de l'ensemble de la population), ils appartiennent majoritairement au quintiles de niveau de vie les plus faibles (21% dans le premier quintile, 26% dans le deuxième quintile). L'endettement à la consommation concerne donc des individus souvent plus pauvre et en situation plus précaire. Cependant, on le retrouve dans toutes les catégories de la population.



**Table II.3.6.a : Situation au regard du travail et de l'emploi des endettés**

<i>Situation</i>	<i>Endetté</i>	<i>Surendetté</i>	<i>Population totale</i>
Emploi à temps plein	55	34	43
Emploi à temps partiel	10	10	9
Chômeur	5	20	5
Lycéen, étudiant, autre formation	9	4	8
Retraité	14	13	28
Invalidité	2	7	3
Tâches domestiques	3	7	4
Autre inactivité	1	4	1
Total	100	100	100
Nombre d'observations	11 652	238	20 012

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 55% des endettés occupent un emploi à temps plein, 34% des surendettés et 43% de la population totale.*

**Table II.3.6.b : Situation au regard du travail et de l'emploi selon la nature de l'endettement**

<i>Situation</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
Emploi à temps plein	57	50	59	27
Emploi à temps partiel	10	10	12	7
Chômeur	4	7	3	6
Lycéen, étudiant, autre formation	9	8	11	6
Retraité	14	17	10	46
Invalidité	2	3	2	3
Tâches domestiques	3	4	3	4
Autre inactivité	1	1	1	2
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	4 737	4 022	2 893	8 360

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 57% des individus endettés pour motif immobilier uniquement occupent un emploi à temps plein, 50% des endettés à la consommation uniquement, 59% des endettés pour les deux motifs et 27% des individus n'ayant aucun emprunt.*

**Table II.3.7.a : Type de contrat**

<i>Situation</i>	<i>Endetté</i>	<i>Surendetté</i>	<i>Population totale</i>
<i>CDD</i>	25	52	19
<i>CDI</i>	75	48	81
<i>Total</i>	100	100	100
<i>Nombre d'observations</i>	839	36	2266

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 25% des endettés sont en CDD, 52% des surendettés et 19% de la population totale.*

**Table II.3.7.b : Type de contrat selon la nature de l'endettement**

<i>Situation</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
<i>CDD</i>	20	26	28	16

<i>CDI</i>	80	73	72	84
<i>Total</i>	100	100	100	100
<i>Nombre d'observations</i>	318	395	126	1 427

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 20% des endettés pour motif immobilier uniquement sont en CDD, 26% des endettés à la consommation uniquement, 28% des endettés pour les deux motifs et 16% des individus n'ayant aucun crédit.*

**Table II.3.8.a : Répartition des endettés selon la catégorie socioprofessionnelle**

<i>CSP</i>	<i>Endetté</i>	<i>Surendetté</i>	<i>Population totale</i>
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	8	1	6
Cadre, profession intellectuelle supérieure	17	3	15
Profession intermédiaire	22	11	18
Employé	15	21	15
Ouvrier	24	42	20
Inactifs ayant déjà travaillé	13	12	23
Autres personnes sans activité prof.	1	10	3
<i>Total</i>	100	100	100
<i>Nombre d'observations</i>	15 611	330	24 891

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : les artisans, commerçants, chefs d'entreprise représentent 8% des endettés, &% des surendettés, 6% de la population totale*

**Table II.3.8.b : Répartition des endettés selon la catégorie socioprofessionnelle et la nature de l'endettement**

<i>CSP</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
Artisans, commerçants, chef d'entreprise (y compris exploitants agricoles)	11	4	8	5
Cadre, profession intellectuelle supérieure	23	8	19	8
Profession intermédiaire	23	18	26	10
Employé	13	20	12	11
Ouvrier	17	31	26	15
Inactifs ayant déjà travaillé	12	17	8	46
Autres personnes sans activité prof.	1	2	1	4
<i>Total</i>	100	100	100	100
<i>Nombre d'observations</i>	6 478	5 013	4 120	9 280

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : les artisans, commerçants, chefs d'entreprise représentent 11% des endettés pur motif immobilier uniquement, 4% des endettés pour consommation uniquement, 8% des individus endettés pour les deux motifs et 5% des individus n'ayant aucun crédit.*

Au contraire, les ménages endettés uniquement à la consommation s'adresse plus souvent aux ménages pauvres et jeunes. Aussi souvent des hommes que des femmes, ils ont généralement entre 25 et 44 ans, majoritairement célibataires (56%). Locataires à 79%, 50% ont un emploi à temps plein mais 26% sont en CDD contre 19% de la population totale. Majoritairement ouvriers (31% contre 20% de l'ensemble de la population) ou employés (21% contre 15% de l'ensemble de la population), ils appartiennent majoritairement au quintiles de niveau de vie les plus faibles (21% dans le premier quintile, 26% dans le

deuxième quintile). L'endettement à la consommation concerne donc des individus souvent plus pauvre et en situation plus précaire. Cependant, on le retrouve dans toutes les catégories de la population.

**Table II.3.9: Niveau de ressources et endettement**

<i>Tranche de ressources</i>	<i>Endettés</i>	<i>Surendettés</i>	<i>Population</i>
<=RMI 2008*	2	10	4
>RMI 2008 - <=SMIC**	10	41	12
>SMIC-<=2 000€	57	39	54
>20 000€-<=3 500€	26	9	23
>3 500€	6	3	6
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	337	25 510

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 10% des endettés ont des ressources comprises entre le RMI (strictement supérieurs) et le SMIC (inférieure ou égale)*

*Note : les calculs ont été faits sur la base du RMI de 2008 pour un couple sans enfant et ne touchant pas d'aides au logement (672€/mois) et sur la base du SMIC net mensuel moyen de l'année 2008 (1 025€/mois)*

**Table II.3.10.a: Niveau de vie et endettement**

<i>Niveau de vie</i>	<i>Endettés</i>	<i>Population totale</i>	<i>Surendettement</i>
Q1	11	20	38
Q2	18	20	32
Q3	23	20	11
Q4	24	20	15
Q5	24	20	4
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	25 510	337

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : le premier quintile de niveau de vie représente 20% de l'ensemble de la population mais 11% des endettés et 38% des surendettés.*

**Table II.3.10.b: Niveau de vie selon la nature de l'endettement**

<i>Niveau de vie</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
Q1	6	21	5	34
Q2	14	26	13	23
Q3	21	24	23	16
Q4	25	19	30	13
Q5	34	10	29	14
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	6 609	5 183	4 228	9 490

*Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 6% des individus endettés pour motif immobilier uniquement appartiennent au premier quintile, 21% de ceux endettés uniquement à la consommation, 5% des endettés pour les deux motifs et 34% des individus ayant aucun crédit.*

Pauvreté, jeunesse et précarité de l'emploi caractérisent surtout les individus surendettés. Plus souvent hommes que femmes (53 contre 47%), jeunes (26% ont entre 25 et

34 ans contre 17% de la population totale) souvent célibataires, les familles monoparentales sont sinon surreprésentées par rapport à la population totale (16 contre 8%). Très majoritairement locataires (79%), 20% d'entre eux sont au chômage et 52% d'entre eux sont en CDD contre 19% de la population totale. 10% touchent ainsi des ressources inférieures ou égales au RMI en 2008 et 41% entre le RMI et le SMIC. Une grande majorité est ouvrier (42%), 21% sont employés et 10% sont des inactifs n'ayant jamais travaillé contre 3% pour l'ensemble de la population. Ils font donc parti des ménages aux niveaux de vie les plus faibles avec 38% dans le premier quintile et 32% dans le second.

Si ces observations permettent de définir des profils types, des caractéristiques ou événements semblent jouer un rôle majeur à propos de l'endettement des ménages : l'âge, la composition du ménage (divorce, nombre d'enfants..) et la stabilité de l'emploi. La Banque de France distingue pour l'endettement et surtout l'étude des dossiers de surendettement l'endettement dit actif, causé par un recours excessif au crédit, et un endettement passif c'est à dire lié à un accident de la vie. Si la base SRCV ne fournit pas directement d'informations sur les caractéristiques des crédits (hormis la nature de l'endettement et des informations plus détaillées pour l'achat de la résidence principale seulement), les situations d'agence, les possibilités de négociation des prêts, les stratégies des débiteurs et créiteurs, le module secondaire de la base ménage SRCV 2008 fournit cependant des informations sur l'utilisation des services bancaires. Il s'agit donc à présent d'étudier l'effet de l'endettement et de surendettement sur l'utilisation des services bancaires et les trajectoires vers l'endettement croissant et le surendettement.

#### **4) Trajectoires d'endettement, surendettement et utilisation des services bancaires**

Afin d'appréhender la situation bancaire et d'essayer d'en déduire certaines hypothèses sur les stratégies et capacités de négociation des débiteurs et créiteurs, nous étudions l'utilisation des services bancaires par les ménages grâce au module secondaire sur la base ménage de l'enquête SRCV 2008. Le faible recours aux services bancaires peut être défini comme la non utilisation du minimum de services gratuits prévus par la loi. S'il est difficile à appréhender à partir de données d'enquête, on l'approche ici en considérant qu'un ménage n'ayant qu'un seul ou aucun moyen de paiement a peu recours aux services bancaires. Cela permet d'analyser les comportements des ménages endettés car cette situation peut résulter d'un choix individuel, être la conséquence de la pauvreté ou d'une situation de surendettement, auquel cas il s'agit d'exclusion bancaire. D'après le tableau II.4.1, 10% des ménages ont un faible recours aux services bancaires en 2008 soit 2,8 millions de ménages. D'après le tableau II.4.1.b, 82% d'entre eux n'ont aucun crédit, 12% des crédits à la consommation seulement et 5% des crédits habitation seulement.

Les ménages peuvent avoir contracté leur crédit avant d'être limités dans l'utilisation des services bancaires. D'après le tableau II.4.2, 41% des ménages ayant déclaré avoir déposé un dossier de surendettement auprès de la Banque de France au cours des douze derniers mois ont eu peu recours aux services bancaires, contre 10% de l'ensemble des ménages.

Le faible recours au service bancaire semble plus lié à la pauvreté qu'à l'endettement et même qu'au surendettement (mais beaucoup de surendettés, 40% d'entre eux, étant pauvres).

Le faible recours aux services bancaires n'est de plus pas toujours synonymes de difficultés financières. De nombreux autres paramètres entre en compte, notamment l'âge. Les

ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans sont ceux qui recourent le moins aux services bancaires (23% ont un faible recours aux services bancaires contre 10% de la population et 5% des moins de 35 ans). Les modes de paiement évoluent significativement selon l'âge. Mais il s'agit probablement plus d'un effet de génération que d'un effet d'âge.

**Table II.4.1.a : Endettement, pauvreté et utilisation des services bancaires**

	Nombre de ménages	Répartition au sein des ménages en %	PR de moins de 35 ans	PR de plus de 65 ans	Ménages pauvres	Endettés	Surendettés
Pas de compte et/ou moyen de paiement	322 000	1	1	1	4	0,6	15
Chéquier uniquement	1 925 000	7	1	21	15	2	2
Carte de retrait uniquement	334 000	1	2	0,5	6	0,6	13
Carte de paiement uniquement et interdit bancaire	169 000	0,6	1	0,7	2	0,7	12
<u>Faible recours aux services bancaires</u>	2 750 000	10	5	23	27	4	41
Carte de paiement uniquement	594 000	2	4	0,6	8	2	15
Carte(s) et chéquier	23 310 000	87	91	77	65	94	46
Ensemble des ménages	26 725 000	100	100	100	100	100	100

Champs : 10 418 ménages métropolitains.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : 1% des ménages ne disposent d'aucun moyen de paiement. Ils font partie des 11% de ménages déclarant un faible recours aux services bancaires. 1% des ménages dont la personne de référence a moins de 35 ans, 1% des ménages dont la personne de référence a plus de 65 ans, 4% des ménages pauvres et 15% des ménages surendettés ne disposent d'aucun moyen de paiement.

**Table II.4.1.b : Endettement, pauvreté et utilisation des services bancaires selon la nature de l'endettement**

	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
Faible recours aux services bancaires	2	6	1	17
Ensemble des ménages	5 210 674	5 340 769	2 915 869	13 258 032

Champs : 10 418 ménages métropolitains.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Lecture : 5% des ménages endettés pour motif immobilier seulement ont un faible recours aux services bancaires.

L'utilisation de ces informations sur l'utilisation des services bancaires disponibles dans le module secondaire de l'enquête SRCV devait nous permettre de déduire certaines hypothèses sur la situation financière des endettés et leur comportement stratégique ou leurs habitudes à travers leur relation à leur banque et l'utilisation des différents services. Mais la pauvreté et l'âge s'avèrent être les variables déterminantes.

Le tableau II.4.2 permet d'appréhender les différents aspects de la précarité des ménages endettés, selon la nature de l'endettement et par rapport au reste de la population. On retrouve à nouveau les différences de niveau de vie entre ménages endettés uniquement pour motif immobilier (seuls 4% de pauvres parmi eux) et pour consommation uniquement (12% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté). Or les difficultés de vie des endettés ne se manifestent pas uniquement d'un point de vue monétaire. Les impayés liés au logement concernent de nombreux endettés (15%) et même surtout les endettés pour motif immobilier seulement. On peut supposer que ce signe de difficultés financières parmi les ménages endettés pour motif immobilier pourtant plus riche en général capte justement les ménages pauvres parmi les endettés pour immobilier seulement et qui, confrontés à de fortes charges de remboursement, ne parviennent pas à payer leurs travaux, certaines charges ou impôts locaux après avoir investi dans l'achat d'une maison. Mais la pauvreté des endettés est aussi en condition de vie. Cet indicateur est d'ailleurs particulièrement significatif pour les ménages surendettés et/ou endettés par des crédits à la consommation. L'indicateur de pauvreté de condition de vie de l'INSEE que nous avons pu reconstruire ici permet d'étudier le manque global d'éléments de bien-être matériel, mesuré à l'échelle du ménage. La pauvreté en termes de condition de vie repose sur le repérage d'un certain nombre de privation d'éléments d'un bien-être matériel standard, c'est-à-dire largement diffusé dans la population, ou de difficultés quotidiennes (cf Annexes sur la construction des variables). Dotés de revenus relativement faibles, les ménages endettés pour motif de consommation semble ainsi être dans l'incapacité de faire face aux dépenses de la vie quotidienne et de bénéficier du bien être standard. Cette incapacité et l'accumulation de charges semblent être dès lors les raisons majeures de la chute dans le surendettement. Il serait cependant nécessaire d'approfondir cette étude en contrôlant ces observations par le nombre de crédits à la consommation détenus par les ménages, la régulation de l'accès à ces crédits et l'existence ou non d'un processus d'accumulation (de charges de remboursements, de crédits revolving, de nombre de crédits etc).

**Table : II.4.2 : Trajectoire vers le surendettement et faible recours aux services bancaires**

	<i>Endettés</i>	<i>Surendettés</i>	<i>Population totale</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
Impayés liés au logement	15	45	9	23	6	16	2
Pauvreté monétaire	7	31	12	4	12	4	18
Pauvreté en condition de vie	9	65	12	3	14	8	22
Faible recours aux services bancaires	4	41	10	2	6	1	17
<i>Nombre d'observations</i>	5 517	119	10 403	2 227	2 024	1 266	4 886

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 15% des endettés ont des impayés liés au logement, 45% des surendettés et 9% de la population totale*

Si la distinction opérée par la Banque de France entre endettement actif causé par un recours excessif au crédit et endettement passif lié à un accident de la vie (perte d'emploi, maladie, divorce, décès du conjoint) peut sembler artificielle, elle reste néanmoins intéressante pour analyser les facteurs d'aggravation de l'endettement et appréhender les aspects tant liés au système bancaire et financier que privés et professionnels des individus. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'approfondir l'analyse de la situation bancaire des individus et leurs accès différenciés ou non au crédit selon le montant de leur endettement et leur type de crédit. Ces données sur les services bancaires de l'enquête SRCV sont pourtant, à ce jour, les données d'enquête les plus approfondies en France.

Nous disposons en revanche de nombreuses données pour analyser l'effet des dits « accidents de la vie » sur l'endettement des ménages et des individus. Le module secondaire SRCV demande ainsi aux ménages s'ils ont connu une forte baisse de leurs revenus entre 2007 et 2008 puis, si c'est le cas, les raisons de cette forte baisse. Nous comparons dès lors l'occurrence de cette baisse sur le revenu entre la population totale, les ménages endettés selon la nature de leur endettement et les ménages surendettés.

D'après le tableau II.4.3, les ménages endettés ont plus souvent connu une forte baisse de leur revenu que l'ensemble de la population. Cette baisse touche surtout les ménages endettés pour motif de consommation : près d'un quart des ménages ayant uniquement des crédits à la consommation déclarent avoir subi une forte baisse de revenu entre 2004 et 2008, 19% des ménages endettés pour les deux motifs et 15% des ménages endettés uniquement pour motif immobilier (soit relativement moins que l'ensemble de la population, à 17%). Les surendettés sont de loin les plus touchés : 43% déclarent avoir connu une forte baisse de revenu entre 2007 et 2008

**Table II.4.3 : endettement et forte baisse de revenu 2007-2008**

	<i>Endettés</i>	<i>Surendettés</i>	<i>Population totale</i>	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Aucun</i>
Forte baisse de revenu 2007-2008	19	43	17	15	23	19	15
<i>Nombre d'observations</i>	5 517	119	10 403	2 227	2 024	1 266	4 886

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : 19% des ménages endettés déclarent avoir été confrontés à une forte baisse de leur revenu entre 2007 et 2008.*

Lorsque les individus déclarent avoir connu une forte baisse de leur revenu entre 2007 et 2008, on retrouve la même occurrence relative des motifs entre les ménages endettés et l'ensemble de la population ayant connu une forte baisse de revenu. Le rapport à l'emploi est ainsi le premier motif de forte baisse de revenu. Parmi les endettés, la perte ou diminution d'emploi est la raison principale pour 27% d'entre eux, suivi de la modification des heures travaillées ou du salaire. Le premier motif « privé » demeure lié à l'emploi avec 12% touchés d'une incapacité de travail pour maladie ou invalidité. Suivent le mariage et la retraite (respectivement raison principale de 6% et 7% des endettés, 7% et 7% de la population totale) puis le départ à la retraite et le décès d'un proche. Mais les raisons s'avèrent variées et ne sont pas saisies parfaitement par l'enquête, 26% des ménages endettés et 23% de la population totale choisissant la modalité « Autre ».

La première difficulté est cependant liée au faible nombre d'observations (ici 78 pour les endettés et 122 pour la population totale). Nous retrouvons cette difficulté tout au long du

module secondaire. Alors que cette enquête devait permettre d'apporter de nouvelles informations sur l'endettement des ménages, le surendettement et l'effet des accidents de vie, à travers une analyse tant qualitative que quantitative, la faiblesse et l'irrégularité du nombre d'observations selon les questions d'enquête limite les analyses. Par ailleurs, les réponses étant majoritairement déclaratives et non de sources administratives, il s'agit souvent d'ordre de grandeur. Le ménage apprécie, subjectivement, l'importance de sa baisse de revenu ou la charge de ces endettements. Pour le tableau II.4.4, « forte baisse de revenu » ne renvoie pas, dans la question, à une chiffre ou du moins un ordre de grandeur précis. Le cadre d'analyse de la partie suivante doit alors permettre d'estimer plus précisément, quantitativement les effets d'un choc sur le revenu sur l'endettement des ménages à travers le montant de leurs remboursements mensuels.

**Table II.4.5 : Raisons principales de la baisse de revenu importante au cours de ces 12 derniers mois**

	Endettés	Population totale
<i>Perte ou diminution d'emploi</i>	27	28
<i>Modification des heures travaillées et/ou du salaire</i>	13	14
<i>Incapacité de travail pour maladie ou invalidité</i>	12	13
<i>Mariage/séparation</i>	6	7
<i>Maternité, congé parental</i>	7	7
<i>Départ à la retraite</i>	5	4
<i>Décès</i>	4	4
<i>Autre</i>	26	23
Nombre d'observations	78	122

*Champs : 10 418 ménages métropolitains.*

*Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.*

*Lecture : La perte ou diminution d'emploi est une des raisons principales de forte baisse de revenu entre 2007 et 2008 pour 27% des ménages endettés.*

Cette seconde partie nous a donc permis de dresser un tableau de l'endettement en France et le profil socio-démographique des endettés. Un ménage sur deux est ainsi endetté, soit pour achat d'un bien immobilier, soit pour consommer, les deux motifs étant également répartis. L'endettement immobilier concerne des ménages au niveau de vie élevé, en milieu de cycle de vie et dont les charges de remboursement sont élevées. L'endettement à la consommation concerne plus souvent les jeunes et les ménages pauvres que l'endettement immobilier mais concerne surtout tous les ménages, quelque soit le niveau de vie. Les ménages surendettés ont entre 35 et 54 ans sont locataires et ont un faible niveau de vie. Souvent au chômage ou en emploi précaire, beaucoup ont connu une forte baisse de leur revenu lors des derniers mois. Si les charges de remboursement sont importantes pour tous les ménages endettés, le revenu disponible restant dépend beaucoup des dépenses logement. Les ménages les plus endettés ayant de nombreux impayés. Si les ménages endettés à la consommation sont plus pauvres que l'ensemble de la population, on observe le contraire pour les ménages endettés pour motif immobilier. Or cette pauvreté n'est pas uniquement monétaire, elle est aussi en conditions de vie puisque de nombreux ménages pauvres et endettés doivent limiter leur mode de vie (recevoir du monde chez soit, consommation régulière de viande...) ont de nombreux impayés et des conditions de vie souvent précaire (incapacité de se chauffer suffisamment...). En revanche, on n'observe pas une utilisation particulière des services bancaires selon le niveau d'endettement.

Si les profils socio-démographiques donnent des informations sur les endettés, il s'avère nécessaire d'étudier les trajectoires d'endettement. Le recours aux services bancaires ne semble pas particulièrement différent pour les endettés. Il dépend surtout d'autres caractéristiques tels que l'âge, l'emploi, la situation familiale. Ces facteurs jouent surtout sur



les trajectoires d'endettement à travers les accidents de la vie qui mènent alors à un endettement et un surendettement dit passif. Les baisses de revenu affectent les endettés différemment selon la nature de l'endettement et le montant de cet endettement.

Il est dès lors intéressant d'étudier comment les ménages endettés mais aussi leurs créanciers réagissent à un choc sur leur revenu. Si nous ne sommes pas en mesure d'étudier le stock de dette, les informations sur le montant et la charge des remboursements sont disponibles, et particulièrement utiles pour appréhender les possibles négociations et rééchelonnement. La dernière partie permet ainsi d'appréhender l'endettement des ménages dans une perspective dynamique à travers l'étude du montant des remboursements d'individus suivis entre 2004 et 2008.

### **(3) Endettement, choc sur le revenu et charge des remboursements.**

#### **1) Cadre théorique de l'analyse : la théorie du revenu permanent**

D'après les statistiques descriptives précédentes, les ménages dont la situation d'endettement s'aggrave ont généralement connu un « accident de la vie » lié à une perte d'emploi, un divorce, une maladie. Les facteurs privés et professionnels jouent ainsi un rôle majeur dans l'évolution de la situation d'endettement des ménages. Par ailleurs, la littérature académique s'attache particulièrement à l'étude des stratégies des individus endettés et depuis récemment, aux capacités de négociation avec les banques et établissements de crédit. Il est dès lors intéressant d'étudier l'évolution de la situation d'endettement des ménages suite à un choc sur le revenu. Il est alors nécessaire de contrôler ces chocs et leurs effets sur l'endettement par les caractéristiques des individus (âge, situation familiale...) et de leurs crédits (taux d'intérêt, nombre d'emprunts...) pour ensuite croiser ces chocs à l'expérience d'accidents de la vie, privé ou professionnels.

La variation du montant des remboursements est une variable pertinente pour étudier l'évolution des situations d'endettement des individus au cours du temps. Cela permet en effet d'appréhender indirectement l'accès des endettés aux marchés financiers, aux services bancaires et la question des négociations entre crédateurs et débiteurs. On suppose en effet qu'en cas de difficulté financière, liée à un accident de la vie, à un événement imprévu, les individus en mesure de négocier avec leur banquier, leur établissement de crédit feront diminuer leurs remboursements mensuels. Surtout, nous avons accès dans l'enquête SRCV aux montants exacts des remboursements des individus. Il est dès lors possible d'estimer des variations –ou l'absence de variation- en fonction des variations du revenu.

L'objectif de cette partie est ainsi d'étudier la variation des remboursements mensuels payés par les individus suite à un choc sur le revenu d'après le cadre théorique de la théorie du revenu permanent.

Dans son ouvrage *A Theory of Consumption Function* (1975), Milton Friedman propose d'établir les fondements microéconomiques des comportements de consommation sur la base de choix intertemporels du consommateur. Il retrouve les résultats d'Irving Fisher (1930) selon lequel la consommation dépend essentiellement non pas du revenu courant mais de la richesse. M.Friedman préfère à cette notion celle de revenu permanent.

Dans une perspective microéconomique, le problème du choix intertemporel du consommateur se pose de la manière suivante : il s'agit de calculer la répartition optimale dans le temps, sous contrainte d'un montant de ressources donné.

On suppose que le consommateur connaît ses revenus présents et futurs :  $Y_1, Y_2, \dots, Y_T$ , et qu'il cherche à maximiser l'utilité retirée de la consommation à différentes périodes  $U(C_1, C_2, \dots, C_T)$  où  $T$  est l'horizon du consommateur.

La contrainte de revenu ne s'exerce pas à chaque période ( $C_t \leq Y_t$ ) car l'individu peut épargner ou désépargner au cours d'une période. Dans un modèle intertemporel, lorsque le marché financier est parfait, la contrainte budgétaire signifie que la somme des consommations en valeur actualisée doit être égale à la richesse, définie comme la somme des revenus présents et futurs en valeur actualisée. On considère ainsi que si le marché financier est parfait, le revenu futur est, via l'endettement, un substitut parfait au revenu présent. L'individu peut mobiliser la valeur actuelle de son revenu futur dès aujourd'hui. Aucune

contrainte ne s'exerce période après période. La seule contrainte pertinente est intertemporelle. Cette contrainte budgétaire intertemporelle assure alors la solvabilité de l'individu, c'est à dire sa capacité à rembourser dans le futur les dettes qu'il contracte aujourd'hui.

S'il se réfère à la théorie des choix intertemporels du consommateur, M.Friedman n'exprime pas directement la consommation en fonction de la richesse mais en fonction du revenu permanent qu'il définit comme le « flux périodique de recettes constantes  $Y^P$  qui donnerait la même valeur actualisée que les recettes actuelles et anticipées pour un horizon donné ». Si le taux d'intérêt est nul, le revenu permanent correspond à la moyenne simple des revenus effectifs anticipés. Le revenu effectif est alors égal à la somme du revenu permanent et du revenu transitoire :  $Y_t = Y^P + Y^T$ . Le revenu transitoire est un revenu accidentel, que l'agent n'a pas anticipé. Si une distinction entre consommation permanente et transitoire a pu être introduite dans certains travaux, M.Friedman assimile en général la consommation effective à la consommation permanente et considère que seuls la consommation et le revenu permanent sont en relation stable :

$$C = kY^P$$

$k$  est la propension à consommer le revenu permanent,  $0 < k < 1$ .

La définition du revenu permanent ne pouvant pas être directement testée empiriquement, une hypothèse sur la formation des anticipations de revenu futur a du être introduite. M.Friedman utilise ainsi le modèles d'anticipations adaptatives de Cagan (« The Monetary Dynamics of Hyperinflation », 1956). Dans un processus d'anticipations adaptatives, l'agent révisé sa prévision chaque période, en fonction de l'erreur commise en période précédente. Pour le revenu permanent, on obtient :

$$Y_t^P - Y_{t-1}^P = \lambda (Y_t - Y_{t-1}^P), \quad 0 < \lambda < 1$$

La valeur estimée du revenu permanent est corrigée dans une proportion  $\lambda$  en fonction de l'écart entre le revenu courant et le revenu permanent anticipé en période précédente. Cet écart pouvant provenir soit d'un choc transitoire soit d'une erreur d'anticipation sur le revenu permanent, l'hypothèse d'anticipations adaptatives revient à considérer qu'a priori, une proportion  $\lambda$  de l'écart correspond à une erreur d'anticipation et qu'une proportion  $(1-\lambda)$  correspond à un revenu transitoire.

On peut alors écrire le revenu permanent anticipé comme une moyenne pondérée du revenu effectif et du revenu permanent anticipé de la période précédente :

$$Y_t^P = \lambda Y_t + (1 - \lambda) Y_{t-1}^P$$

Pour la consommation, on obtient alors :  $C_t = \lambda k Y_t + (1 - \lambda) C_{t-1}$

Dans le modèle des anticipations adaptatives, la fonction de consommation de M.Friedman revient donc à un processus d'ajustement partiel du revenu et permet d'obtenir une propension moyenne à consommer constante à long terme.

A partir de ce cadre théorique, nous étudions les variations des remboursements mensuels des individus suite à un choc sur le revenu. On suppose que les individus endettés n'épargnent pas. Ils ne font que consommer et rembourser leurs dettes. Nous ne tiendrons donc pas compte des questions d'épargne. Tout est ajusté par le montant des remboursements à chaque période et non par l'épargne. Dans un contexte de marché financier parfait et d'absence d'asymétrie d'information où les individus endettés peuvent négocier facilement avec leur débiteur, les individus peuvent rembourser plus ou moins et même arrêter de rembourser au cours d'une période pour maintenir le même niveau de consommation en cas de choc imprévu sur le revenu.

Par construction, le revenu permanent est  $Y^p$ , la propension à consommer  $k$  est égale ici à  $(1-\alpha)$  avec  $0 < \alpha < 1$  (il s'agit de simplifier les lectures de régressions comme nous nous concentrons sur les remboursements).  $R$  correspond aux remboursements,  $R_t$  aux remboursements mensuels et  $C$  à la consommation. On suppose que les individus ont un horizon de vie fini et qu'ils ne se placent pas dans un modèle dynastique. Nous obtenons ainsi :

$$C = (1-\alpha) Y^p \text{ et } R = \alpha Y^p \text{ avec } 0 < \alpha < 1$$

D'après la théorie du revenu permanent et par extension à l'analyse des remboursements mensuels, en cas de choc transitoire sur le revenu, les individus maintiennent le même niveau de consommation. La consommation a été lissée tout au long de la vie. Afin de maintenir le même niveau de consommation, les remboursements diminuent. En revanche, si ce choc est jugé permanent, tout ne peut être reporté sur la variation des remboursements et la consommation doit aussi diminuer. On suppose qu'en cas de variation et ajustement, cela a lieu sur l'année. Ainsi, qu'il y ait lissage ou non de la consommation, variation ou non des remboursements, ils sont égaux pour une même année civile (cela correspond à la réponse donnée pour l'année d'enquête sur SRCV).

Le choc sur le revenu est construit à partir du niveau de vie des ménages et rapporté à l'ensemble des individus. Le choc sur le revenu est donc en réalité un choc sur le revenu disponible par unité de consommation donc par niveau de vie. Les unités de consommation sont calculées dans l'enquête SRCV selon l'échelle dite de l'OCDE modifiée. Cette échelle attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie est égal pour tous les individus d'un même ménage et peut donc être rapporté à chaque individu suite à notre fusion entre les bases ménages et individus 2004 et 2008.

Afin d'avoir un choc assez significatif et représentatif tant par son ampleur que la part d'individus concernés, nous avons construit un choc de -1000€/mois sur le niveau de vie par individu entre 2004 et 2008. Les individus confrontés à ce choc ont vu leur revenu disponible diminuer de 1000€ par mois, soit 12 000€ par an entre 2004 et 2008. D'après le tableau III.1, 10% de la population totale et 9% des endettés ont connu un tel choc sur le revenu entre 2004 et 2008 soit 15 604 individus en tout et 5 179 individus endettés.

**Table III.1 : Part de la population confrontée à un choc sur le revenu disponible par unité de consommation de -12 000€/an entre 2004 et 2008**

<i>Evolution du niveau de vie annuel</i>	<i>Population totale</i>	<i>Endettés</i>	<i>Aucun endettement</i>
Choc négatif sur le niveau de vie de -12 000€/an	10%	9%	11%
Nombre d'observations	15 604	5 179	2 934

*Champ : 15 604 individus métropolitains.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : 10% de la population totale a été confrontée à un choc sur le revenu d'au moins -12 000€/mois soit -1000€/mois en moyenne entre 2004 et 2008. .*

Les individus observés correspondent aux individus déjà présents lors de l'enquête SRCV de 2004 et toujours présents en 2008. Ils sont 15 604 au total. L'essentiel de l'étude se concentrera sur les individus endettés en 2004 et en 2008, seuls à payer des remboursements mensuels. Ce choix exclu dès lors les individus endettés en 2004 et n'étant plus endettés en 2008 afin de ne pas sous-estimer la variation des remboursements. Ce choix exclu aussi toute réflexion rapportée à l'ensemble de la population française mais, l'intérêt de cette étude est surtout de comparer les individus endettés ayant eu ou non un choc sur le revenu. Si les individus ne payant pas de remboursements mensuels sont en général des individus ne détenant aucun crédit, nous avons pris l'endettement comme variable sélection de la population car des individus peuvent ne payer aucun remboursement mensuel tout en étant encore endettés.

On considère donc le modèle suivant :

$$R_{t,2004} = \alpha Y_{t,2004}^p$$

En cas de choc sur le revenu de -1 000€/mois de niveau de vie par individu,

$$R_{t,2008} = R_{t,2004} - \delta * 1000$$

où t correspondant au mois de l'année puisque nous travaillons avec les remboursements mensuels et  $\delta$  compris entre -1 et 1 ( $-1 < \delta < 1$ ).

Savoir si la variation des remboursements suite à un choc sur le revenu respecte la théorie du revenu permanent revient alors à estimer la valeur de  $\delta$ .

Si  $\delta$  tend vers 1, la théorie du revenu permanent est vérifiée. Pour amortir les effets de ce choc, les individus modifient leurs remboursements du même montant que le choc sur le revenu afin de maintenir un niveau de consommation constant. La consommation est bien lissée tout au long de la vie. Le choc est considéré comme temporaire.

Si  $\delta$  tend vers 0, la théorie du revenu permanent n'est vérifiée qu'à partir du moment où on considère que ce choc est permanent. Les remboursements ne sont pas adaptés au choc sur le revenu pour maintenir un même niveau de consommation tout au long du temps. Cette nouvelle condition de richesse doit être intégrée dans la consommation des individus. Les individus peuvent à nouveau lisser leur consommation mais à un niveau moins élevé.

Si  $\delta$  tend est négatif, la théorie du revenu permanent ne semble pas vérifiée. Alors que les individus ont subi un choc sur le revenu, ils remboursent plus et consomment donc moins. Tout l'effet du choc et même plus est reporté sur la consommation.

Les résultats obtenus lors des régressions ne permettront pas de distinguer clairement et directement si la théorie du revenu permanent est vérifiée ou non à travers l'étude de la variation des remboursements suite à un choc sur le revenu. Il s'agira surtout d'être en mesure d'interpréter ce choc, de voir s'il est jugé comme plutôt permanent ou plutôt transitoire et d'appréhender les conditions d'accès des individus aux marchés financier ainsi que leurs relations avec leur créancier (relations d'agence, régulation de l'octroi des prêts).

Afin de tester la théorie du revenu permanent à travers la variation des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 nous devons alors contrôler les effets de ce choc par d'autres variables qui peuvent conduire en tant que tel à une variation des remboursements. On contrôle ainsi par la nature de l'endettement, l'âge des individus pour l'effet cycle de vie, leurs ressources relatives par rapport à la moyenne perçue par les autres individus ainsi que les effets stocks et variation de condition d'emprunt représentées par le nombre d'emprunt et le taux d'intérêt. On décompose ensuite le choc par différentes variables afin d'estimer quels événements ont les effets les plus significatifs. On contrôle et croise ainsi le choc sur le revenu par des modifications de la situation familiale (statut matrimonial et nombre d'enfants à charge) et par les modifications du rapport à l'emploi (chômage et précarisation de l'emploi).

## **2) Cadre empirique : analyse longitudinale des individus des bases SRCV 2004 et 2008**

L'étude porte sur les individus présents lors de l'enquête SRCV de 2004 et de 2008. Nous avons fusionné les bases individus et ménages de 2004 et 2008. Grâce à la méthodologie de l'enquête, nous pouvons précisément suivre ces individus, mêmes lorsqu'ils ont changé de ménage (divorce, départ du domicile parental et accès à la vie active...). Les individus de cette base ne présentent pas tout à fait les mêmes caractéristiques en 2008 que tous ceux observés dans la partie précédente étant donné les effets de sélection. Une pondération longitudinale permet cependant à cet échantillon de demeurer représentatif de l'ensemble de la population française métropolitaine. Nous suivons au total 15 604 individus entre 2004 et 2008. Les situations d'endettement diffèrent aussi de 2004 à 2008 étant donné le contexte macroéconomique et l'augmentation de l'endettement des particuliers. Le tableau III.2.1 résume les principales données sur l'endettement des individus à présent étudié. L'ensemble des informations étant disponible en Annexe.

**Table III.2.1 : Niveau de vie, endettement et charge de remboursements des individus suivis de 2004 à 2008.**

	Population endettée		Niveau de vie		Remboursements mensuels		Charge de remboursement des emprunts	
	2004	2008	2004	2008	2004	2008	2004	2008
Endettés	54	56	1 562	1 968	589	619	20	17
Habitation seulement	22	22	1 707	2 308	692	763	22	18
Consommation seulement	20	21	1 363	1 599	276	263	12	9
Habitation et consommation	12	13	1 636	1 980	924	937	28	24
Aucun endettement	46	44	1 628	1 788	-	-	-	-
Q1*	26	31	790	1 064	298	273	29	20
Q2	43	48	1 144	1 439	415	404	24	18
Q3	62	64	1 373	1 718	500	526	18	18
Q4	69	70	1 661	2 099	646	680	21	18
Q5	69	70	2 659	3 591	901	1 072	18	16
Population totale	15 604	15 604	1 494	1 890	326	353	13	11
Evolution totale				+27%		+8%		-15%

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : En 2004, les individus du premier quintile ont un niveau de vie mensuel moyen de 790 euros par mois. Les individus endettés du premier quintile remboursent en moyenne 298 euros par mois ; cela représente une charge de remboursement de 29% de leurs revenus disponibles.*

*Note : Le niveau de vie par quintiles concerne l'ensemble de la population. Les remboursements par quintiles concernent l'ensemble des personnes endettées par quintiles et non pas l'ensemble de la population de chaque quintile.*

La base contient certains biais suite au suivi des individus. Les individus sont globalement plus âgés en 2008 qu'en 2004 et le niveau de vie de l'ensemble de la population est en moyenne de 5 000€ plus élevé. D'après le tableau III.2.2.b et les données de l'INSEE, le niveau de vie a effectivement augmenté en moyenne (mais aussi la pauvreté, particulièrement chez les salariés) mais l'augmentation est moins forte (moins de 2 000€). Cette différence s'explique par l'inflation qui n'a pas été ici prise en compte dans nos calculs alors que le tableau III.2.2.b est en euros 2009 et probablement par le vieillissement de la

population avec les enfants devenant actifs et des actifs pouvant connaître une progression salariale et professionnelle en quatre ans. Si nous calibrons ces résultats d'après les enquêtes nationales de l'INSEE, ces différences s'avèrent cependant faibles sinon inexistantes. Les biais induits par la construction de la base ne sont donc pas assez importantes pour remettre en cause la significativité de nos résultats.

**Tableau III.2.2.a : Evolution du niveau de vie des individus d'après les enquêtes SRCV**

<i>Niveau de vie annuel</i>	<i>Population totale</i>	<i>Endettés</i>	<i>Aucun endettement</i>
Niveau de vie moyen en 2004	18 000€	16 800€	18 900€
Niveau de vie moyen en 2008	23 400€	22 400€	24 600€
Nombre d'observations 2004	15 604	8 654	6 950
Nombre d'observations 2008	15 604	5 179	2 934

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : en 2004, le niveau de vie moyen annuel est de 18 000€ pour la population total, 16 800€ pour les endettés et 18 900€ pour les individus n'ayant aucun crédit.*

*Note : les niveaux de vie sont exprimés en euros de l'année d'enquête.*

**Tableau III.2.2.b : Evolution du niveau de vie des individus observés d'après l'INSEE**

<i>Niveau de vie annuel</i>	<i>Population totale</i>
Niveau de vie moyen en 2004	20 590 €
Niveau de vie moyen en 2008	22 130 €

*Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.*

*Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux 1970 à 1990, Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2009.*

*Note : le niveau de vie est exprimé en euros 2009*

La variation du niveau de vie entre 2004 et 2008 dépend de deux facteurs : l'inflation et l'augmentation du niveau de vie, liée au contexte macroéconomique, à l'activité et à la situation des ménages. Sur notre base, elle dépend d'un troisième facteur lié à la construction même de la base et au suivi des individus. On suppose ainsi que l'augmentation du niveau de vie plus élevée dans notre base que sur l'ensemble de la population française peut être liée au vieillissement de la population observée avec des jeunes inactifs étant entrés sur le marché du travail et une augmentation des salaires des actifs par effet d'expérience.

<i>Taux moyen d'inflation en 2004</i>	<i>Taux moyen d'inflation en 2008</i>	<i>Inflation cumulée entre janvier 2004 et janvier 2008</i>
2,1%	2,8%	7,5%

*Source : Insee - indices des prix à la consommation*

Le taux moyen d'inflation était de 2,1% en 2004 et de 2,8% en 2008. Entre janvier 2004 et janvier 2008, l'inflation cumulée était de 7,5% d'après l'INSEE. Lorsque l'on calcule le niveau de vie en euros 2009 dans le tableau III.2.2.b, l'augmentation du niveau de vie corrigée de l'inflation est de 7,5%. Dans la base SRCV, l'augmentation du niveau de vie entre 2004 et 2008, sans aucun contrôle est de 30%. Corrigé de l'inflation cumulée de 7,5%, le niveau de vie de 2008 devrait être de 19 355€. L'augmentation du niveau de vie, corrigée de



l'inflation serait ainsi de 7,5%. On retrouve donc finalement la même évolution du niveau de vie dans notre base SRCV que dans les enquêtes de l'INSEE. Le vieillissement de la population étudiée entre 2004 et 2008 n'est pas significatifs et n'a pas d'effet sur l'évolution du niveau de vie.

Comme indiqué précédemment, la construction du choc sur le revenu permet d'avoir un choc assez élevé (-12 000/an, soit -1 000€/mois), de tenir compte de la composition des ménages en rapportant le revenu disponible au nombre d'unités de consommations –il s'agit d'un choc sur le niveau de vie- et d'être assez représentatif puisque ce choc concerne 10% de la population totale et 9% des endettés. Il est intéressant d'observer que les endettés ont globalement connu les mêmes variations de revenu que l'ensemble de la population. Conformément à l'augmentation globale observée du niveau de vie, 65% des individus ont vu leur niveau de vie augmenter entre 2004 et 2008. 26% de la population totale, 26% des endettés et 27% des individus n'ayant aucun crédit ont même connu un choc positif de plus de 12 000€/an.

**Tableau III.2.3.a : Evolution du niveau de vie et choc sur le revenu disponible par unités de consommation**

<i>Evolution du niveau de vie annuel</i>	<i>Population totale</i>	<i>Endettés</i>	<i>Aucun endettement</i>
Augmentation entre 2004 et 2008	64%	65%	64%
Diminution entre 2004 et 2008	36%	35%	35%
Choc négatif sur le niveau de vie de -12 000€/an	10%	9%	11%
Choc positif sur le niveau de vie de +12 000€/an	26%	26%	27%
Nombre d'observations	15 604	5 179	2 934

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : 64% de la population total a connu une augmentation de son niveau de vie entre 2004 et 2008 contre 65% des endettés et 64% des individus n'ayant aucun crédit.*

Afin d'interpréter au mieux les chocs sur le revenu, nous calculons l'augmentation moyenne du niveau de vie des individus. Pour les individus endettés ayant subi un choc sur le revenu, cette diminution est en moyenne de 24 484€/an soit 2 040€/mois. Cette diminution est donc encore plus importante en moyenne que le seuil fixé pour le choc. On observe cependant des valeurs extrêmes très importantes. Parmi les endettés ayant connu un choc négatif sur le revenu, ce choc est encore supérieur à 111 194€/an soit 9 266€/mois pour 1% d'entre eux (soit 132 personnes). Nous calculons donc la médiane afin de relativiser l'ampleur du choc pour l'ensemble de la population.

**Tableau III.2.3.b : Evolution moyenne du niveau de vie et choc sur le revenu disponible par unités de consommation**

<i>Variation moyenne du niveau de vie par an entre 2008 et 2004</i>	<i>Population totale</i>	<i>Endettés</i>	<i>Aucun endettement</i>
Pas de choc	5 472€	5 869€	5 589€
Nombre d'observations	15 604	5 179	2 934
Choc négatif sur le niveau de vie de -12 000€/an	- 24 171€	-24 484€	-24 908€
Nombre d'observations	1 571	453	323
Choc positif sur le niveau de vie de +12 000€/an	27 173€	28 060€	27 646€
Nombre d'observations	4 031	1 320	785

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : Parmi les individus ayant connu un choc négatif sur le niveau de vie de -12 000€/an, la diminution est en moyenne de -24 171€/an pour les individus de l'ensemble de la population, -24 484€/an pour les individus endettés et -24 908€/an pour les individus n'ayant aucun crédit*

D'après le tableau III.2.3.c, pour 50% des endettés ayant eu un choc négatif sur le niveau de vie, ce choc est inférieur à -18 845€/an soit 1 570€/mois. 25% d'entre eux ont même eu une baisse inférieure à -14 567€/an soit 1 214€/mois.

**Tableau III.2.3.c : Médiane de la variation niveau de vie et choc sur le revenu disponible par unités de consommation**

<i>Médiane de la variation du niveau de vie par an entre 2008 et 2004</i>	<i>Population totale</i>	<i>Endettés</i>	<i>Aucun endettement</i>
Pas de choc	3 957€	3 881€	4 310€
Nombre d'observations	15 604	5 179	2 934
Choc négatif sur le niveau de vie de -12 000€/an	-18 551€	-18 845€	-19 352€
Nombre d'observations	1 571	453	323
Choc positif sur le niveau de vie de +12 000€/an	19 986€	19 046€	22 754€
Nombre d'observations	4 031	1 320	785

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : Parmi les individus ayant connu un choc sur le revenu de moins 12 000€/an, cette diminution est inférieure à 18 551€/an pour 50% d'entre eux au sein de la population totale, inférieure à 18 845€/an pour 50% des endettés.*

### **Effet du choc, variations des remboursements entre 2004 et 2008**

On estime ensuite l'effet de la survenue d'un choc ou non sur la variation des remboursements. Plusieurs type de population sont en effet à distinguer. Nous sommes en mesure d'observer :

- le montant des remboursements en 2004 des individus qui n'auront pas de choc sur le revenu entre 2004 et 2008
- le montant des remboursements en 2008 des individus n'ayant pas eu de choc sur le revenu entre 2004 et 2008
- le montant des remboursements en 2004 des individus qui auront un choc sur le revenu entre 2004 et 2008
- le montant des remboursements en 2008 des individus ayant eu un choc sur le revenu entre 2004 et 2008

Nous ne sommes en revanche pas en mesure d'observer les contrefactuels, c'est à dire le montant des remboursements qu'auraient eu les individus subissant un choc s'ils n'en avaient finalement pas eu et le montant des remboursements des individus ne subissant pas de choc s'ils en avaient finalement eu un. Ce type de situation se teste à l'aide des méthodes de différence. On peut supposer que, en l'absence de choc sur le revenu, les remboursements mensuels moyens des individus ayant connu un choc et ceux n'en ayant pas connu auraient évolué de la même façon. Si ces chocs sont surtout liés à la perte d'emploi ou au divorce, on suppose donc que ces événements sont également distribués dans la population et touchent tout type d'individu. Cette hypothèse est discutable. Les individus précaires ou peu qualifiés ont en effet une probabilité plus forte de perdre leur emploi. Or si les plus pauvres sont peu endettés, d'autres ont de fortes charges de remboursement de crédits à la consommation.

Même pour les divorces, considérer que cet « accident de la vie » est également distribué dans toute la population, quelque soit les caractéristiques des individus peut être objet de discussion d'après la théorie de la famille de Gary Becker par exemple (ce que confirment les statistiques descriptives sur le divorce, cf annexes). Mais ces discussions seront justement l'objet des analyses des régressions dans la sous-partie suivante. Les résultats du test de différence de différence étant d'ailleurs, fort logiquement, les mêmes que pour la régression de base sans contrôle ni décomposition du choc par croisement avec d'autres événements.

**Tableau III.2.4.a : Test des différences de remboursements entre 2004 et 2008 et choc sur le revenu**

<i>Population</i>	<i>Remb 2004</i>	<i>Remb 2008</i>	<i>Diff de remb</i>	<i>Standard error</i>	<i>Obs</i>
Choc sur le revenu	954	448	-506	50	453
Pas de choc sur le revenu	582	677	95	16	4726
Ensemble population endettée	614	657	43	16	5 179
<b>Population totale</b>	<b>347</b>	<b>387</b>	<b>41</b>	<b>7</b>	<b>15 604</b>

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : Les individus endettés ayant eu un choc sur le revenu remboursaient 954€/mois en 2004, remboursent 448€/mois en 2008. La différence entre les deux périodes est significativement négative, elle est de -506€/mois. Les individus endettés n'ayant pas eu de choc sur le revenu remboursaient 582€/mois en 2004. Ils remboursent 677€/mois en 2008. La différence entre les deux périodes est significativement positive, elle est de +95€/mois.*

**Tableau III.2.4.b : Test des différences de remboursements entre 2004 et 2008 et choc sur le revenu**

	<i>Différence de remboursements 2004-2008</i>		<i>Différence-de différence</i>	<i>Standard error</i>
	<i>Choc</i>	<i>Pas choc</i>		
	-506	95	-601	55
<i>Nombre d'observations</i>	453	4 726	5 179	

*Champ 5 179 individus métropolitains endettés. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : Parmi les individus endettés, les individus ayant eu un choc sur le revenu entre 2004 et 2008 remboursent en moyenne 601€ de moins par mois en 2008 que ceux n'ayant pas eu de choc entre 2004 et 2008. Les individus endettés n'ayant pas eu de choc remboursent en moyenne 95€ de plus par mois en 2008 qu'en 2004. Les individus endettés ayant eu un choc sur le revenu remboursent en moyenne 506€ de plus par mois en 2008 qu'en 2004.*

*Note : le test porte ici uniquement sur les individus endettés en 2004 et en 2008. Il s'agit de la population étudiée dans toutes les régressions suivantes.*

### **3) Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu**

Afin de tester la théorie du revenu permanent appliquée à la variation des remboursements suite à un choc sur le revenu, on estime un modèle dont la variable explicative est la variation des remboursements mensuels entre 2004 et 2008. La variable principale est ensuite la variable binaire avoir connu un choc sur le revenu<sup>4</sup> disponible par unité de consommation

Supposons que la fonction de variation des remboursements mensuels entre 2004 et 2008 estimée est la suivante, où la différence de remboursements entre 2008 et 2004  $y_i$  de l'individu  $i$  est donné par l'équation suivante :

$$(F) y_{i,t} = \alpha + \beta_c C + \beta_e E + \beta_i I + \beta_p P + \beta_t T + \varepsilon_{ceipt}$$

où  $y_i$  est la différence de remboursements entre 2008 et 2004 (remboursements mensuels de 2008 moins les remboursements mensuels de 2004) de l'individu  $i$ .  $C$  est la variable binaire représentant le fait d'avoir connu ou non un choc sur le revenu<sup>5</sup> ( $C=1$  s'il y a choc),  $E$  est un vecteur représentant les caractéristiques de l'endettement des individus (nature de l'endettement, taux d'intérêt de l'emprunt de la résidence principale, nombre d'emprunts)  $I$  est un vecteur représentant des caractéristiques de l'individu,  $P$  un vecteur caractéristique d'évènements privés (divorce,...),  $T$  un vecteur caractéristique des conditions d'emploi et  $\varepsilon_{ceipt}$  le terme d'erreur.

Le coefficient  $\beta_c$  sur l'existence ou non d'un choc sur le revenu est le paramètre d'intérêt. Il s'interprète comme le nombre d'euros de plus ou de moins remboursés en 2008 par rapport à 2004 associé à la survenue d'un choc sur le revenu. A partir de  $\beta_c$ , nous pourrions finalement déduire la valeur de  $\delta$  dans l'équation  $R_{t,2008} = R_{t,2004} - \delta * 1000$ .

$y$  étant égale à  $R_{t,2008} - R_{t,2004}$

nos avons  $\beta_c = \delta / 1000$

L'équation (F) est estimée par des régressions de moindre carré ordinaire (OLS). On suppose que les variations sont linéaires.

Mais avant d'estimer l'effet d'un choc sur la variation des remboursements mensuels entre 2004 et 2008 en contrôlant les caractéristiques des individus, de leur endettement et en décomposant le choc en le croisant au fait d'être confronté ou non à des accidents de la vie privés et professionnels, on réalise tout d'abord différentes régressions par type de contrôle afin de distinguer les éléments les plus significatifs.

---

<sup>4</sup> Le choc est un choc sur le revenu disponible par unité de consommation, c'est à dire sur le niveau de vie afin de mieux tenir compte de la situation réelle des individus (situation familiale, etc.), nous employons cependant souvent l'expression choc sur le revenu par souci de simplification en référence à la théorie du revenu permanent.

<sup>5</sup> Des régressions ont été faites pour une variable choc sur le revenu non binaire, égale à zéro s'il n'y a pas eu de choc et prenant les valeurs de la variation de niveau de vie entre 2008 et 2004 en cas de choc sur le revenu. Ces régressions sont en annexe mais le coefficient de cette variable d'intérêt est rarement significatif.

## **Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu contrôlé par les caractéristiques individuels et d'emprunt**

### **3.1) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par la nature de l'endettement des individus**

Le tableau 3.1 présente les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(1) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{hab} Hab + \beta_{conso} Conso + \beta_d D + \varepsilon_{chd}$$

L'estimation de l'équation (1) par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur la nature de l'endettement produit un coefficient négatif et statistiquement significatif : la survenue d'un choc sur le revenu (plus précisément, une baisse de 1000€ par mois sur le niveau de vie des individus entre 2004 et 2008) est associé à une différence de -601€ de remboursements mensuels entre 2004 et 2008 (colonne 1). Parmi les individus endettés en 2004 et 2008, les individus confrontés à un choc sur le revenu remboursent 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus endettés en 2004 et 2008 mais n'ayant pas subi un tel choc sur le revenu.

Mais ces résultats mêlent les différents types d'endettement. L'inclusion de variables de contrôle d'après la nature de l'endettement modifie alors ce différentiel de remboursement et de façon très significative. Si le fait de contrôler l'effet d'un choc sur le revenu par les différentes natures de l'endettement diminue légèrement la variation des remboursements entre 2004 et 2008, chaque type de crédit a des effets contraires sur la variation des remboursements. Lorsque l'on contrôle par l'existence de crédit immobilier seulement, la variation est légèrement plus faible, les individus ayant uniquement contracté des crédits immobiliers ayant des remboursements mensuels légèrement inférieurs en 2008 qu'en 2004 (-111€). En revanche, si le différentiel de remboursement entre 2008 et 2004 demeure négatif, il est de 70€ plus faible et, à la différence du contrôle par le crédit immobilier seulement, les individus ayant contracté un crédit à la consommation seulement remboursent bien plus en 2008 qu'en 2004 par rapport aux autres individus endettés n'ayant pas uniquement contracté de crédit à la consommation (colonne 3). Ces deux contrôles suggèrent ainsi que la variation des remboursements des endettés diffèrent significativement selon la nature de l'endettement.

On peut supposer que les individus endettés uniquement pour motif immobilier négocient plus facilement leurs modalités de remboursement que les individus endettés uniquement suite à des crédits à la consommation. D'après les statistiques descriptives, les individus ayant uniquement contracté des crédits immobiliers sont plus riches et cet endettement s'apparente plus à une logique d'investissement inscrite dans une dynamique de cycle de vie avec des prêts contractés par des individus âgés entre 35 et 54 ans. De plus, les individus ayant uniquement contracté des crédits à la consommation étant généralement plus jeunes, il semble logique d'observer une augmentation des remboursements mensuels entre 2004 et 2008 si les individus sont par exemple entrés dans la vie active ou ont connu une progression professionnelle et salariale. Les régressions suivantes doivent permettre de contrôler ces effets d'âge.

Si la base de données ne permet malheureusement pas de vérifier cette hypothèse (absence de données ou observations trop peu nombreuses), on peut aussi supposer que les conditions pour contracter des crédits à la consommation et immobilier étant

différemment encadrées et régulées, il est probablement plus aisé d'échelonner ses remboursements de crédits immobiliers selon les différentes situations économiques des individus. Le fait de contracter un crédit immobilier, notamment pour l'achat de la résidence principale donnant lieu à l'application de critères relativement stricts afin de limiter les situations d'aléas moral et d'antisélection, le prêteur connaît mieux l'emprunteur. Il est donc probablement plus courant et aisé de renégocier l'échelonnement de ses remboursements auprès de son banquier contrairement aux crédits à la consommation, particulièrement pour les crédits revolving, par carte de grands magasins ou risqués.

Cependant, si les individus ayant uniquement contracté des crédits à la consommation remboursent en moyenne plus de 450€ de plus en 2008 qu'en 2004 que les individus endettés n'ayant pas uniquement des crédits à la consommation, détenir à la fois des crédits à la consommation et des crédits immobiliers a un effet nettement et significativement négatif sur la variation des remboursements entre 2008 et 2004. Alors que le contrôle par crédit à la consommation constitue le contrôle qui diminue le plus l'écart entre les remboursements de 2008 et de 2004 (-539€, colonne 3), cette différence augmente à nouveau lorsque l'on contrôle par la détention de crédit immobilier et de crédit à la consommation. Le cumul de crédit joue ainsi un rôle important sur l'évolution des remboursements. Les statistiques descriptives ont d'ailleurs démontré que les charges de remboursement étaient particulièrement élevées en cas de cumul de crédits de nature différente et ce, quelque soit le quintile de revenu. On peut dès lors supposer que la charge de remboursement devenant si importante, les individus parviennent nécessairement à revoir leurs mensualités de remboursement et ainsi à les diminuer entre 2004 et 2008.

Finalement, lorsque l'on contrôle la différence de remboursement entre 2008 et 2004 par la détention de crédit immobilier uniquement et par la détention de crédit à la consommation uniquement, les individus de référence, ayant donc à la fois des crédits à la consommation et immobiliers remboursent en moyenne 557€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 quand ils subissent un choc sur le revenu. Les coefficients des contrôles crédit immobilier uniquement et crédit à la consommation uniquement étant tous deux positifs (colonne 5).

**Tableau III.3.1 : L'impact d'un choc sur le revenu sur la variation des remboursements mensuels – Estimations OLS**

Variable dépendante :	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
Moyenne (s.e)			95 (16)		
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-583.9*** (-10.63)	-538.6*** (-10.00)	-609.6*** (-11.29)	-557.4*** (-10.39)
Crédit immobilier seulement		-110.8*** (-3.52)			276.6*** (7.03)
Crédit à la consommation seulement			461.5*** (14.54)		638.4*** (15.81)
Crédit immobilier et à la consommation				-444.9*** (-12.27)	
Constante	95.36*** (5.89)	139.6*** (6.81)	-75.06*** (-3.80)	198.3*** (10.99)	-250.9*** (-7.89)
N	5179	5179	5179	5179	5179

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

*Observations* : 5 179 individus. Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de - 1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par tous les types d'endettement, le montant moyen des remboursements mensuels est de 557€ de moins en 2008 qu'en 2004 pour les individus ayant contracté des crédits immobiliers et à la consommation (colonne 5).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

*Note* : On contrôle par la nature de l'endettement en 2004. Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Les individus endettés en 2004 et 2008 mais n'ayant pas subi de choc sur le revenu remboursent en moyenne 95€ de plus par mois en 2008 qu'en 2004.

### 3.2) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par l'âge des individus. Un effet cycle de vie ?

Le tableau 3.2 présente les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(2) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{>60} A_6 + \beta_{50-59} A_5 + \beta_{30-39} A_3 + \beta_{15-29} A_2 + \beta_{<15} A_1 + \beta_r R + \varepsilon_{car}$$

L'estimation de l'équation (2) par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur la nature de l'endettement produit un coefficient négatif et statistiquement significatif : la survenue d'un choc sur le revenu (plus précisément, une baisse de 1000€ par mois sur le niveau de vie des individus entre 2004 et 2008) est associée à une différence de -601€ de remboursements mensuels entre 2004 et 2008 (colonne 1). Alors que les statistiques descriptives ont révélé des types et niveaux d'endettement différents selon les âges, le contrôle de la variation des remboursements par l'âge des individus permet de mettre en évidence les effets des différentes périodes de la vie sur l'évolution des remboursements mensuels.

Lorsque l'on contrôle par l'âge la variation des remboursements mensuels des individus ayant été confrontés à un choc sur le revenu, on obtient une baisse notable et significative de la différence de remboursements. Après contrôle, les individus ayant subi un choc remboursent en effet 642€ de moins par mois que les individus n'ayant pas connu de choc (colonne 7).

Or les résultats corroborent à certains égards la théorie du cycle de vie sans la vérifier parfaitement pour autant. D'après la théorie du cycle de vie de Modigliani, si on considère que les individus connaissent leur espérance de vie, que les marchés du crédit sont parfaits et, par extension, que les individus peuvent adapter leurs charges de remboursement tout au long de la vie selon les revenus des périodes du cycle de vie (activité, inactivité, revenu positif ou négatif), les individus devraient majoritairement rembourser leurs crédits pendant les périodes de hautes d'activité, soit entre 35 et 55 ans environ. Or d'après les statistiques descriptives, nous savons aussi que les individus de plus de 60 ans sont relativement peu endettés (avec un écart de 20 points entre 55-64 ans et 65-74 ans) et les individus les plus endettés ont entre 35 et 54 ans. Dès lors, nous avons pris pour référence les individus âgés entre 40 et 49 ans. Contrairement à ce que pourrait prédire la théorie, les individus de moins de 30 ans ne remboursent pas moins en 2008 qu'en 2004. Pourtant, il s'agit d'une période de la vie où les individus ont généralement peu de capacité de remboursement et ont au contraire besoin de s'endetter. Ces résultats doivent cependant être relativisés car peu (colonnes 6 et 7) ou pas significatifs (colonnes 4 et 5) pour les individus de 30-39 ans et les individus de moins de 20 ans sont très rarement endettés et le nombre d'observations pour cette catégorie est donc très faible. En revanche, les coefficients pour les individus de plus de 50 ans sont nettement positifs et très significatifs. Ces résultats tendent à confirmer, par extension, la théorie du cycle de vie. On peut en effet considérer que les capacités de remboursements sont particulièrement élevées vers 50 ans. Ce serait à cette période de la vie que les individus remboursent le plus leurs emprunts et leurs remboursements mensuels augmenteraient donc pendant cette période. Ainsi, le coefficient de la variable d'intérêt choc sur le revenu,  $\beta_c$  diminue le plus notablement après avoir contrôlé cette variation par la population 60 ans et plus et la population 50-59ans. Il passe tout d'abord de -601 à -622€ (colonne 2) puis à -638€ (colonne 3). Les individus endettés ayant subi un choc sur le revenu et âgés de moins de 50 ans en 2004 remboursent 638€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus de moins de 50 ans n'ayant pas subi de choc négatif sur leur revenu. Les autres



contrôles (colonnes 4, 5 et 6) modifient marginalement le coefficient de la variable choc sur le revenu qui reste négatif (autour de -630) et très significatif. En revanche, le coefficient de la variable binaire 60 ans et plus, très significatif pour tous les contrôles est fortement positif et atteint les 450€ une fois toutes les autres tranches d'âges contrôlées. Les individus de plus de 60 ans ont des remboursements mensuels bien plus importants en 2008 qu'en 2004. Sachant, d'après les statistiques descriptives que l'endettement des ménages devient bien plus faible après 65 ans, on peut supposer qu'il s'agit des dernières années de remboursements des crédits et que ces remboursements ont donc tendance à augmenter. Le revenu de ses ménages joue cependant un rôle important. Ainsi, le contrôle ajouté colonne 7 par la variable binaire être parti en retraite entre 2004 et 2008 modifie cette analyse. L'augmentation des remboursements des ménages de plus de 60 ans diminue (elle passe de 450 à 421€). Surtout, le coefficient pour la variable choc sur le revenu diminue significativement. Au-delà de l'âge, le revenu des individus et leur rapport à l'emploi semblent donc majeur.

Variable dépendante :	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moyenne (s.e)				95 (16)			
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-622.3*** (-11.39)	-638.4*** (-11.57)	-638.0*** (-11.56)	-635.3*** (-11.52)	-633.1*** (-11.48)	-642.4*** (-11.66)
60 ans et plus		342.7*** (6.24)	359.6*** (6.49)	362.6*** (6.41)	402.3*** (6.91)	450.0*** (7.30)	421.8*** (6.82)
50-59 ans			91.98* (2.14)	95.01* (2.13)	134.6** (2.89)	182.2*** (3.59)	180.8*** (3.56)
30-39 ans				10.48 (0.27)	50.41 (1.22)	98.30* (2.13)	100.8* (2.19)
15-29 ans					128.6** (2.82)	176.5*** (3.54)	162.3** (3.25)
Moins de 15 ans						122.7* (2.36)	90.34 (1.72)
Départ en retraite entre 2004 et 2008							-219.0*** (-4.41)
Constant	95.36*** (5.89)	67.51*** (4.03)	52.94** (2.93)	49.84* (2.33)	9.783 (0.38)	-38.21 (-1.17)	-3.801 (-0.11)
N	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179

*t* statistics in parentheses  
\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

*Observations* : 5 179 individus. Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de -1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par l'âge des individus en 2004 et le fait d'être parti à la retraite entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 642€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 5).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

*Note* : On contrôle par l'âge des individus et le fait d'être parti ou non à la retraite entre 2004 et 2008. L'individu de référence a entre 40 et 49 ans.

### 3.3) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par les différentes sources de revenu des individus.

Les variations de remboursements entre 2008 et 2004 sont analysées suite à un choc sur le revenu qui correspond, plus exactement à un choc sur le niveau de vie afin de contrôler au mieux les effets de variation de composition des ménages. On cherche ainsi à isoler les effets propres sur le revenu des variations liées au nombre même de membre dans le ménage en divisant le revenu disponible par le nombre d'unités de consommation par ménage. Chaque individu se voit associer le niveau de vie du ménage auquel il appartient. Pourtant, si on contrôle le montant des ressources et les effets de compositions du ménage, la composition même des ressources pourrait avoir des effets sur la capacité des individus à lisser leur consommation et lors remboursements suite à un choc ou de négocier le montant de leurs remboursements auprès de leurs créanciers. A montant égal, un créancier aura-t-il la même attitude avec un individu dont l'essentiel des revenus proviennent de prestations familiales et minima sociaux qu'avec un individu touchant un faible salaire ? Malgré les risques d'endogénéité ( les individus touchant des salaires faibles toucheront des aides sociales plus élevés que la moyenne), il est ainsi intéressant de contrôler les effets d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels d'un individu par le montant de ses ressources. Cela s'avère d'autant plus intéressant que les prestations familiales et logement ne sont pas toutes soumises à condition de revenu. L'étude des revenus du patrimoine permet de plus d'appréhender indirectement (et certes, partiellement) les effets du patrimoine alors que la construction de la base et l'absence de données sur le stock de patrimoine ne nous permet pas d'approfondir cette problématique pourtant essentielle.

Le tableau 3.3 présente les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(3) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{RA} R_A + \beta_{RP} R_p + \beta_{RPF} R_{pf} + \beta_{MS} R_{MS} + \beta_{RPE} R_{pe} + \varepsilon_{car}$$

L'estimation de l'équation (3) par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur la nature de l'endettement produit donc toujours un coefficient négatif et statistiquement significatif : la survenue d'un choc sur le revenu (plus précisément, une baisse de 1000€ par mois sur le niveau de vie des individus entre 2004 et 2008) est associé à une différence de -601€ de remboursements mensuels entre 2004 et 2008 (colonne 1). On contrôle ensuite cette première régression par les différentes sources de revenu. Les revenus d'activités étant de loin les revenus principaux pour les individus endettés, contrôler par le montant de ces revenus n'est pas particulièrement pertinent et significatif. En revanche, la situation relative d'un individu endetté par rapport aux autres endetté permet d'obtenir des informations intéressantes sur la capacité à adapter ses charges de remboursements et, par extension, les éléments pris en compte par les créanciers lors de la renégociation des remboursements. On crée donc cinq variables binaires pour les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les prestations familiales les minima sociaux et les pensions perçues pour les individus. Lorsque ces revenus sont respectivement supérieurs à la moyenne de ces revenus perçus par la population des endettés, la variable est égale à 1.

Ces contrôles s'avèrent ainsi significatifs et modifient le coefficient obtenu pour la variation des remboursements entre 2004 et 2008 suite à un choc sur le revenu. Après contrôle, cette variation diminue, surtout suite à la prise en compte des revenus d'activité et du patrimoine. Pour tout ces revenus, le fait de recevoir des revenus supérieurs à la

moyenne des autres endettés a un effet positif sur l'écart de remboursement. En 2008, il payent en moyenne des remboursements mensuels plus élevés. Le coefficient n'est pas significatif uniquement lors du contrôle des minima sociaux. Les coefficients les plus significatifs ainsi que les plus élevés sont obtenus pour les revenus d'activité et du patrimoine. Ces contrôles ont une incidence forte sur le coefficient  $\beta_c$  de la variable binaire choc sur le revenu. Les personnes ayant des revenus d'activité ainsi que des revenus du patrimoine supérieur à la moyenne étant plus nombreux au sein de la population de référence, cela explique pourquoi on observe un coefficient positif et que ces contrôles diminuent l'écart de remboursement entre 2004 et 2008 lorsque les individus subissent un choc sur le revenu. Ainsi, les individus n'ayant ni de revenu d'activité supérieur à la moyenne ni de revenu du patrimoine supérieur à la moyenne remboursent 500€ de moins par mois entre 2008 et 2004 par rapport aux individus aux mêmes caractéristiques mais n'ayant pas subi de choc sur le revenu (colonnes 2 et 3).

Au-delà des caractéristiques de la population, ces résultats illustrent peut-être les stratégies et modalités de prise de décisions des créanciers. Un créancier acceptera plus facilement de renégocier et échelonner les remboursements mensuels d'individus ayant subi un choc sur le revenu imprévu si ces derniers disposent de revenus d'activité et du patrimoine relativement importants, supérieurs à la moyenne de la population. Ces revenus apportent des garanties au créancier sur les capacités de remboursement à termes. Quand aux débiteurs, ils ne sont pas confrontés au rationnement du crédit et ont probablement plus facilement accès aux marchés financiers et à tous les types de marché du crédit (immobilier ou consommation). On peut donc considérer que le coefficient  $\beta_c$  augmente de la colonne 1 à la colonne 3, après contrôle des revenus d'activité et du patrimoine relatifs car il est plus difficile pour les individus de négocier une modification de leurs remboursements mensuels s'ils n'ont pas de revenu d'activité et de revenus du patrimoine supérieurs à la moyenne. Sans contrôle sur les sources de revenu, les individus ayant subi un choc sur le revenu payent 601€ de remboursements de moins en 2008 qu'en 2004. Mais, lorsque l'on contrôle les revenus, si les individus n'ont pas de revenus d'activité et de revenus du patrimoine supérieurs à la moyenne de ces revenus parmi les endettés, le différentiel de remboursement après choc est de 120€ moins élevé<sup>6</sup>. Les individus ayant subi un choc sur le revenu et n'ayant ni un revenu d'activité ni des revenus du patrimoine supérieurs à la moyenne remboursent 480€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus n'ayant pas subi de choc sur le revenu et dont on a aussi contrôlé les revenus d'activité et du patrimoine. Si on en déduit que les créanciers négocient plus facilement selon la part relative des revenus par rapport au reste de la population, le choc sur le revenu peut être interprété comme temporaire ou du moins considéré comme tel par les créanciers.

Les autres contrôles s'avèrent en revanche moins significatifs et ont de plus peu d'effet sur la valeur du coefficient de la variable d'intérêt choc sur le revenu. Le coefficient de la variable choc sur le revenu diminue ainsi à nouveau après contrôle des

---

<sup>6</sup> Nous avons décidé de contrôler par le fait d'avoir des revenus du patrimoine supérieurs ou non à la moyenne (la variable est égale à 1 s'ils sont supérieurs à la moyenne) et non l'inverse car il semblait que les endettés touchés par un choc auraient plus probablement des revenus non supérieurs à la moyenne. Avoir des revenus autres que d'activité étant une garantie qui permet plus facilement de lisser ses revenus. On aurait cependant pu considérer qu'avec le début de la crise ou pour les autres revenus, certaines réformes des aides sociales, ce sont justement ces revenus qui auraient le plus varié entre 2004 et 2008. Mais les événements sont trop récents, cela n'est pas significatif et ce choix ne change de toute façon pas les résultats.

prestations familiales. Les individus ayant eu un choc sur le revenu remboursent donc d'autant moins en 2008 qu'en 2004 que les individus n'ayant pas eu de choc sur le revenu si on contrôle par la part de leurs prestations familiales, minima sociaux et pensions touchées par les individus par rapport aux ressources moyennes touchées par le reste de la population. On peut, semble-t-il, appliquer le même type de raisonnement que précédemment mais avec des effets inverse. Ne pas toucher des prestations familiales, des minima supérieurs ou des pensions supérieures à la moyenne touchée par l'ensemble de la population des endettés peut constituer un signe de richesse relative. Les individus recevant moins de prestations familiales peuvent faire parti des ménages les plus aisés et renégocient plus facilement leurs remboursements. Cette analyse doit cependant être relativisée. Elle est peu valable pour les minima sociaux, le coefficient n'étant pas significatif. La variable pension comprenant surtout la perception de pensions retraites, les effets âge et activités ne doivent pas être occultés. Surtout, si le contrôle des prestations familiales conduit à une augmentation de la différence de remboursements entre 2008 et 2004, le coefficient pour prestations familiales est positif. Toutes choses égales par ailleurs, les individus recevant des prestations familiales supérieures à la moyenne remboursent plus en 2008 qu'en 2004 (de 80 à 96€ après contrôle des autres sources de revenu et pour les individus n'ayant pas subi de choc, colonne 6). Plus que la pauvreté relative des ménages, cette variable dépend probablement du nombre d'enfants du ménage auquel appartiennent les individus. D'après les statistiques descriptives, les individus ayant plusieurs enfants souscrivent souvent un crédit immobilier et en cas d'endettement pour motif immobilier, les remboursements sont assez élevés voire augmentent s'ils ne subissent pas un choc sur le revenu. Ceci permettrait donc d'expliquer le coefficient positif obtenu pour prestations familiales.

Au total, contrôler la variation des remboursements d'un individu entre 2008 et 2004 ayant eu un choc sur le revenu par le montant moyen relatif de ces revenus est très significatif, particulièrement pour les contrôles revenus d'activité et revenus du patrimoine. Quand les individus n'ont pas de revenus d'activité et du patrimoine supérieurs à la moyenne, ils négocient plus difficilement le rééchelonnement de leurs prêts. Dans le cas inverse, la négociation est plus aisée, le créancier l'interprétant probablement comme un choc temporaire et s'assurant des garanties de paiement à terme.

**Tableau 3.3 : L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par les différentes sources de revenu des individus. Estimation OLS.**

Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moyenne (s.e)				95 (16)		
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-504.0*** (-9.36)	-479.9*** (-8.89)	-488.5*** (-9.04)	-489.3*** (-9.04)	-482.9*** (-8.91)
Revenu d'activité supérieur à la moyenne		482.9*** (15.60)	463.0*** (14.86)	469.4*** (15.02)	471.0*** (14.88)	490.5*** (14.84)
Revenu du patrimoine supérieur à la moyenne			193.3*** (4.98)	203.7*** (5.22)	204.0*** (5.22)	195.2*** (4.97)
Prestations familiales supérieures à la moyenne				79.94* (2.41)	79.20* (2.38)	96.55** (2.82)
Minima sociaux supérieurs à la moyenne					19.70 (0.31)	11.07 (0.18)
Pensions supérieures à la moyenne						80.76* (2.05)
Constante (t.) N	95.36*** (5.89) 5179	-110.3*** (-5.36) 5179	-141.5*** (-6.59) 5179	-169.9*** (-6.94) 5179	-171.6*** (-6.84) 5179	-200.9*** (-6.96) 5179

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

*Observations* : 5 179 individus. Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de -1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par les différentes sources de revenu des individus, le montant moyen des remboursements mensuels est de 642€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 5) quand les individus n'ont ni revenu d'activité, ni revenu du patrimoine, ni prestations familiales, ni minima sociaux ni pensions supérieurs à la moyenne de la population endettée, le montant moyen des remboursements mensuels est de 483€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 6).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

Note : On contrôle par les différentes sources de revenu des individus



### 3.4) L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par le nombre d'emprunts et le taux d'intérêt.

On analyse la variation des remboursements entre 2004 et 2008 suite à un choc sur le revenu et après contrôle de différents paramètres liés aux caractéristiques des individus par leur âge, à leur situation économique par les ressources et leur type d'endettement. Ces contrôles sont importants pour isoler l'effet propre du choc et ne pas occulter les éléments qui conduiraient à une baisse du revenu et à différentes modalités de remboursements.

Lors du contrôle par la nature de l'endettement, nous avons vu que les types de crédits conduisaient à des évolutions des remboursements et, par extension et suppositions, à des capacités de négocier avec les créanciers différentes. Il est dès lors nécessaire de contrôler la variation des remboursements par les caractéristiques de l'endettement des individus. Une variation des remboursements peut en effet être liée à un effet stock. Les individus ont contracté des crédits plus nombreux et/ou plus importants et ont donc une charge de remboursement mensuelle plus importante. La variation des remboursements peut être liée aux conditions même du marché du crédit. Cet effet était déjà appréhendé par le contrôle par la nature de l'endettement, lorsque l'on suppose d'après la première régression que les marchés du crédit immobilier et du crédit à la consommation diffèrent avec des possibilités de négocier plus facile en cas de crédit immobilier. Or une variation des taux d'intérêt devrait mécaniquement augmenter la charge de remboursements mensuels en l'absence de négociation ou de rééchelonnement. On contrôle donc ici la variation des remboursements mensuels des individus endettés entre 2004 et 2008 par la masse de crédit et le coût des remboursements.

Le tableau 3.4 présente ainsi les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(4) \quad y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{conso} Conso + \beta_d D + \beta_{n4} N_4 + \beta_{n8} N_8 + \beta_{t4} T_4 + \beta_{t8} T_8 + \varepsilon_{cdn48}$$

L'estimation de l'équation (4) par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur les caractéristiques des crédits des individus produit donc toujours un coefficient négatif et statistiquement significatif de -601€. On contrôle ensuite cette première régression par la nature de l'emprunt puis les conditions d'endettement. Nous n'avons pas utilisé le montant des remboursements totaux en 2004 et 2008 pour contrôles. Cela aurait entraîné des problèmes d'endogénéité et des régressions non significatives puisque la variable explicative  $y_i$  est égale au montant des remboursements de 2008 moins les remboursements de 2004. Nous contrôlons alors par le nombre d'emprunts en 2008 et en 2004 ainsi que par le taux d'intérêt du premier emprunt pour la résidence principale. Cette régression doit être maniée avec précaution. Nous ne pouvons contrôler les remboursements que par le nombre d'emprunts et les taux d'intérêts concernant l'achat de la résidence principale. La base de données ne fournit pas d'informations sur les autres taux d'intérêt et les autres nombres d'emprunt. Ne connaissant pas le stock de dette, nous ne sommes pas en mesure de les déduire. Les quelques informations sur les crédits à la consommation concernent uniquement ce qu'il reste à rembourser, cette question n'existe qu'en 2008 et le nombre de réponses est de toute façon trop faible pour obtenir des régressions significatives. Si la régression ci-dessous est significative, le nombre d'observations diminue cependant grandement lors de l'ajout de chaque contrôle et limite donc la portée des analyses.



Lorsque l'on contrôle par la nature de l'endettement, on retrouve les résultats observés précédemment lors des contrôles par la nature de l'endettement dans la régression 1. Le coefficient  $\beta_{conso}$  de la variable binaire crédit à la consommation est positif, élevé et très significatif. Le coefficient  $\beta_D$  de la variable binaire crédit habitation et consommation est négatif et fortement significatif. Les individus ayant eu un choc sur le revenu et n'ayant contracté que des prêts immobiliers remboursent donc 557€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus endettés pour motif immobilier mais n'ayant pas eu de choc sur le revenu (colonne 3). Lorsque l'on contrôle uniquement par crédit à la consommation et lorsque les individus observés peuvent donc avoir des crédits uniquement immobiliers ou à la fois immobiliers et à la consommation, cette différence est plus faible, elle est de -539€ (colonne 2). Les contrôles par le nombre de crédit et le taux d'intérêt, s'ils concernent uniquement les crédits liés à la résidence principale fournissent des informations importantes.

Le coefficient  $\beta_{nA}$  pour le contrôle nombre d'emprunts en 2004 est négatif. Ainsi, pour un emprunt de plus en 2004, l'individu remboursera moins en 2008 qu'en 2004 (-60€, colonne 4). Ce signe négatif s'explique probablement par les difficultés financières rencontrées par le débiteur. L'individu, confronté à des difficultés financières, contracte un nouvel emprunt pour sa résidence principale et paye moins de remboursements mensuels en 2008 qu'en 2004 qu'un individu n'ayant pas contracté d'emprunt supplémentaire car il peine relativement plus à payer ses mensualités. Si le coefficient est négatif, ce contrôle a en revanche un effet important sur le différentiel de remboursements en cas de choc. Les individus endettés pour motif immobilier seulement remboursent 650€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 par rapport à un individu n'ayant pas eu de choc sur le revenu, et le nombre d'emprunts contractés en 2004, par contrôle, étant le même (colonne 4). Si on suppose qu'un individu contracte des emprunts supplémentaires pour la résidence principale lorsqu'il ne parvient pas à faire face à ces dépenses immobilières après achat (travaux, ...), à finir d'acheter la résidence ou même à honorer ses mensualités, ce contrôle peut être un indicateur indirect des difficultés financières et de la faiblesse des ressources de l'individu. Dès lors, si le fait de contracter des emprunts supplémentaires est considéré comme un indicateur de difficultés financières, on comprend pourquoi ce contrôle augmente la différence des remboursements entre 2004 et 2008, diminue les remboursements mensuels honorés par un individu ayant subi un choc par rapport à un individu n'en ayant pas eu. Le créancier négocie plus facilement l'échelonnement des remboursements lorsqu'il sait que l'individu n'a pas contracté trop d'emprunts et il considère que ce choc est donc plutôt transitoire. Mais ce contrôle peut aussi signifier que n'ayant pas d'autres emprunts, les débiteurs n'ont pas d'autre choix que de négocier la diminution de leurs remboursements mensuels auprès de leur débiteur. Le contrôle par le nombre d'emprunts en 2008 ne contredit pas cependant la première explication. A nombre d'emprunts constants en 2004 et en 2008, les individus ayant subi un choc sur le revenu remboursent 788€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus n'ayant pas subi de choc sur le revenu (colonne 5). Contrôler par le taux d'intérêt du premier emprunt de la résidence principale renforce encore ce différentiel de remboursement entre 2008 et 2004, notamment après contrôle du taux d'intérêt de 2004. Le coefficient  $\beta_{tA}$  n'est cependant pas positif. Pour un même nombre d'emprunts pour la résidence principale et un même taux d'intérêts appliqué au premier emprunt, les endettés ayant subi un choc sur le revenu remboursent donc 840€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus endettés pour crédits immobilier seulement mais n'ayant pas eu de

choc (colonne 6). Après contrôle du taux d'intérêt de 2008, cette différence diminue mais reste plus importante qu'avant contrôle, elle est de -747€ (colonne 7).

Les contrôles par le nombre d'emprunts et les taux d'intérêts, s'ils ne s'appliquent qu'aux individus endettés pour motif immobilier (seulement ou avec consommation) et, plus particulièrement à la résidence principale apportent des informations importantes pour tester l'effet d'un choc sur le revenu et la variation des remboursements d'après la théorie du revenu permanent. Avec ces contrôles, le choc semble être considéré comme transitoire. Les remboursements diminuent presque d'autant que le revenu. Les créanciers seraient plus enclin à négocier un échelonnement des remboursements ou le montant de ces remboursements mensuels lorsqu'il s'agit d'individus ayant contracté peu d'emprunts et étant surtout endettés pour motif immobilier. Ces individus ont aussi, d'après les statistiques descriptives, des revenus plus élevés que les autres endettés pour d'autres motifs (consommation). Leur accès aux marchés financiers est probablement relativement plus aisé que l'ensemble de la population. La détention d'une résidence principale étant enfin une garantie pour les créanciers.

Il serait cependant nécessaire de mener ces contrôles avec les mêmes informations pour les crédits à la consommation. Cela permettrait de mieux contrôler l'effet de la nature de l'endettement mais aussi l'arbitrage, s'il existe entre souscription à un nouveau crédit et diminution du montant mensuel des remboursements en cas de difficulté financières. Si on oppose un marché du crédit immobilier régulé, caractérisé par des relations d'agence précises entre le prêteur et le débiteur afin de diminuer les effets de sélection adverse et d'aléas moral à un marché du crédit consommation peu régulé, avec peu de vérification sur les caractéristiques et l'endettement des individus, on pourrait supposer qu'en cas de choc sur le revenu, les individus endettés pour motif immobilier parviennent mieux à renégocier leurs mensualités. Les individus endettés par crédits à la consommation ne seraient pas en mesure de négocier (refus des prêteurs, absence de clause, relation d'agence différente, crédit revolving, forte augmentation des taux d'intérêts, paiements à échéance...) ou choisiraient stratégiquement, après anticipation des coûts et avantages de contracter de nouveaux crédits.

Les contrôles par le nombre d'emprunts et les taux d'intérêts laissent donc supposer que les chocs de revenu sont plutôt appréhendés comme des chocs transitoires pour les individus endettés pour motif immobilier, mieux en mesure de négocier leurs mensualités par effet de relation d'agence ou de richesse et de patrimoine. Ces hypothèses mériteraient cependant d'être vérifiées à l'aide de contrôles similaires pour les crédits à la consommation et de contrôles sur les stratégies des débiteurs, les paramètres pris en compte par les établissements de crédits.

**Table 3.4 : L'impact d'un choc sur le revenu sur les remboursements mensuels contrôlé par le nombre d'emprunts et le taux d'intérêt.**

Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moyenne (s.e)				95 (16)			
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-538.6*** (-10.00)	-557.4*** (-10.39)	-649.9*** (-10.53)	-788.5*** (-8.71)	-840.7*** (-8.46)	-747.5*** (-6.62)
Crédit à la consommation seulement		461.5*** (14.54)	361.8*** (10.45)	0 (.)	0 (.)	0 (.)	0 (.)
Crédit habitation et consommation			-276.6*** (-7.03)	-368.2*** (-9.96)	-411.3*** (-7.93)	-487.6*** (-8.30)	-478.8*** (-7.28)
Nombre d'emprunts 2004				-60.23*** (-3.91)	-59.48** (-2.65)	-58.44* (-2.20)	-80.85* (-2.55)
Nombre d'emprunts 2008					5.835 (0.25)	15.08 (0.57)	-14.42 (-0.48)
Taux d'intérêt immobilier 2004						20.26 (1.60)	31.52* (2.11)
Taux d'intérêt immobilier 2008							-55.63** (-2.80)
constante (t.)	95.36*** (5.89)	-75.06*** (-3.80)	25.73 (1.06)	160.9*** (4.57)	335.4*** (5.44)	233.6* (2.23)	533.9*** (3.51)
N	5179	5179	5179	2778	1693	1449	1253

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

*Observations* : 5 179 individus. . Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de - 1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par la nature de l'endettement des individus, le nombre d'emprunts détenus et le taux d'intérêt du premier crédit pour l'achat de la résidence principale en 2004 et en 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 748€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 5).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

*Note* : on contrôle par les crédits détenus par les individus en 2004. Le contrôle nombre d'emprunts ne concerne que les emprunts liés à la résidence principale détenus en 2004 et en 2008 par les individus. Les taux d'intérêts immobiliers correspondent au taux d'intérêt appliqué au premier emprunt pour la résidence principale en 2004 et en 2008.



## **Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu et « accidents de la vie », privés et professionnels**

Les accidents de la vie constituent des éléments majeurs pour comprendre les trajectoires d'endettement. D'après les statistiques descriptives, nous avons observé que les caractéristiques sociodémographiques et un rapport à l'emploi « type », du moins, plus présent, chez les endettés. Les individus endettés suite à l'acquisition d'une résidence principale n'ont en général pas connu d'accident de la vie, mais sont au contraire en général des personnes en couple, avec des enfants et occupent un emploi stable. Mais lorsque la charge de remboursement devient importante, notamment lorsqu'elle comporte une part importante de remboursements de crédit à la consommation, on observe fréquemment l'existence antérieure d'« accidents de la vie », c'est à dire d'un divorce, d'une perte d'emploi, maladie... L'étude des accidents de la vie révèle ainsi les limites d'une distinction entre endettement passif et actif et révèle surtout la nécessité d'étudier l'endettement des particuliers en termes de trajectoire d'endettement et, en cas de charges de remboursements de plus en plus lourdes auxquels les individus ne peuvent faire face, de tombée dans le surendettement.

Si les accidents de la vie jouent, d'après les statistiques descriptives et la littérature académique, un rôle important dans les trajectoires d'endettement, ils sont généralement à l'origine d'une variation non négligeable du niveau de vie. La construction de la variable dite choc sur le revenu à partir d'une baisse notable du niveau de vie de -12 000€ par an entre 2004 et 2008 permet de tenir compte des variations de composition du ménage, des différentes ressources (prestation familiale, bourse, pension alimentaire...) et des effets sur le revenu disponible pour chaque individu selon sa situation familiale. Le niveau de vie est en effet égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unité de consommation du ménage (contrôlé par le facteur d'inflation de la non-réponse au sein du ménage). On associe ensuite le niveau de vie du ménage à chaque individu membre de ce ménage. Il est cependant nécessaire d'étudier l'effet de ces différents accidents de la vie en terme de choc sur le revenu. C'est pourquoi, dans les régressions suivantes, nous décomposons le choc sur le revenu par différents type d'accidents de la vie, d'abord privés puis liés à l'emploi. Pour cela, nous contrôlons tout d'abord le choc sur le revenu par des variables indiquant des accidents de la vie d'ordre privé ou professionnel puis nous décomposons ces chocs en croisant ces variables par la fait d'avoir été ou non confronté à un choc sur le revenu.

### 3.5) Choc sur le revenu et situation familiale : quels effets sur la variation des remboursements ?

Le tableau 3.5.a présente les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(5) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{div} Div + \beta_{cpl} Cpl + \beta_m M + \beta_{pe} P_e + \beta_{me} M_e + \varepsilon_{chd}$$

L'estimation de l'équation (5) par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur la nature de l'endettement produit comme précédemment un coefficient négatif et statistiquement significatif : la survenue d'un choc sur le revenu (plus précisément, une baisse de 1000€ par mois sur le niveau de vie des individus entre 2004 et 2008) est associé à une différence de -601€ de remboursements mensuels entre 2004 et 2008 (colonne 1). Parmi les individus endettés en 2004 et 2008, les individus confrontés à une choc sur le revenu remboursent 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus endettés en 2004 et 2008 mais n'ayant pas subi un tel choc sur le revenu.

La variable  $D_{iv}$  représente la variable binaire égale à un si les individus ont divorcé entre 2004 et 2008. Le variable  $Cpl$  représente la variable binaire égale à un si les individus se sont mis en couple entre 2004 et 2008. La variable  $M$  est la variable binaire égale à un si le conjoint est décédé entre 2004 et 2008. Les variables  $P_e$  et  $M_e$  sont les variables binaires correspondant au fait d'avoir respectivement plus ou moins d'enfants à charge entre 2004 et 2008.

Lorsque l'on contrôle le choc sur le revenu par des modifications de la situation familiale, le changement de statut familial n'a pas d'effet important sur la variation des remboursements en cas de choc sur le revenu ou non. En effet, les individus n'ayant pas divorcé remboursent 589€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 s'ils ont connu un choc sur le revenu contrairement à ceux qui n'en ont pas eu (colonne 2). Et s'ils ne se sont pas non plus mis en couple, ils remboursent 584€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus n'ayant pas connu de choc sur le revenu (colonne 3). Le coefficient de la variable divorce a un signe négatif tout comme le coefficient de la variable décès du conjoint. En cas de divorce ou de décès du conjoint, les individus ont des remboursements mensuels en moyenne moins élevés en 2008 qu'en 2004. Le coefficient de la variable mise en couple est en revanche supérieur. Que le coefficient soit négatif ou positif, on retrouve à chaque fois les mêmes ordres de grandeur lors d'un changement de statut matrimonial. Lors d'un divorce ou d'un décès du conjoint, les individus remboursent environ 200€ de moins en 2008 qu'en 2004 que les individus n'ayant pas divorcé ou n'ayant pas été confrontés au décès de leur conjoint. Les individus s'étant mis en couple entre 2004 et 2008 remboursent en revanche environ 200€ de plus en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus ne s'étant pas mis en couple.

Le fait d'avoir eu plus ou moins d'enfants à charge a en revanche un effet plus important sur la variation contrôlée des remboursements. Le coefficient est positif pour les individus ayant un enfant à charge de plus et négatif pour les individus ayant eu un enfant de moins à charge entre 2004 et 2008. Or les individus n'ayant pas plus d'enfants à charge remboursent 626€ de moins en 2008 qu'en 2004 en cas de choc sur le revenu contrairement aux individus n'ayant pas eu de choc (colonne 5). S'ils n'ont ni d'enfant à charge ne plus, ni d'enfant à charge en moins, la différence s'accroît, ils remboursent

637€ de moins en 2008 qu'en 2004 en cas de choc sur le revenu par rapport aux individus n'ayant pas eu de choc. Il semble donc plus facile d'adapter ses remboursements mensuels lors d'un choc sur le revenu lorsque dans la même période, le nombre d'enfant à charge n'a pas varié.

On peut dès lors supposer que les créanciers négocient plus facilement les remboursements mensuels et considèrent plus facilement le choc comme relativement temporaire lorsque la composition du ménage, le statut matrimonial mais donc surtout le nombre d'enfant à charge n'a pas varié. Dans le cas inverse, ces modifications induisent une certaine incertitude sur la maîtrise du budget suite à ces modifications durables de la situation familiale.

Il est donc nécessaire non plus de contrôler uniquement le choc sur le revenu par des modifications de la situation familiale mais de décomposer ce choc à l'aide de ces variables en croisant le fait d'avoir vécu un choc sur le revenu par le fait d'avoir ou non divorcé, eu un enfant de plus, etc.



**Tableau 3.5.a : Choc sur le revenu et situation familiale : quels effets sur la variation des remboursements ?**

Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004					
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Moyenne (s.e)				95 (16)		
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-589.5*** (-10.79)	-584.3*** (-10.71)	-587.4*** (-10.77)	-626.3*** (-11.47)	-636.9*** (-11.65)
Divorce		-226.8*** (-5.63)	-200.2*** (-4.92)	-207.3*** (-5.08)	-185.9*** (-4.57)	-179.2*** (-4.40)
Mise en couple			212.4*** (4.26)	205.7*** (4.12)	177.0*** (3.55)	169.6*** (3.40)
Décès du conjoint				-253.3* (-2.32)	-213.5* (-1.96)	-203.2 (-1.87)
Plus d'enfants à charge					222.1*** (6.77)	150.3*** (3.84)
Moins d'enfants à charge						-128.6*** (-3.36)
Constante (t.) N	95.36*** (5.89) 5179	135.0*** (7.66) 5179	106.4*** (5.66) 5179	113.9*** (5.97) 5179	40.18 (1.84) 5179	113.4*** (3.67) 5179

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

*Observations* : 5 179 individus. . Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de -1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par les accidents de la vie à caractère privé (divorce, mise en couple, décès du conjoint, enfants à charge), le montant moyen des remboursements mensuels est de 637€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 6).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

Le tableau 3.5.b présente les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(5.b) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{c*div} C*Div + \beta_{c*cpl} C*Cpl + \beta_{c*m} C*M + \beta_{c*pe} C*P_e + \beta_{c*me} C* M_e + \beta_{div} Div + \beta_{cpl} Cpl + \beta_m M + \beta_{pe} P_e + \beta_{me} M_e + \varepsilon_{c*prive\_b}$$

Afin de décomposer le choc sur le revenu, nous croisons ainsi choc sur le revenu par les variables binaire liée à des modifications du statut matrimonial et de la situation familiale des individus.  $C*Div$  est ainsi une variable binaire égale à un si les individus ont à la fois divorcé et connu un choc sur le revenu entre 2004 et 2008.  $C*Cpl$  est une variable binaire égale à un si les individus se sont mis en couple entre 2004 et 2008 et ont connu un choc sur le revenu négatif<sup>7</sup>.  $C*M$  est égale à un si le conjoint de l'individu est mort entre 2004 et 2008 et si ce dernier a connu un choc sur le revenu.  $C*P_e$  est égale à un en cas de choc sur le revenu et d'arrivée d'un enfant de plus dans le ménage de l'individu.  $C* M_e$  est égale à un si les individus ont un enfant de moins à charge et ont connu un choc sur le revenu entre 2004 et 2008. Le reste de la régression est la même que la précédente, la régressions (5a) mais après avoir décomposé le revenu par des variables croisées.

On réalise auparavant une régression uniquement avec le choc sur le revenu et les variable croisées :

$$(5.c) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{c*div} C*Div + \beta_{c*cpl} C*Cpl + \beta_{c*m} C*M + \beta_{c*pe} C*P_e + \beta_{c*me} C* M_e + \varepsilon_{c*prive\_c}$$

Cette régression permet ainsi d'isoler les effets de choc sur le revenu liés aux accidents de la vie, au changement de situation matrimoniale ou familiale et ceux du choc sur le revenu pur. En additionnant les coefficients de la variable d'intérêt choc sur le revenu et le coefficient associé à la variable croisé à l'événement étudié, on obtient la variation en tout des remboursements suite à un choc sur le revenu et à un événement dans la vie privée.

Ainsi, les individus ayant divorcé entre 2004 et 2008 et ayant eu un choc sur le revenu remboursent 693€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 (colonne 2). Les individus parviennent donc à négocier une part importante de leurs remboursements mensuels. Il est cependant difficile d'analyser cette variation des remboursements en terme de choc jugé come transitoire ou permanent. Cette diminution est peut-être liée à la division des charges de remboursements entre les anciens époux où au contraire, au fait qu'un des deux se retrouvent à devoir tout rembourser. Nous étudions donc plus précisément cette question dans une autre régression en distinguant selon les sexes.

Les individus ayant eu un choc sur le revenu tout en se mettant en couple ont une diminution de leurs remboursements mensuels bien plus faible en revanche. Ils remboursent 196€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004. Le fait de se mettre en couple conduit en effet plutôt à une hausse du niveau de vie des ménages en général qu'à une baisse (dans la régression précédente, tableau 3.5, le coefficient pour la variable mise en couple est positif et très significatif, égal à 212). On peut donc supposer que les individus ayant quand même subi un choc sur le revenu se sont vraiment appauvri et que le créancier a considéré cela comme un choc permanent, refusant alors de négocier les remboursements. Mais avec un coefficient

<sup>7</sup> on propose le même type de régression en annexe avec un choc positif de +12 000€/an entre 2004 et 2008

significatif au seuil de 10% , le coefficient pour la variable croisée choc sur le revenu et mise en couple est fortement positif, égal à 441,7. On peut donc plutôt supposer que se mettre en couple conduit à faire des dépenses supplémentaires et voire même à contracter de nouveaux crédits (ce qu'on ne peut vérifier ici) qui conduisent à une augmentation des remboursements entre 2008 et 2004.

Le décès du conjoint a en revanche un effet négatif, bien que le coefficient pour la variable croisée ne soit pas significatif. En tout, les individus ayant perdu leur conjoint et connu un choc sur le revenu entre 2004 et 2008 remboursent 834€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004. Bien qu'il s'agisse d'un choc que l'on considère plus logiquement comme permanent, l'appauvrissement de l'individu restant peut expliquer une baisse inévitable des remboursements mensuels, ce dernier étant incapable de faire face à ses échéances. Cependant, les individus ayant perdu leur conjoint étant surtout des personnes âgées, on retrouve l'effet d'âge contrôlé dans les régressions précédentes. Les personnes âgées remboursent moins par mois en 2008 qu'en 2004.

Les individus ayant un choc sur le revenu et un enfant de plus remboursent 439€ de moins par mois en 2004 qu'en 2008. Dans cette situation, on semble bien avoir un choc jugé permanent. Les individus ont un niveau de vie plus élevé car un enfant de plus donc plus de dépenses et probablement pas autant d'augmentation de revenu. L'effet croisée choc et enfant de plus est en effet significatif et le coefficient est égal à 320,7. Les individus ont donc plus de charge et s'endette probablement plus lors de la naissance d'un enfant. Ils payent alors plus de mensualité. Dès lors, le choc sur le revenu n'est pas amorti par une variation de même ampleur des remboursements d'autant que le créancier risque peut de considérer ce choc comme transitoire et d'accepter de plus échelonner les remboursements. Avoir un enfant de moins conduit au contraire à des remboursements mensuels plutôt moins élevés en 2008 qu'en 2004. Le coefficient est négatif mais il n'est pas significatif donc nous disposons de peu d'information. La variation des remboursements est essentiellement liée au choc seul puisque le coefficient est de -55 pour la variable croisée contre -588,8 pour le coefficient de la variable d'intérêt liée au choc. Les individus ayant eu un enfant de moins à charge entre 2004 et 2008 et un choc négatif sur le revenu payent donc 643€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004.

Se mettre en couple et avoir un enfant entre 2004 et 2008 sont donc les deux événements les plus significatifs lorsqu'on les croise au fait d'avoir eu un choc sur le revenu. En revanche, la variation des remboursements mensuels la plus importante -hormis le décès du conjoint qui concerne peu d'individus et capte un effet d'âge- concerne les individus ayant divorcé entre 2004 et 2008. On retrouve ainsi un accident de la vie maintes fois observé dans les analyses des trajectoires d'endettement et de surendettement.

Après le tableau récapitulatif permettant à la fois de contrôler les chocs sur le revenu par les modifications de la situation familiale et de décomposer le choc par des variables croisées, nous nous concentrons donc sur la variation des remboursements suite à un changement de statut matrimonial selon les sexes pour déterminer si cette variation de remboursements en cas de divorce est liée à l'incapacité à faire face aux remboursements, à l'accord des débiteurs pour négocier ces prêts ou à un transfert de charge de remboursements sur un des deux conjoints.



Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004										
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)
Moyenne (se)						95 (16)					
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-573.8*** (-9.32)	-618.4*** (-9.54)	-615.7*** (-9.44)	-758.8*** (-9.06)	-846.7*** (-8.15)	-888.5*** (-8.56)	-861.9*** (-8.30)	-869.6*** (-8.37)	-798.3*** (-7.66)	-888.0*** (-8.34)
Choc sur le revenu et divorce		-120.5 (-0.96)	-75.93 (-0.60)	-78.72 (-0.62)	-54.21 (-0.43)	-68.66 (-0.54)	170.5 (1.27)	145.4 (1.08)	153.0 (1.14)	132.2 (0.99)	124.3 (0.93)
Choc sur le revenu et mise en couple			423.1* (2.19)	420.3* (2.17)	353.2 (1.81)	351.6 (1.80)	351.6 (1.81)	154.7 (0.77)	161.8 (0.81)	187.9 (0.94)	197.6 (0.99)
Choc sur le revenu et décès conjoint				-218.7 (-0.39)	-147.6 (-0.26)	-189.2 (-0.34)	-189.2 (-0.34)	-189.2 (-0.34)	67.93 (0.12)	29.99 (0.05)	18.39 (0.03)
Choc sur le revenu et plus d'enfants					288.2** (2.72)	379.2** (3.07)	379.2** (3.08)	379.2** (3.08)	379.2** (3.09)	165.0 (1.30)	254.2* (1.97)
Choc sur le revenu et moins d'enfants						213.5 (1.43)	213.5 (1.44)	213.5 (1.44)	213.5 (1.44)	213.5 (1.44)	369.4* (2.42)
Divorce							-239.2*** (-5.63)	-214.0*** (-4.98)	-221.7*** (-5.15)	-200.8*** (-4.67)	-193.0*** (-4.49)
Mise en couple								196.9*** (3.82)	189.8*** (3.68)	163.8** (3.17)	154.0** (2.98)
Décès du conjoint									-257.1* (-2.31)	-219.2* (-1.97)	-207.6 (-1.87)
Plus d'enfants										214.2*** (6.20)	125.0** (3.03)
Moins d'enfants											-155.9*** (-3.93)
Constante (t.)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	137.1*** (7.72)	110.6*** (5.80)	118.2*** (6.12)	46.96* (2.09)	136.6*** (4.27)
N	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179

t statistics in parentheses \*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.00$

Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Moyenne (se)				95 (16)			
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-573.8*** (-9.32)	-637.1*** (-11.19)	-598.9*** (-10.89)	-759.6*** (-10.09)	-588.8*** (-9.60)	-846.7*** (-8.15)
Choc sur le revenu et divorce		-120.5 (-0.96)					-68.66 (-0.54)
Choc sur le revenu et mise en couple			441.7* (2.31)				351.6 (1.80)
Choc sur le revenu et décès conjoint				-235.5 (-0.42)			-189.2 (-0.34)
Choc sur le revenu et plus d'enfants					320.7** (3.07)		379.2** (3.07)
Choc sur le revenu et moins d'enfants						-55.53 (-0.44)	213.5 (1.43)
Constante (t.) N	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

**Tableau 3.5.c : Décomposition du choc sur le revenu par croisement avec la situation familiale**

Pour conclure cette sous-partie sur la variation des remboursements suite à un choc sur le revenu et à des modifications de la situation familiale, nous nous concentrons ici sur le statut matrimonial des individus et particulièrement ce que devient un crédit et dès lors ses mensualités lorsqu'un couple divorce. D'après le tableau II.5.d, 18% de la population a divorcé entre 2004 et 2008. Ce chiffre étant le même pour les endettés. Nous obtenons une légère surestimation du nombre de divorce suite à la construction de la variable. Il n'existe en effet pas de variable divorce entre 2004 et 2008 sur l'enquête SRCV mais cette variable peut être construite à partir des statuts matrimoniaux des individus en 2008 et 2004. Un des principaux intérêts de la base SRCV étant de permettre de suivre des individus au cours du temps, indépendamment de leur ménage. En cas de divorce, un des deux époux reste identifiés au ménage avec l'indicateur ménage de l'enquête de 2004 et l'autre époux constitue un nouveau ménage et est alors rattaché à un nouvel identifiant ménage. La construction même des identifiants permet d'ailleurs, quand on regarde l'identifiant ménage de 2008 par exemple, de reconstituer le parcours des individus. Lors de la construction, nous avons considéré que les individus vivant en couple dans un même logement en 2004 et étant célibataire en 2008 avaient divorcé alors qu'ils pourraient d'agir de concubinage, les individus pouvant ne pas être mariés. Notre variable divorce comprend donc aussi des séparations. Cela modifie probablement peu nos analyses puisqu'on peut supposer qu'à partir du moment où des individus vivent dans le même logement de référence, ont un budget commun et voire même des enfants à charge, les comportements économiques sont proches des couples mariés, notamment en matière de crédit.

**Tableau II.5.d : Taux de divorces entre 2004 et 2008**

	<i>Population totale</i>	<i>Endettés</i>	<i>Aucun endettement</i>
Divorce entre 2004 et 2008	18%	18%	17%

*Champ : 15 604 individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : 18% des individus de la population totale ont divorcé entre 2004 et 2008*

Dans le tableau II.5.e, nous observons le montant des remboursements selon le sexe en 2004 et 2008 entre des individus ayant divorcé entre 2004 et 2008. On observe une baisse notable des remboursements mensuels après divorce. La variable remboursement étant à l'origine une variable construite à partir de questions posées à l'unité ménage est ensuite associée à chaque individu selon son ménage d'appartenance, les 665 et 653€ de remboursements mensuels déclarés par les hommes et femmes en 2004 alors qu'ils étaient encore en couple étaient donc partagés par les deux époux. La différence observée entre les remboursements mensuels en 2004 pour les hommes et les femmes est probablement liée à la construction des variables, les arrondis successifs pour les remboursements et cela capte les quelques erreurs sur l'estimation des individus en couple puis divorcés (nous avons par exemple probablement considéré que certains hommes étaient en couple en 2004 et divorcés en 2008 alors qu'ils étaient déjà seuls en 2004 et payaient seuls leurs emprunts, ce qui expliquerait l'obtention de remboursements mensuels légèrement plus élevés que les femmes en 2004).

**Tableau II.5.e : Variation des remboursements par sexe et par année suite à un divorce**

<i>Remboursements mensuels par sexe et année</i>	<i>Hommes</i>		<i>Femmes</i>	
	<i>2004</i>	<i>2008</i>	<i>2004</i>	<i>2008</i>
Endettés	665	278	653	333
Habitation seulement	703	277	680	327
Consommation seulement	312	286	294	361
Habitation et consommation	961	272	935	316

*Champ : 1 594 individus métropolitains ayant divorcé entre 2004 et 2008 et payant des remboursements mensuels.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Lecture : Au sein de la population ayant divorcé entre 2004 et 2008, quelque soit le motif d'endettement, les hommes remboursaient en moyenne 665€ par mois contre 653€ pour les femmes. En 2008, ces mêmes hommes remboursent en moyenne 653€ par mois après avoir divorcé contre 333€/mois pour ces mêmes femmes après avoir divorcé.*

Après le divorce, nous observons donc une baisse importante des remboursements mensuels pour les deux anciens époux. Les remboursements mensuels des hommes endettés diminuent de 387€/mois et de 320€/mois pour les femmes. Cette baisse est particulièrement importante pour les individus endettés pour motif immobilier (-426€/mois pour les hommes et -353€/mois pour les femmes). On peut donc supposer que les individus continuent de rembourser leurs emprunts et se partagent les charges de remboursement. Mais il semble plus réaliste de considérer que les individus remboursent plus tôt leur emprunt que prévu en vendant leur bien. Cela semble probable pour les crédits immobiliers avec vente de la maison commune. Ceci expliquerait la forte baisse des emprunts pour motif immobilier. Cependant, il est difficile de liquider si rapidement un emprunt et les individus ont d'autre part besoin des ces biens achetés par emprunt. Il est dès lors probable qu'une des deux membres du couple récupère la totalité de l'emprunt mais, étant donné le changement de situation financière et la modification de la capacité à rembourser, ces individus obtiennent une rééchelonnement du prêt et peuvent négocier leurs mensualités. Contrairement à ce qu'on aurait pu prévoir si on considère que les hommes ont en général une meilleure situation financière que les femmes, la baisse des remboursements mensuels est moins importante pour les femmes que pour les hommes et leurs remboursements mensuels sont plus élevés que les hommes en 2008 alors que ces derniers avaient des remboursements supérieurs en 2004. Tout d'abord, notre échantillon concerne peu les couples dont l'essentiel des revenus dépendent de l'homme et où la femme est au foyer. Ces dernières n'étant pas capable de faire face à de telles charges de remboursement en cas de divorce. Par ailleurs, les crédits immobiliers concernent surtout les ménages au niveau de vie élevé et les crédits à la consommation toute la population. On suppose donc que les femmes et les hommes ont globalement le même niveau de vie dans les populations étudiées (ce que confirment les statistiques descriptives en annexe). Or, en général, en cas de divorce, ce sont les femmes qui obtiennent la garde des enfants. Dès lors, il est plus probable qu'elles restent dans le logement de la famille avant divorce. Considérer qu'elles récupèrent le crédit immobilier mais négocient les remboursements mensuels pour les adaptés à leur niveau de vie permettrait donc d'expliquer les différences observées. Le même type de raisonnement peut être fait pour les crédits à la consommation. Le premier motif d'endettement à la consommation est l'achat d'une voiture. Ce crédit peut être individuel, même lorsque les individus sont en couple, la femme peut avoir besoin de garder le véhicule après le divorce. Ces hypothèses nécessiteraient cependant beaucoup plus d'informations sur les inégalités, les modes de consommations et les différences de niveau de vie entre homme et femme au sein de cette base pour sembler plus solides.



La régression (5.d) illustre finalement les effets sexuellement différenciés du divorce et d'un choc sur le revenu sur la variation des remboursements.

Le tableau III.5.d correspond à la régression suivante :

$$(5.d) y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{c*div_H} C*Div*H + \beta_{c*div_F} C*Div*F + \beta_{c*div} C*Div + \varepsilon_{c*div\_sexe}$$

La variable  $C*Div*H$  est égale à un lorsqu'il s'agit d'un homme ayant divorcé entre 2004 et 2008 et connu un choc sur le revenu de -1000€/mois. La variable  $C*Div*F$  est égale à un lorsqu'il s'agit d'une femme ayant divorcé entre 2004 et 2008 et connu un choc sur le revenu de -1000€/mois.

On observe ainsi que si les individus ayant divorcé et connu un choc sur le revenu remboursent en tout 694€/mois de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport aux individus n'ayant pas eu de choc sur le revenu, cette différence est de -668€/mois pour les hommes et de -725€/mois pour les femmes.

<i>Variable dépendante</i>	<i>Evolution des remboursements entre 2008 et 2004</i>							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Moyenne (se)	95 (16)							
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-573.8*** (-9.32)	-591.5*** (-10.17)	-586.8*** (-10.20)	-589.5*** (-10.79)	-573.8*** (-9.32)	-573.8*** (-9.32)	-615.6*** (-9.95)
Choc sur le revenu et divorce		-120.5 (-0.96)				-152.2 (-0.87)	-152.2 (-0.87)	86.94 (0.49)
Homme, choc sur le revenu et divorce			-76.86 (-0.48)			57.74 (0.26)	57.74 (0.26)	57.74 (0.26)
Femmes, choc sur le revenu et divorce				-139.2 (-0.80)			0 (.)	0 (.)
Divorce					-226.8*** (-5.63)			-239.2*** (-5.62)
Constante (t.) N	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	135.0*** (7.66) 5179	95.36*** (5.89) 5179	95.36*** (5.89) 5179	137.1*** (7.71) 5179

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

### 3.6) Choc sur le revenu et rapport à l'emploi : quel effet sur la variation des remboursements ?

Nous estimons à présent l'effet du rapport à l'emploi sur les variations de remboursement en cas de choc sur le revenu. Ce rapport à l'emploi est appréhendé à travers la question du chômage mais aussi de la précarité de l'emploi, en termes d'événement (d'accident de la vie) mais aussi en terme d' « état ».

Le tableau 3.6.a présente ainsi les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(6a) \quad y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_p P + \beta_{p4} P_4 + \beta_{p8} P_8 + \beta_{bh} BH + \beta_u U + \beta_{u4} U_4 + \beta_{u8} U_8 + \varepsilon_{pc}$$

L'estimation de l'équation (6a) par une régression OLS n'incluant aucune variable de contrôle sur la nature de l'endettement produit un coefficient négatif et statistiquement significatif : la survenue d'un choc sur le revenu (plus précisément, une baisse de 1000€ par mois sur le niveau de vie des individus entre 2004 et 2008) est associée à une différence de -601€ de remboursements mensuels entre 2004 et 2008 (colonne 1).

La variable binaire P est égale à 1 si les individus ont connu une précarisation de leur emploi entre 2004 et 2008 c'est à dire en passant d'un emploi non précaire en 2004 à un emploi précaire en 2008. Par construction, d'après la variable de la base de données décrivant le type d'emploi occupé par les individus, on considère qu'un emploi précaire correspond au fait d'être en apprentissage sous contrat, en placement par une agence d'intérim, en stage rémunéré en entreprise, en emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé, ou bien dans tout autre type d'emploi à durée limitée. On considère qu'un emploi non précaire correspond au fait d'occuper un emploi sans limite de durée, en CDI, ou dans la fonction publique, qu'il s'agisse d'un emploi à temps partiel ou complet. Une telle construction est économiquement critiquable, les emplois à temps partiel étant souvent des emplois précaires. On suppose cependant qu'il existe moins de travail à temps partiel subi dans la fonction publique ou en CDI. Le type de contrat de travail étant déterminant en termes de protection dans l'emploi et de capacité pour les individus à prévoir à long terme leur parcours professionnel et d'anticiper en conséquent différents changements de situation économique. Conscients de cet aspect problématique de la construction des variables emplois précaires, nous contrôlons ensuite la précarité de l'emploi par le nombre d'heures travaillées par semaines. La variable BH est ainsi une variable binaire égale à un si les individus travaillent moins longtemps en 2008 qu'en 2004. Si une baisse du nombre d'heures travaillées mène mécaniquement à une baisse des revenus, cette variable permet d'appréhender la question du temps partiel et de l'effet propre du nombre d'heure qui en cas de changement d'emploi ou même de situation familiale ne conduit pas nécessairement à une baisse de revenu. Nous n'avons pu contrôler cependant par le fait de passer à temps partiel ou non par une baisse plus importante que quelques heures, fautes d'observations suffisantes. Les variables C, C<sub>4</sub> et C<sub>8</sub> sont des variables binaires correspondant respectivement au fait d'avoir perdu son emploi entre 2004 et 2008, être au chômage en 2004 et être au chômage en 2008. Tout comme pour les changements de situations familiales, nous ne contrôlons la situation dans l'emploi qu'en 2004 et en 2008. Un individu peut donc avoir perdu un emploi en 2005, retrouvé un en 2006 puis perdu à nouveau en 2008 ou au contraire ne pas en avoir retrouvé. On suppose que ces variations non estimées n'ont pas d'effet significatif et ne nuisent pas à nos résultats. Surtout, si les individus ont enchaîné période d'activité et

d'inactivité, on a bien le signe d'une difficulté dans l'emploi contrairement au fait de ne pas être tombé au chômage entre 2004 et 2008. Les variables précarité de l'emploi pourrait aussi capter indirectement ces parcours (cette situation correspond en moyenne plus souvent à des individus en intérim qu'en CDI par exemple).

Plus que le fait d'occuper ou non un emploi précaire en 2004 ou en 2008, c'est bien le processus de précarisation de l'emploi qui joue un rôle significatif sur l'évolution des remboursements. Un individu ayant connu une précarisation de son emploi rembourse ainsi 148€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport à un individu n'ayant pas eu de précarisation de l'emploi. Le coefficient est ainsi négatif et significatif au seuil de 5%. Dès lors, les individus n'ayant pas eu de précarisation de l'emploi remboursent 636€ de moins en 2008 qu'en 2004 en cas de choc sur le revenu par rapport à un individu n'ayant eu ni précarisation de l'emploi ni choc sur le revenu (colonne 2). En cas de choc sur le revenu, il est donc plus facile de négocier une baisse de ces remboursements. Si l'individu connaît une précarisation de l'emploi, on peut en effet considérer que ce choc aura des effets durables sur le revenu et le niveau de vie des individus et les remboursements ne peuvent aussi bien absorber l'effet choc qu'en cas de non précarisation. Le fait d'occuper un emploi précaire ne modifie pas grand chose et le coefficient n'est pas significatif. Le différentiel de remboursement entre 2008 et 2004 est en revanche encore plus élevé si l'individu n'occupe pas d'emploi précaire en 2008. Un individu n'occupant pas un emploi précaire en 2008 rembourse ainsi 658€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport à un individu qui comme lui n'occupe pas d'emploi précaire mais n'a pas connu lui de choc sur le revenu (colonne 4). La baisse du nombre d'heure a cependant un effet. Le coefficient est négatif et très significatif. L'écart entre 2008 et 2004 est à nouveau plus faible (colonne 5). Le chômage semble en revanche avoir moins d'effet que la précarisation de l'emploi sur la variation des remboursements. Le fait en soit d'être ou non au chômage en 2004 et en 2008 n'est pas significatif. Le coefficient  $\beta_c$  est en revanche significatif de l'ordre de 10% colonnes 6 et 7 et négatif, avant d'introduire le contrôle être au chômage en 2008 (problème d'endogénéité entre les variables). Mais pour un individu ayant subi un choc sur le revenu entre 2004 et 2008 et n'étant pas tombé au chômage, les remboursements mensuels sont de 611€ de moins en 2008 qu'en 2004 par rapport à un individu n'ayant pas eu de choc sur le revenu. Ne pas être tombé au chômage ne permet donc pas en soit de négocier beaucoup plus facilement le montant de ses remboursements mensuels en cas de choc.

**Tableau 3.6.a : Choc sur le revenu et rapport à l'emploi : quel effet sur la variation des remboursements ?**

Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004							
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Moyenne (s.e)					95 (16)			
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-635.3*** (-9.84)	-634.4*** (-9.82)	-657.6*** (-9.15)	-620.1*** (-8.60)	-610.5*** (-8.48)	-610.5*** (-8.47)	-612.8*** (-8.50)
Précarisation de l'emploi		-147.7** (-3.12)	-144.9** (-3.01)	-88.25 (-1.45)	0.104 (0.00)	12.77 (0.20)	12.75 (0.20)	15.32 (0.24)
Emploi précaire en 2004			15.90 (0.31)	31.09 (0.45)	52.84 (0.77)	53.34 (0.78)	53.73 (0.73)	52.94 (0.72)
Emploi précaire 2008				-149.7* (-2.09)	-186.9** (-2.61)	-135.4 (-1.84)	-135.4 (-1.84)	-145.3 (-1.96)
Baisse du nombre d'heures travaillées					-172.5*** (-4.02)	-171.0*** (-3.99)	-171.0*** (-3.99)	-170.4*** (-3.97)
Tomber au chômage						-225.4** (-2.95)	-225.5** (-2.94)	-490.3 (-1.88)
Au chômage en 2004							-1.284 (-0.01)	-29.56 (-0.33)
Au chômage en 2008								268.1 (1.06)
Constante (t.) N	95.36*** (5.89) 5179	104.6*** (5.20) 1919	101.8*** (4.59) 1919	125.5*** (5.20) 1615	176.8*** (6.50) 1615	184.2*** (6.76) 1615	184.2*** (6.69) 1615	184.8*** (6.71) 1615

*t* statistics in parentheses

\*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

**Tableau 3.6 : Choc sur le revenu et rapport à l'emploi, quel effet sur les variations de remboursement ?**

*Observations* : 5 179 individus. . Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de - 1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par le rapport à l'emploi des individus (précarité et précarisation de l'emploi, nombre d'heures travaillées, chômage), le montant moyen des remboursements mensuels est de 613€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 5).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

*Note* : Les individus occupant un emploi précaire correspondent aux individus en apprentissage sous contrat, en placement par une agence d'intérim, en stage rémunéré en entreprise, en emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé, en autre emploi à durée limitée, CDD. On considère donc que les emplois sans limite de durée, CDI, fonction publique à temps complet mais aussi à temps partiel constituent les emplois non précaires. Pour isoler le facteur temps de travail, on construit la variable baisse du nombre d'heures de travail par semaine. Il y a baisse du nombre d'heures de travail par semaine si ce nombre (entre 1 et 97) est inférieur à 2004 en 2008.

Lorsque l'on décompose les chocs sur le revenu en croisant choc sur le revenu avec ces variables sur le rapport à l'emploi, on obtient cependant des résultats différents qui remettent en partie en cause les conclusions provisoires ci-dessus.

Le tableau 3.6.b présente les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression de moindres carrés ordinaires :

$$(6b) \quad y_i = \alpha + \beta_c C + \beta_{c^*p} C^*P + \beta_{c^*p4} C^*P_4 + \beta_{c^*p8} C^*P_8 + \beta_{c^*bh} C^*BH + \beta_{c^*u} C^*U + \beta_{c^*u4} C^*U_4 + \beta_{c^*u8} C^*U_8 + \beta_p P + \beta_{p4} P_4 + \beta_{p8} P_8 + \beta_{bh} BH + \beta_c C + \beta_{C4} C_4 + \beta_{C8} C_8 + \varepsilon_{pc}$$

Comme dans la régression précédente, la variable la plus fortement significative demeure la précarisation de l'emploi puis, la variation du nombre d'heures travaillées.

Les individus ayant eu un choc sur le revenu et une précarisation de l'emploi ont des remboursements significativement et largement inférieurs en 2008 qu'en 2004 avec une différence totale de -943€/mois soit quasiment autant que le montant du choc sur le revenu (colonne 2). Les individus ayant eu un choc sur le revenu et une baisse du nombre d'heure travaillées remboursent 710€/mois de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 3). Pour les autres variables, les coefficients ne sont pas significatifs. En revanche, le coefficient  $\beta_c$  de la variable d'intérêt pour l'effet choc pur, demeure fortement significatif. Les individus ayant eu un choc négatif sur le revenu et étant au chômage remboursent ainsi environ 647€ de mois par mois en 2008 qu'en 2004. S'ils ont eu un choc et étaient au chômage en 2004, ils remboursent 667€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004. S'ils ont eu un choc sur le revenu, ils remboursent 792€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004.

Alors que nous tendions à considérer suite à la régression précédente que les individus remboursent d'autant moins en 2008 qu'en 2004 quand ils subissent un choc sur le revenu qu'ils ont une situation non précaire et pas de changement de situation professionnelle car ils sont mieux à même de négocier avec leur créancier ou ont un meilleur accès au marché du crédit, les individus ayant eu un choc et une précarisation de l'emploi diminuent leurs remboursements dans les quasi même proportions que leur choc sur le revenu. De plus, malgré des coefficients faiblement ou non significatifs, le croisement choc sur le revenu et variables liées à la situation d'emploi captent une part importante de la variation des remboursements.

Ces résultats ne s'opposent cependant pas nécessairement. Les individus subissant un choc sur le revenu et une précarisation de l'emploi diminuent leurs remboursements dans une proportion telle qu'on pourrait croire la théorie du revenu permanent vérifiée et que les remboursements amortissent totalement le choc pour maintenir constant le niveau de consommation... On peut cependant supposer qu'il s'agit surtout d'individus n'ayant pas les moyens de faire autrement, leur charge de remboursements étant déjà assez lourde et le choc sur le revenu les mettant dans l'incapacité d'honorer leurs remboursements. Lors des statistiques descriptives, nous avons en effet observé que les charges de remboursements sont élevées pour tous les ménages, que le revenu disponible restant après remboursements mensuels et dépenses logement est relativement faible pour la majorité de la population et que de nombreux individus endettés, surtout à la consommation ont de nombreux impayés. Or le choc sur le revenu de -1 000€/mois est relativement très important pour la majorité des ménages et expliquerait une telle situation. En revanche, les individus endettés à niveau de vie plus élevé, et notamment endetté pour habitation seulement ne se retrouvent pas dans une situation financière aussi limite. Le choc a cependant un effet important et ils doivent adapter

leurs comportements de consommation et/ou leurs remboursements. Dans ce cas précis, d'individus ayant un reste à vivre relativement plus importants, les individus en situation stable, emploi non précaire et n'ayant pas connu de modification majeure de leur situation familiale ou matrimoniale seront en mesure de négocier leurs remboursements avec leur créancier. On observe alors des remboursements d'environ 600-650€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 non parce que les individus ne sont de toute façon plus en mesure de payer ces mensualités mais bien parce qu'ils ont un meilleur accès au marché du crédit et sont en mesure de négocier leurs remboursements.



Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004												
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)
Choc sur le revenu	-601.0 <sup>***</sup> (-10.98)	-557.0 <sup>***</sup> (-7.66)	-445.1 <sup>***</sup> (-4.87)	-432.8 <sup>***</sup> (-4.70)	-395.4 <sup>***</sup> (-4.04)	-393.7 <sup>***</sup> (-4.02)	-413.6 <sup>***</sup> (-4.21)	-413.5 <sup>***</sup> (-4.21)	-328.3 <sup>**</sup> (-2.66)	-376.3 <sup>**</sup> (-3.05)	-387.4 <sup>**</sup> (-3.14)	-383.6 <sup>**</sup> (-3.10)	-383.4 <sup>**</sup> (-3.10)
Choc et précarisation emploi		-385.7 <sup>**</sup> (-2.61)	-277.0 (-1.76)	-221.1 (-1.34)	-234.6 (-1.41)	-233.1 (-1.41)	-112.7 (-0.65)	-114.4 (-0.66)	-155.3 (-0.87)	-225.0 (-1.26)	-258.4 (-1.45)	-259.0 (-1.45)	-256.4 (-1.44)
Choc et baisse nombre d'heures			-264.6 <sup>*</sup> (-2.01)	-260.8 <sup>*</sup> (-1.98)	-284.5 <sup>*</sup> (-2.14)	-288.4 <sup>*</sup> (-2.16)	-288.4 <sup>*</sup> (-2.16)	-286.7 <sup>*</sup> (-2.15)	-378.8 <sup>*</sup> (-2.53)	-217.6 (-1.39)	-215.7 (-1.39)	-217.8 (-1.40)	-219.1 (-1.41)
Choc et tomber au chômage				-214.0 (-1.08)	-226.8 (-1.14)	172.6 (0.27)	172.6 (0.27)	169.5 (0.27)	1.348 (0.00)	-7.824 (-0.01)	232.8 (0.35)	232.1 (0.35)	613.6 (0.85)
Choc et chômage en 2004					-272.2 (-1.13)	-206.8 (-0.80)	-206.8 (-0.80)	-208.5 (-0.80)	-512.8 (-1.64)	-515.3 (-1.65)	-513.7 (-1.65)	-561.1 (-1.73)	-525.7 (-1.62)
Choc et chômage en 2008						-399.3 (-0.66)	-399.3 (-0.66)	-395.7 (-0.66)	-126.1 (-0.20)	-105.5 (-0.17)	-127.4 (-0.20)	-130.0 (-0.21)	-511.8 (-0.75)
Précarisation emploi							-120.4 <sup>*</sup> (-2.41)	-118.5 <sup>*</sup> (-2.33)	-65.26 (-1.03)	18.69 (0.28)	33.52 (0.50)	33.83 (0.50)	35.82 (0.53)
Emploi précaire en 2004								10.77 (0.21)	25.30 (0.37)	49.61 (0.72)	51.39 (0.75)	36.87 (0.50)	33.39 (0.45)
Emploi récaire en 2008									-146.8 <sup>*</sup> (-2.04)	-180.4 <sup>*</sup> (-2.50)	-134.8 (-1.83)	-134.8 (-1.83)	-146.3 <sup>*</sup> (-1.97)
Baisse du nbre d'heures										-160.0 <sup>***</sup> (-3.56)	-159.6 <sup>***</sup> (-3.56)	-159.1 <sup>***</sup> (-3.55)	-158.8 <sup>***</sup> (-3.54)
Tomber au chômage											-233.6 <sup>**</sup> (-2.88)	-230.6 <sup>**</sup> (-2.83)	-613.4 <sup>*</sup> (-2.15)
Chômage en 2004												48.13 (0.53)	12.46 (0.13)
Chômage en 2008													386.8 (1.40)
_cons	95.36 <sup>***</sup> (5.89)	80.23 <sup>***</sup> (4.32)	80.23 <sup>***</sup> (4.32)	80.23 <sup>***</sup> (4.32)	80.23 <sup>***</sup> (4.32)	80.23 <sup>***</sup> (4.32)	100.1 <sup>***</sup> (4.94)	98.17 <sup>***</sup> (4.39)	121.2 <sup>***</sup> (4.98)	167.9 <sup>***</sup> (6.09)	176.5 <sup>***</sup> (6.38)	174.4 <sup>***</sup> (6.25)	175.3 <sup>***</sup> (6.28)
N	5179	1919	1919	1919	1919	1919	1919	1919	1615	1615	1615	1615	1615

t statistics in parentheses

\* p < 0.05, \*\* p < 0.01, \*\*\* p < 0.001

**Tableau 3.6.b : Choc sur le revenu et rapport à l'emploi, quel effet sur les variations de remboursement ?**



### Variation des remboursements mensuels suite à un choc sur le revenu, caractéristique individuels, d'emprunts et « accidents de la vie », privés et professionnels

Suite à ces différents contrôles et à la décomposition du choc sur le revenu par des accidents de la vie privés et professionnels, nous concluons par une régression finale du type :

$$(F) y_{t,i} = \alpha + \beta_c C + \beta_e E + \beta_i I + \beta_p P + \beta_t T + \varepsilon_{ceipt}$$

D'après la significativité et la pertinence des résultats, nous conservons certains contrôles. Le tableau final 3.7 présente ainsi les résultats de l'estimation de l'équation suivante par une régression des moindres carrés ordinaires :

$$(3.7.a) y_{t,i} = \alpha + \beta_c C + \beta_{hab} Hab + \beta_{conso} Conso + \beta_{RP} RP + \beta_{div} Div + \beta_{cpl} Cpl + \beta_{c4c8} C4C8 + \beta_p P + \beta_{bh} BH + \beta_R R + \varepsilon_{i,t}$$

Nous avons ainsi retenu les contrôles par le crédit immobilier seulement, crédit à la consommation seulement (les individus endettés pour les deux motifs étant l'individu de référence), revenu du patrimoine supérieur à la moyenne, divorce, mise en couple, tomber au chômage, précarisation de l'emploi, baisse du nombre d'heures et passer à la retraite.

Cette régression confirme que la théorie de revenu permanent est à moitié respectée. Sans contrôle, être confronté à un choc sur le revenu (plus précisément, une baisse de 1000€ par mois sur le niveau de vie des individus entre 2004 et 2008) est associé à une différence de -601€ de remboursements mensuels entre 2004 et 2008 (colonne 1). Selon les caractéristiques des individus et les accidents de la vie, les individus peuvent plus facilement négocier un rééchelonnement de leurs remboursements mensuels ou les crédateurs interprètent plus ce choc comme un choc transitoire ou permanent.

Les ménages endettés pour motif immobilier négocient plus facilement une adaptation de leur charges de remboursements au choc que les individus endettés à la consommation. Cela est probablement lié à la richesse des individus (niveau de vie et probablement patrimoine plus élevé pour endettement immobilier) mais aussi à la relation d'agence entre crédateurs et débiteurs. Les informations sont probablement plus complètes en cas de crédit immobilier. Le crédateur souhaitant éviter tout aléas moral et la sélection adverse étant donné le montant des emprunts et l'importante charge de remboursement. Le crédit à la consommation serait probablement quant à lui moins régulé et les négociations plus difficiles. Le coefficient est ainsi significativement et très positif pour le contrôle crédit à la consommation.

Détenir des revenus du patrimoine supérieurs à la moyenne semble faciliter les négociations et le crédateur juge ce choc comme étant plutôt temporaire, les individus ayant à terme les moyens d'honorer leurs mensualités. Ainsi, quand les individus ayant subi un choc n'ont pas de revenu du patrimoine supérieur à la moyenne, l'écart de remboursements diminue à nouveau entre la colonne 3 et 4.

Si le divorce conduit à réduire significativement les remboursements mensuels, l'effet n'est pas si important pour la variation des remboursements en cas de choc sur le revenu. Le coefficient  $\beta_c$  passe ainsi à -510,7 quand les individus n'ont pas eu de divorce entre 2004 et 2008. On observe le même type de situation pour la mise en couple, avec un signe inverse (positif). Mais le coefficient n'est pas significatif. Toutefois, il semble bien que si un accident de la vie seul conduit à une variation des remboursements mensuels, cela ne

joue pas un rôle majeur lors de la négociation des remboursements en cas de choc sur le revenu.

Concernant l'emploi, le statut semble déterminant. Tomber au chômage conduit à diminuer les remboursements (coefficient négatif et significatif). Mais les individus ayant subi un choc sur le revenu et n'étant pas tombé au chômage ne remboursent pas beaucoup moins en 2008 qu'en 2004 après ce contrôle. Avec une différence d'environ 500€, on peut considérer qu'une partie est imputée à un choc transitoire et le reste à un choc permanent exigeant une adaptation de la consommation. La précarisation de l'emploi (colonne 8) s'avère être par contre un des éléments les plus importants. Les individus ayant connu un choc sur le revenu mais pas de précarisation sur l'emploi remboursent 580€ de moins par mois en 2008 qu'en 2004 que les individus n'ayant pas eu un tel choc contre 506€ avant ce contrôle (colonne 7).

Il semble ainsi qu'après le choc, même s'il s'agit d'accidents de la vie, les créiteurs accordent un rééchelonnement des mensualités de remboursement selon le caractère durable ou non du choc. Certes, un divorce ou le fait de tomber au chômage peuvent être considérés comme des événements imprévus. Mais cet événement est jugé comme probablement durable et conduisant à une modification durable du mode de vie. En revanche, si le statut en emploi ne se modifie pas et surtout, si les individus conservent un emploi stable, le créiteur possède de plus de garanties sur la capacité à terme du débiteur de rembourser ses emprunts et de lisser sa consommation. Les derniers contrôles, ne pas avoir eu une baisse du nombre d'heures et ne pas être passé la retraite ne modifient pas fortement le coefficient  $\beta_c$  malgré leur significativité et leur signe négatif. Passer à la retraite est en effet un choc permanent et ne permet donc pas de négocier ses emprunts transitoirement (et si cet événement avait été prévu, les individus ont normalement intégré cet effet activité et cycle de vie dès l'ouverture du crédit).

Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004									
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
Moyenne (s.e)	95 (16)									
Choc sur le revenu	-601.0*** (-10.98)	-583.9*** (-10.63)	-557.4*** (-10.39)	-517.1*** (-9.63)	-510.7*** (-9.53)	-509.9*** (-9.51)	-506.1*** (-9.44)	-579.7*** (-8.95)	-551.4*** (-8.49)	-551.0*** (-8.50)
Crédit immobilier seulement		-110.8*** (-3.52)	276.6*** (7.03)	286.2*** (7.31)	279.4*** (7.14)	277.8*** (7.10)	275.1*** (7.03)	303.8*** (6.74)	307.8*** (6.86)	309.7*** (6.92)
Crédit à la consommation seulement			638.4*** (15.81)	646.0*** (16.07)	632.6*** (15.71)	622.4*** (15.30)	621.5*** (15.29)	584.4*** (12.20)	588.0*** (12.31)	599.0*** (12.54)
Revenu du patrimoine à la moyenne				280.2*** (7.31)	272.7*** (7.12)	271.2*** (7.08)	269.2*** (7.03)	132.4** (2.66)	128.5** (2.59)	146.6** (2.94)
Divorce					-164.1*** (-4.17)	-154.3*** (-3.89)	-149.6*** (-3.77)	-172.8*** (-4.10)	-163.7*** (-3.89)	-171.0*** (-4.07)
Mise en couple						85.46 (1.74)	87.25 (1.77)	143.3** (2.59)	134.6* (2.44)	130.4* (2.37)
Tomber au chômage							-145.7** (-2.62)	-168.2* (-2.45)	-159.6* (-2.34)	-162.6* (-2.39)
Précarisation de l'emploi								-136.9* (-2.32)	-120.3* (-2.04)	-115.9* (-1.97)
Baisse du nombre d'heures									-136.4*** (-3.73)	-144.6*** (-3.96)
Passer à la retraite										-351.2** (-3.12)
Constante (t.)	95.36*** (5.89)	139.6*** (6.81)	-250.9*** (-7.89)	-314.9*** (-9.59)	-277.1*** (-8.15)	-283.7*** (-8.29)	-271.8*** (-7.88)	-208.7*** (-5.09)	-165.7*** (-3.90)	-159.0*** (-3.75)
N	5179	5179	5179	5179	5179	5179	5179	1748	1748	1748

t statistics in parentheses \*  $p < 0.05$ , \*\*  $p < 0.01$ , \*\*\*  $p < 0.001$

**Tableau 3.7.a :\_Choc sur le revenu, « accidents de la vie » privés et professionnels, quels effets sur les variations de remboursement ?**

*Observations* : 5 179 individus. . Le champs est ici restreint aux individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008.

*Lecture* : Les coefficients sont estimés par une régression linéaire OLS pour l'évolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004 des individus endettés en 2004 et encore endettés en 2008. Pour calculer l'évolution des remboursements, on soustrait leurs remboursements mensuels de 2004 à leurs remboursements mensuels de 2008 (la variable explicative est ainsi égale à remboursements mensuels de 2008 moins remboursements mensuels de 2004). Les coefficients s'interprètent comme l'impact d'un choc de -1 000€ sur le niveau de vie entre 2004 et 2008 sur les montants des remboursements mensuels en 2008 par rapport à ceux de 2004. Ainsi, quand le niveau de vie d'un individu diminue de 1 000€ par mois entre 2004 et 2008, le montant moyen des remboursements mensuels est de 601€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 1). Lorsque l'on contrôle par la nature de l'endettement (crédit immobilier seulement et crédit à la consommation seulement, les individus endettés pour les deux motifs devenant l'individu de référence), revenu du patrimoine supérieur à la moyenne, divorce, mise en couple, tomber au chômage, précarisation de l'emploi, baisse du nombre d'heures et passer à la retraite, le montant moyen des remboursements mensuels est de 551€ de moins en 2008 qu'en 2004 (colonne 5).

Les astérisques indiquent la significativité des coefficients, au seuil de 10% (\*), 5% (\*\*) et 1% (\*\*\*)

Enfin, la théorie du revenu permanent est plutôt vérifiée mais imparfaitement et la variation des remboursements semble surtout dépendre du caractère jugé transitoire ou non du choc, le rapport à l'emploi précaire ou non) et les sources de revenu (notamment du patrimoine) étant déterminant. Un choc sur le revenu de -1 000€ par mois est effectivement amorti en majorité par les charges de remboursements qui, sans contrôle varient de -601€/mois entre 2008 et 2004 par rapport aux individus endettés n'ayant pas subi de choc sur le revenu. Mais ces réductions, si elles permettent de maintenir un niveau de consommation proche de 2004 malgré 2008 semble surtout résulter d'une baisse inévitable, les ménages n'étant de toute façon plus en mesure de faire face à leurs engagements (on a observé des charges de remboursements très élevées pour les ménages, pour les plus pauvres mais aussi pour les plus riches et un revenu disponible restant faible une fois les remboursements et dépenses logement payés). Dès lors, il semble que seuls les ménages au niveau de vie élevé, avec des revenus variés et supérieurs à a moyennes, particulièrement du patrimoine et un emploi stable, non précaire, sont les seuls capables de négocier au mieux les remboursements mensuels, le rééchelonnement et s'approchent alors du cadre théorique du revenu permanent. Mais cette différence de variation de remboursements selon les caractéristiques individuels et le type d'accident de la vie souligne l'importance de l'appréciation en terme de revenu permanent ou de revenu transitoire. Un divorce ou surtout une perte d'emploi peut être considérée comme un choc permanent. En revanche, les individus n'ayant pas eu de précarisation de l'emploi, le choc peut être considéré comme un choc transitoire et le créancier négocie plus facilement les mensualités de remboursement, ayant la garantie que les individus seront en mesure, une fois les effets du choc passés ,de payer des mensualités à nouveau plus élevées.

Une dernière régression estime finalement la variation des remboursements suite à un choc sur le revenu en contrôlant comme précédemment par les variables liées aux caractéristiques des individus, de leurs crédits et à des dits accidents de la vie privés et professionnels les plus significatifs mais en décomposant aussi le choc sur le revenu en le croisant par les variables accidents de la vie les plus significatives. Etant donné le nombre de variables, le tableau 3.7.b n'est pas beaucoup plus éclairant que les régressions précédentes. Il permet cependant de souligner finalement les variables les plus significatives et d'appréhender les deux dimensions de notre analyse à l'aune de la théorie du revenu permanent.

Ainsi, les contrôles par la nature de l'endettement révèlent combien la situation des individus diffère suite à un choc sur le revenu et leur capacité à adapter et négocier leurs remboursements. Le contrôle par la part relative des différentes ressources, surtout du patrimoine, par rapport au reste de la population révèle aussi l'importance du niveau de vie dans la capacité à adapter et négocier leurs remboursements. La situation familiale, plus précisément la composition du ménage à travers le fait ou non de divorcer et d'avoir un enfant de plus et, surtout, le rapport à l'emploi, la stabilité, jouent un rôle significatif sur la variation des remboursements. Le fait d'obtenir des résultats apparemment différents lors des contrôles et de la décomposition des chocs sur le revenu permet de distinguer deux types de situations et d'adaptation des charges de remboursement à des chocs sur le revenu.

-Les individus les plus pauvres, endettés surtout à la consommation adaptent fortement leur charge de remboursement à un choc sur le revenu parce qu'ils sont incapables de faire autrement. Leur charges de remboursements étant déjà trop élevées par rapport au revenu disponible avant choc et les crédits servant à faire face aux dépenses quotidiennes. Si la théorie du revenu permanent semble vérifiée étant donné l'adaptation des remboursements, il s'agit surtout d'une incapacité des individus à adapter leur consommation déjà faible à ce choc (les statistiques descriptives sur la pauvreté monétaire mais aussi de condition de vie permettant d'appréhender cette faible consommation).

-Les individus ayant un niveau de vie plus élevé, plus souvent endetté au moins pour motif immobilier peuvent aussi adapter leurs charges de remboursement à un choc sur le revenu. Mais l'ampleur de cette adaptation dépend de la stabilité de leur situation professionnelle et familiale et de leurs ressources. Un individu en CDI n'ayant pas divorcé pourra mieux négocier ses remboursements mensuels. La théorie du revenu permanent semble donc ici mieux vérifiée. Ces individus adaptent bien leurs remboursements au choc sur le revenu afin de maintenir un niveau de consommation comparable. Mais cela n'est possible que pour les individus stables, les crédateurs considérant probablement que le choc est plus permanent que transitoire pour les autres ou tout simplement qu'ils n'ont pas de garanties sur le paiement à terme. Mais ces différences, en illustrant la diversité des situations et dès lors, l'imperfection du marché du crédit remet en cause en soit cette extension de la théorie du revenu permanent à l'analyse de l'adaptation des charges de remboursement aux chocs sur le revenu.



Variable dépendante	Evolution des remboursements mensuels entre 2008 et 2004													
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)
Choc sur le revenu	dremb -601.0*** (-10.98)	dremb -573.8*** (-9.32)	dremb -618.4*** (-9.54)	dremb -761.4*** (-9.15)	dremb -503.1*** (-4.31)	dremb -493.2*** (-4.22)	dremb -421.3*** (-3.79)	dremb -403.8*** (-3.63)	dremb -445.3*** (-4.00)	dremb -422.5*** (-3.80)	dremb -420.7*** (-3.79)	dremb -410.5*** (-3.50)	dremb -397.3*** (-3.40)	dremb -386.2*** (-3.31)
Choc*divorce		-120.5 (-0.96)	-75.93 (-0.60)	-52.23 (-0.41)	-345.9* (-2.51)	-348.0* (-2.53)	-312.5* (-2.39)	-311.3* (-2.38)	-157.9 (-1.16)	-183.3 (-1.34)	-194.4 (-1.43)	-216.0 (-1.46)	-195.2 (-1.32)	-196.7 (-1.34)
Choc*couple			423.1* (2.19)	354.8 (1.82)	-296.2 (-1.19)	-300.9 (-1.21)	-475.6* (-2.02)	-466.8* (-1.98)	-460.0 (-1.96)	-634.0** (-2.64)	-654.2** (-2.73)	-699.3** (-2.78)	-720.5** (-2.88)	-725.6** (-2.90)
Choc*plus d'enfants				289.5** (2.74)	129.9 (1.01)	127.0 (0.99)	72.33 (0.59)	65.14 (0.54)	68.14 (0.56)	71.20 (0.59)	70.83 (0.59)	12.24 (0.09)	15.54 (0.12)	0.0561 (0.00)
Choc*precarisation					-329.5* (-2.21)	-332.1* (-2.23)	-338.4* (-2.39)	-347.0* (-2.45)	-345.9* (-2.45)	-344.7* (-2.45)	-294.8* (-2.09)	-230.2 (-1.58)	-198.3 (-1.36)	-205.8 (-1.42)
Crédit immobilier seul						-52.07 (-1.44)	326.7*** (7.58)	331.0*** (7.68)	316.5*** (7.34)	315.6*** (7.34)	309.2*** (7.19)	305.7*** (6.80)	309.6*** (6.91)	311.6*** (6.97)
Crédit conso seul							651.1*** (14.49)	654.9*** (14.59)	627.2*** (13.83)	602.3*** (13.13)	595.9*** (13.01)	587.2*** (12.27)	590.7*** (12.39)	602.1*** (12.63)
Revenus patrimoine sup								121.4** (2.63)	111.3* (2.42)	107.6* (2.34)	101.2* (2.20)	131.8** (2.65)	127.5* (2.57)	146.0** (2.93)
Divorce									-154.8*** (-3.70)	-130.3** (-3.07)	-130.0** (-3.07)	-151.5*** (-3.44)	-144.7** (-3.29)	-152.1*** (-3.47)
Mise en couple										181.7*** (3.30)	177.2** (3.23)	178.2** (3.16)	170.6** (3.03)	166.6** (2.97)
Tomber au chômage											-182.5** (-2.95)	-166.6* (-2.43)	-159.1* (-2.32)	-161.8* (-2.37)
Précarisation emploi												-123.5* (-2.07)	-109.6 (-1.84)	-105.5 (-1.77)
Baisse nombre d'heures													-133.8*** (-3.66)	-142.1*** (-3.88)
Passer à la retraite														-356.0** (-3.17)
Constante	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	95.36*** (5.89)	80.23*** (4.33)	101.3*** (4.29)	-282.2*** (-8.14)	-305.8*** (-8.55)	-251.8*** (-6.54)	-270.7*** (-6.97)	-250.1*** (-6.35)	-221.7*** (-5.39)	-178.6*** (-4.19)	-172.0*** (-4.04)
N	5179	5179	5179	5179	1919	1919	1919	1919	1919	1919	1919	1748	1748	1748

**Tableau 3.7.b :\_Choc sur le revenu, « accidents de la vie » privés et professionnels, quels effets sur les variations de remboursement ?**

## Conclusion

Alors que la littérature académique américaine sur l'endettement des ménages se concentre sur l'analyse des comportements stratégiques des acteurs et, depuis la crise des subprimes, sur la renégociation des prêts immobiliers, les travaux s'avèrent encore très peu développés en France. Les données disponibles sont insuffisantes et la spécificité du régime juridique fondé sur la négociation (la possibilité de faillite civile, sous conditions strictes, ne date que de 2003) empêche d'utiliser directement les travaux étrangers.

L'enquête SRCV 2008, la partie française du système de statistiques communautaires permet cependant d'approfondir l'étude de l'endettement et du surendettement des particuliers. Ces données permettent en effet de dresser un tableau de l'endettement en France et le profil socio-démographique des endettés. En 2008, un ménage sur deux est ainsi endetté, soit pour achat d'un bien immobilier, soit pour consommer, les deux motifs étant également répartis. L'endettement immobilier concerne des ménages au niveau de vie élevé, en milieu de cycle de vie et dont les charges de remboursement sont élevées. L'endettement à la consommation concerne plus souvent les jeunes et les ménages pauvres que l'endettement immobilier mais concerne surtout tous les ménages, quelque soit le niveau de vie. Les ménages surendettés ont entre 35 et 54 ans sont locataires et ont un faible niveau de vie. Souvent au chômage ou en emploi précaire, beaucoup ont connu une forte baisse de leur revenu lors des derniers mois. Si les charges de remboursement sont importantes pour tous les ménages endettés, le revenu disponible restant dépend beaucoup des dépenses logement. Les ménages les plus endettés ayant de nombreux impayés. En revanche, on n'observe pas une utilisation particulière des services bancaires selon le niveau d'endettement.

Le traitement économétrique de données empiriques permet ensuite de tester si les charges de remboursement des individus s'adaptent ou non aux chocs sur le revenu et dès lors, si la théorie du revenu permanent se vérifie en cas d'endettement des individus.

Les contrôles par la nature de l'endettement révèlent tout d'abord combien la situation des individus diffère suite à un choc sur le revenu et leur capacité à adapter et négocier leurs remboursements. Le contrôle par la part relative des différentes ressources, surtout du patrimoine, par rapport au reste de la population révèle aussi l'importance du niveau de vie dans la capacité à adapter et négocier leurs remboursements. La situation familiale, plus précisément la composition du ménage à travers le fait ou non de divorcer et d'avoir un enfant de plus et, surtout, le rapport à l'emploi, la stabilité, jouent un rôle significatif sur la variation des remboursements.

Le fait d'obtenir des résultats apparemment différents lors des contrôles et de la décomposition des chocs sur le revenu permet finalement de distinguer deux types de situations et d'adaptation des charges de remboursement à des chocs sur le revenu.

-Les individus les plus pauvres, endettés surtout à la consommation adaptent fortement leur charge de remboursement à un choc sur le revenu parce qu'ils sont incapables de faire autrement. Leurs charges de remboursements étant déjà trop élevées par rapport au revenu disponible avant choc et les crédits servant à faire face aux dépenses quotidiennes. Si la théorie du revenu permanent semble vérifiée étant donné l'adaptation des remboursements, il s'agit surtout d'une incapacité des individus à adapter leur consommation déjà faible à ce choc (les statistiques descriptives sur la pauvreté monétaire mais aussi de condition de vie permettant d'appréhender cette faible consommation).

-Les individus ayant un niveau de vie plus élevé, plus souvent endettés au moins pour motif

immobilier peuvent aussi adapter leurs charges de remboursement à un choc sur le revenu. Mais l'ampleur de cette adaptation dépend de la stabilité de leur situation professionnelle et familiale et de leurs ressources. Un individu en CDI n'ayant pas divorcé pourra mieux négocier ses remboursements mensuels. La théorie du revenu permanent semble donc ici mieux vérifiée. Ces individus adaptent bien leurs remboursements au choc sur le revenu afin de lisser, de maintenir un niveau de consommation comparable. Mais cela n'est possible que pour les individus stables, les créiteurs considérant probablement que le choc est plus permanent que transitoire pour les autres ou tout simplement qu'ils n'ont pas de garanties sur le paiement à terme et les débiteurs ayant un meilleur accès aux marchés financiers. Mais ces différences, en illustrant la diversité des situations et dès lors, l'imperfection du marché du crédit, des marchés financiers, remet en cause en soit cette extension de la théorie du revenu permanent à l'analyse de l'adaptation des charges de remboursement aux chocs sur le revenu. Les hypothèses de base du modèle semblant ne pas être vérifiées.

Cette étude ouvre dès lors de nombreuses pistes de recherche. Il serait tout d'abord intéressant de mener la même étude au niveau européen (dans la continuité des travaux de Nicolas Robière en annexe sur les enquête SRCV au niveau européen entre 1994 et 2001). Les données étant d'ailleurs disponibles puisque l'enquête SRCV est la partie française du dispositif communautaire. Cette étude révèle par ailleurs le manque problématique de données en France pour l'étude de l'endettement et du surendettement des particuliers alors même que ce sujet est soumis à une demande publique forte et présente des enjeux économiques majeurs, notamment depuis la crise des subprimes. Les travaux de la Banque De France et notamment d'Henri Fraisse pour constituer des bases de données pouvant être exploitées économétriquement ouvre aujourd'hui un large champ de recherche. Alors que la législation de l'endettement joue un rôle majeur il serait nécessaire d'être en mesure d'étudier, à l'aide de l'expérience naturelle que constitue la Loi Borloo de 2003 et surtout la Loi Lagarde de 2008, les effets de l'instauration d'un nouveau traitement juridique avec possibilité de faillite personnelle en France et de meilleure protection et suivi des ménages endettés. Des données sur la régulation et les comportements des établissements de crédits sont par ailleurs nécessaires pour étudier à la fois les stratégies des agents endettés mais aussi créiteurs et l'effet des relations d'agence dans l'octroi et la négociation de prêts et des remboursements. Il serait aussi important d'être en mesure de construire une base de donnée disposant d'informations sur les stocks de dettes, le patrimoine des ménages et les taux d'intérêts des emprunts. Si les ménages fortement endettés sont par construction légèrement sous représentés, l'exploitation de l'enquête Patrimoine 2010 devrait fournir de nombreux éléments. Enfin, alors que la dette publique est un sujet politique et économique majeur et que l'endettement des particuliers, particulièrement aux Etats-Unis et la question de l'évolution du niveau de vie et des répartitions de patrimoine ne peuvent être occultés dans l'analyse de la situation actuelle il serait intéressant de trouver un cadre empirique et théorique permettant d'appréhender ces différents mécanismes économiques, à l'aune de la variation des revenus, de l'évolution des salaires et de l'augmentation des inégalités notamment.

## Bibliographie

- ADLER B., POLAK B. et SCHWARTZ A. [2000], "Regulating Consumer Bankruptcy: A Theoretical Inquiry.", *Journal of Legal Studies*, 29, p. 585-613.
- CHOPARD B., FRANCOIS A., MOUGEOT C. [2003], Les effets de la réglementation sur les niveaux de précaution en matière de surendettement actif des ménages : la législation française est-elle efficace ? »,.
- BABEAU A. [1998], "Le Surendettement: Manifestation dans les Commissions Départementales, Efficacité des Plans.", *Revue d'Economie Financière*, 46, p. 75-85.
- Bourreau-Dubois C., Chopart B. et Y. Ziane (2011) "Analyse du traitement du surendettement des particuliers", *Revue Française d'Economie*, 25, 3
- BANQUE DE FRANCE [2010], *Surendettement. Enquête Typologique.*, Secrétariat Général, Direction du Réseau,
- BRUNNER A. and KRAHNEN J.P. (2008) "Multiple Lenders and Corporate Distress: Evidence on Debt Restructuring", *Review of Economic Studies*, Blackwell Publishing, vol. 75, n°2, pp. 415-442.
- DAUPHIN Laurence [2011], *Endettement et recours aux services bancaires en 2008*, INSEE Première
- DOMOWITZ I. and SARTAIN R.L. [1999a], "Incentives and Bankruptcy Chapter Choice: Evidence from the Reform Act of 1978.", *Journal of Legal Studies*, 28, p. 461-87.
- FRAISSE H. (travail en cours), « Household debts and the Enforcement of the Credit Regulation in France »
- FRAISSE H, A.MULLER [juillet 2011], (à paraître), *Le traitement du surendettement des ménages : de l'objectif de négociation à la prévention de la rechute.*, Economie et statistiques
- MORRIS S. and SHON H.S. (2004) "Coordination risk and the price of debt", *European Economic Review*, vol. 48, n° 1, pp. 133-153.
- NIEMI-KIESILÄINEN J. [1997], "Changing Directions in Consumer Bankruptcy Law and Practice in Europe and USA.", *Journal of Consumer Policy*, 20, p. 133-42.
- PISKORSKI T., SERU A. and VIG V. (2009) "Securitization and distressed loan renegotiation: Evidence from the subprime mortgage crisis" Chicago Booth School of Business Research Paper No. 09-02.
- RAMSAY I. [1997], "Models of Consumer Bankruptcy: Implications of Research and Policy.", *Journal of Consumer Policy*, 20, p. 269-87.
- REBIERE Nicolas, [2006], *Les Surendettés. Définition, caractéristiques et dynamique de la sous-population : application au cas français*, Université Montesquieu Bordeaux IV, Thèse de doctorat de Démographie.
- REBIERE Nicolas, [2008], *L'analyse démographique, un outil pour la politique de lutte contre le surendettement des ménages en Europe.*
- REBIERE Nicolas, [2006], « Définir et dénombrer les surendettés », in Christophe Bergouignan, Chantal Blayo, Alain Parant, Jean-Paul Sardon, Michel Tribalat, La population de la France, évolutions démographiques depuis 1946, Bordeaux, Conférence Universitaire de Démographie et d'Etude des Populations (CUDEP), pp. 809-844
- REBIERE Nicolas, [2007], *Analyse des difficultés financières et du surendettement des ménages au moyen du panel européen des ménages 1994-2001 et du dispositif SRCV (EU-SILC) 2004-2005*", rencontre du groupe de travail statistiques sur les revenus et les conditions de vie des ménages, INSEE, Paris, 23 octobre.
- WANG H-J. and WHITE M.J. [2000], "An Optimal Personal Bankruptcy Procedure and Proposed Reforms.", *Journal of Legal Studies*, 29, p. 255-86.
- WEN L., White M.J., ZHU N. [2010], « Did bankruptcy reform cause mortgage default to rise ? »

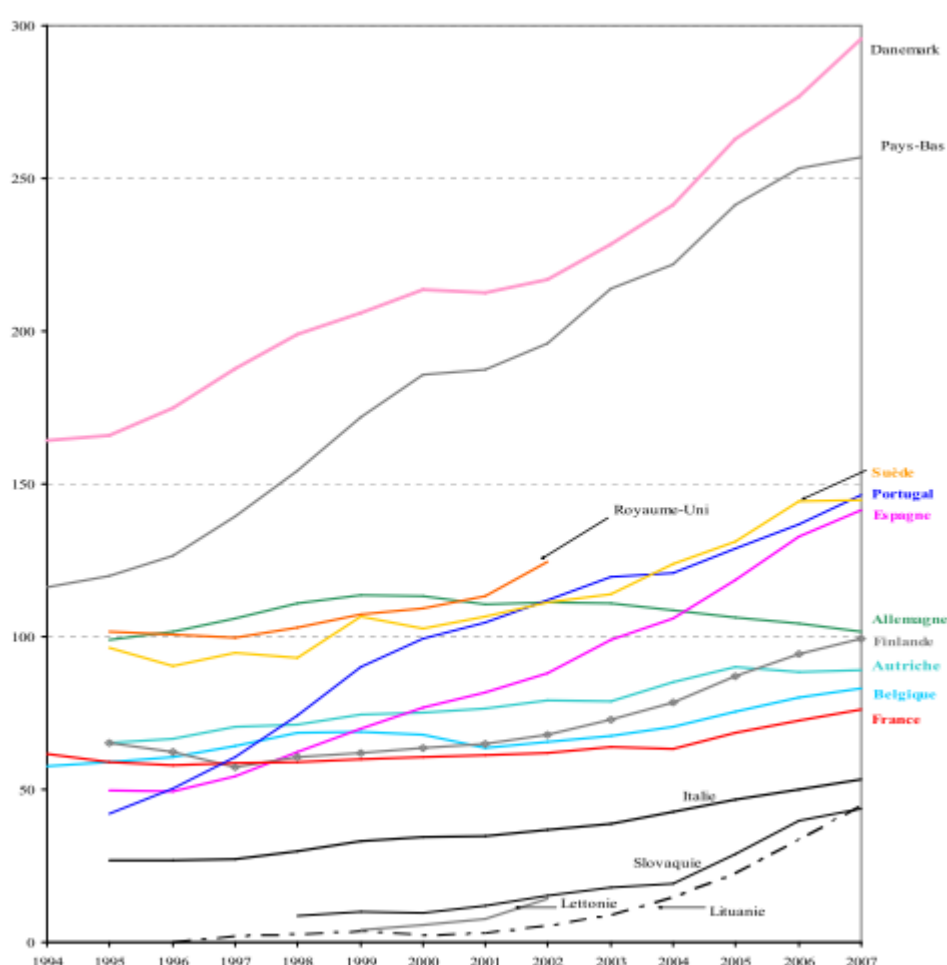
## Annexes

### Annexe 1 : Endettement et surendettement des ménages en Europe

Documents tirés de l'article de REBIERE Nicolas, [2008], *L'analyse démographique, un outil pour la politique de lutte contre le surendettement des ménages en Europe*.

Nous reproduisons ici les principaux résultats statistiques présentés dans l'article afin d'avoir une perspective comparative avec d'autres états européens.

Graphique 1 : Evolution de la part de l'encours d'endettement des ménages de certains pays européens dans leur revenu disponible net (%)



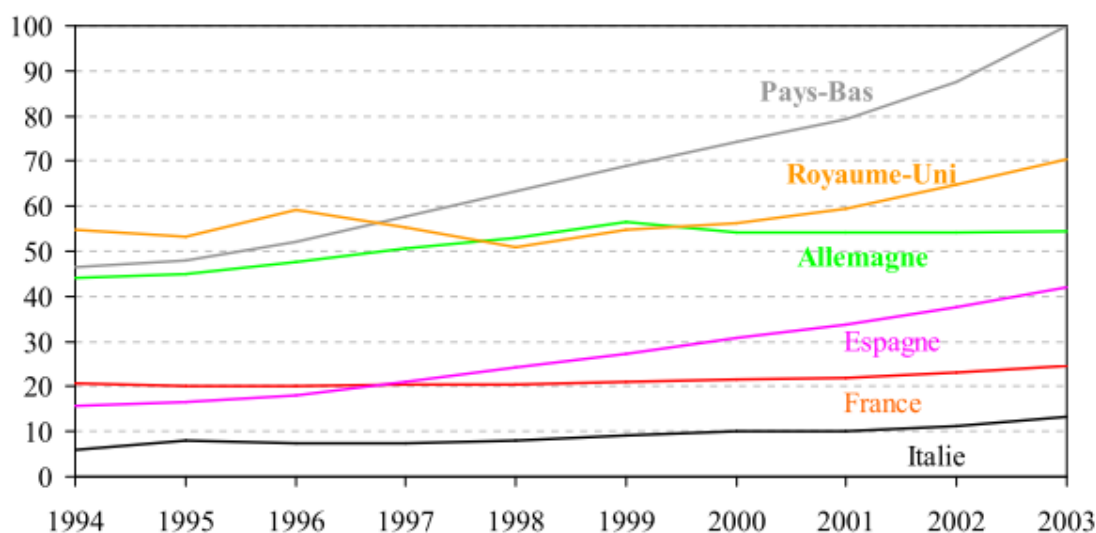
Sources : Comptes nationaux, Eurostat

D'après ce graphique :

- les pays de l'est ont une charge d'endettement très faible, qui commence tout de fois à augmenter depuis 2001
- l'Italie semble particulièrement isolée avec un faible endettement depuis de nombreuses années
- La France et la Belgique sont à un niveau intermédiaire, légèrement inférieur à celui de l'Autriche

- le taux d'endettement du Royaume-Uni et de la Suède sont assez proches, supérieurs à 100%, pouvant être comparés à ceux des Etats-Unis ou de l'Australie et deux fois plus élevés que ceux de la France
- les ménages espagnols et portugais qui étaient moins endettés que les français au milieu des années 1990 ont rejoint le Royaume-Uni et la Suède
- l'Allemagne est le seul pays où l'indicateur tend à stagner voire diminuer, se faisant rattraper par la Finlande où la croissance a été très importante
- le Danemark et les Pays-Bas sont loin devant les autres pays européens avec une charge d'endettement représentant plus de 200% du revenu disponible net des ménages.

Graphique 2 : Comparaison de l'évolution de la part de l'endettement immobilier des ménages français dans le PIB à celle de certains pays de 1980 à 2001 (%)

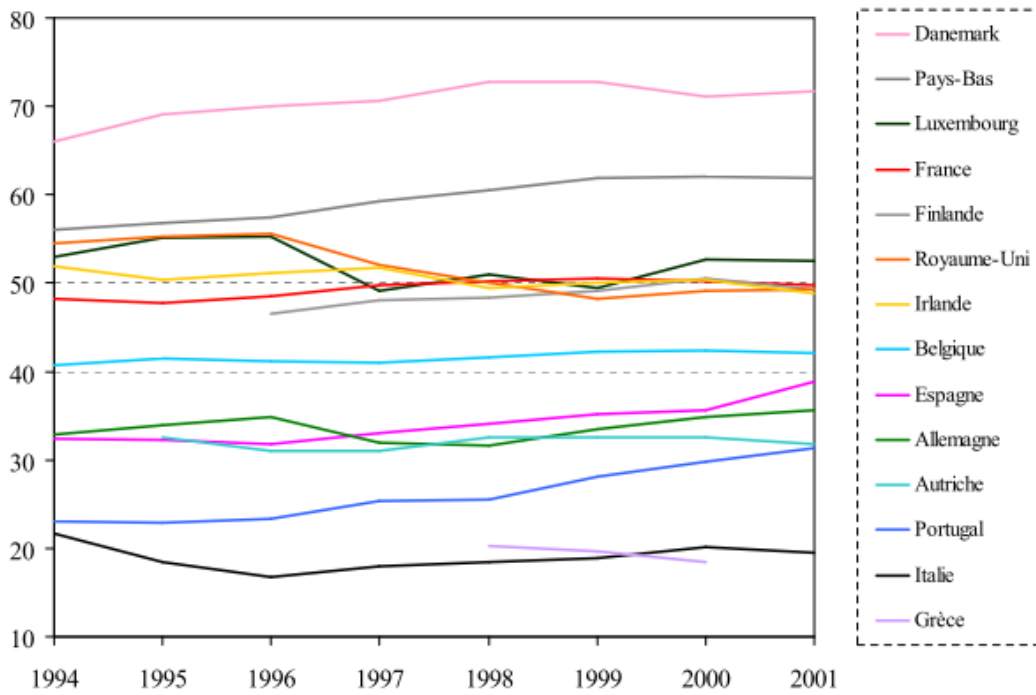


Source : European mortgage federation

Tableau 2 : Proportion de ménages endettés dans divers pays du monde (%)

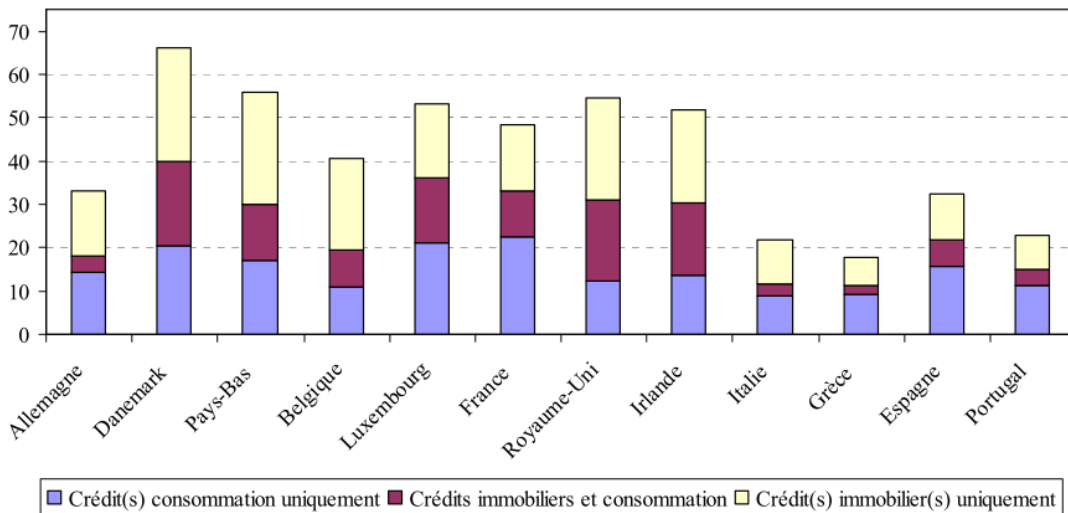
	Part des ménages endettés	Avec prêt immobilier	Avec prêt à la consommation	Source
Allemagne de l'Ouest	42,9	27,2	22,5	1993 Income and Expenditure Survey
Italie	19,1	9	12,2	1998 Survey of Household Income and Wealth.
Pays Bas	65,7	42,6	32	1998 Center Savings Survey
Royaume-Uni	-	31,8 (45)	14,2	1997/1998 Financial Research Survey, 1996 Family Expenditure Survey pour la valeur entre parenthèses
Etats-Unis	75,1	44,6	48,5	1998 Survey of Consumer Finance
Canada	68	35		1999 Survey of Financial Security

Graphique 3 : Evolution de la proportion de ménages endettés (en %) de 1994 à 2001



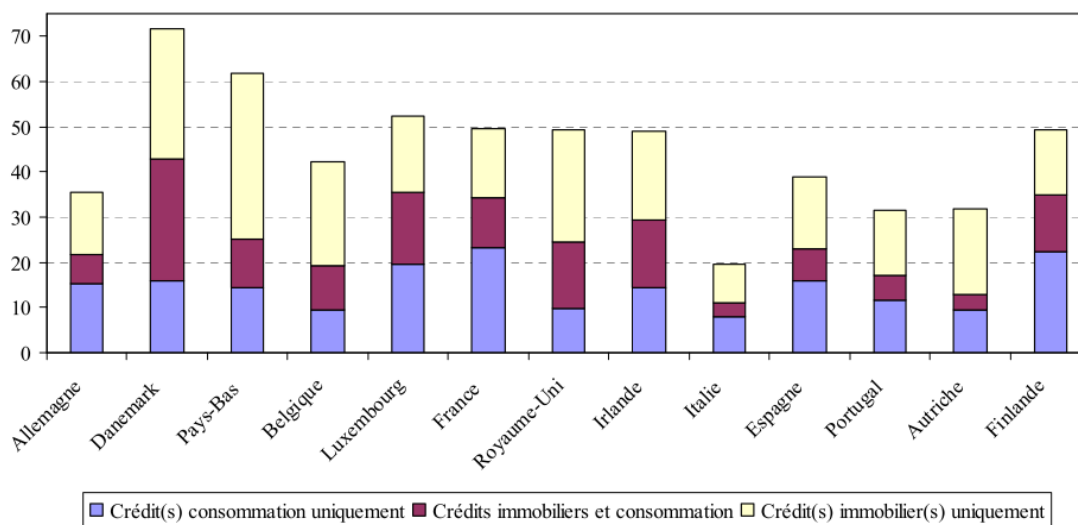
Source : Panel européen des ménages

Graphique 5 : Répartition de la proportion de ménages endettés (en %) selon la nature de l'endettement en 1994





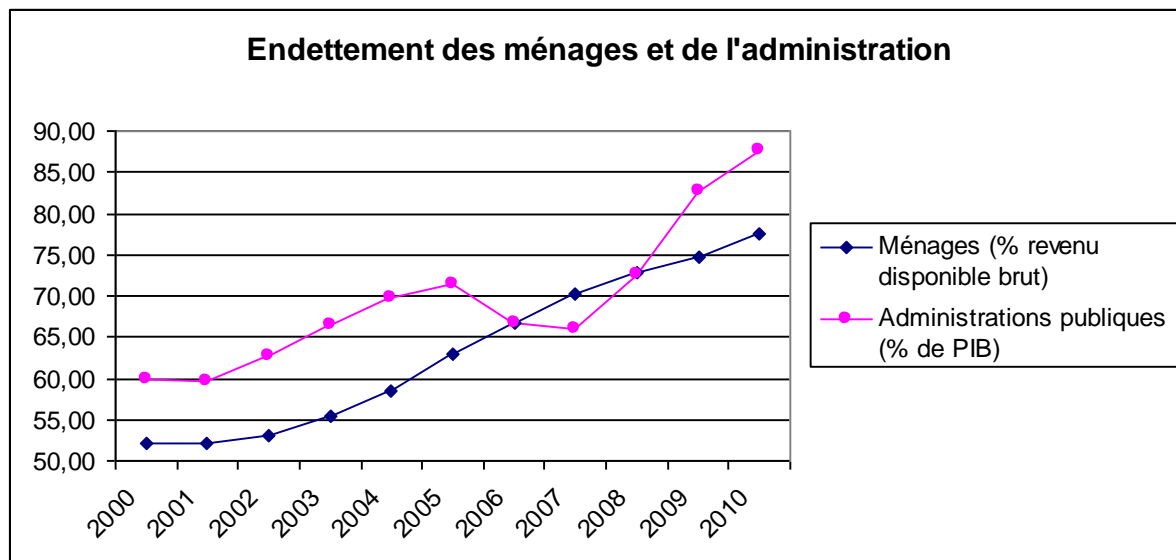
Graphique 6 : Répartition de la proportion de ménages endettés (en %) selon la nature de l'endettement en 2001



Source : Panel européen des ménages

## Annexe 2 : Evolution de l'endettement de l'administration et de l'endettement des ménages en France

D'après les comptes nationaux:



### **Annexe 3 : Fonctionnement d'une commission de surendettement**

Source : FRAISSE H, A.MULLER [juillet 2011], (à paraître), *Le traitement du surendettement des ménages : de l'objectif de négociation à la prévention de la rechute.*, Economie et statistiques

Nous reproduisons ici la présentation du fonctionnement des commission de surendettement faite par Henri Fraisse et Anne Muller dans l'article.

#### **Les différentes orientations prévues par la procédure : recevabilité, plan conventionnel, plan recommandé, procédure pour redressement personnel**

Un particulier peut déposer un dossier uniquement auprès de la commission de surendettement de la Banque de France la plus proche de son domicile. Elle est le seul point d'entrée dans le processus. La première étape est l'étude de la recevabilité du dossier. Trois conditions sont à satisfaire : (i) Le surendetté doit se trouver dans l'impossibilité manifeste de faire face à ses dettes, selon la définition du surendettement donnée par l'article L 330-1 du code de la consommation ; (ii) son surendettement ne doit pas provenir uniquement de dettes d'origine professionnelle ; (iii) il doit être de bonne foi. Si le dossier est déclaré irrecevable, cela peut être dû à plusieurs raisons. Citons en deux : soit le débiteur possède de trop nombreuses dettes professionnelles et sa situation est plus proche du régime de la faillite d'entreprise encadrée par le code de commerce que du surendettement, soit son statut professionnel le fait relever d'autres types de procédure.

Une fois que le dossier est déclaré recevable, il peut être orienté dans deux directions : soit la situation du surendetté est déclarée « irrémédiablement compromise » et dans ce cas, s'ouvre une procédure de redressement personnel sous l'autorité du juge de l'exécution, soit le débiteur se trouve dans une situation « remédiable » et la commission oriente le dossier vers la conclusion d'un plan conventionnel de redressement.

Si la commission décide d'orienter le dossier vers une « procédure pour redressement personnel », proche de la faillite civile, elle confie au juge de l'exécution le traitement du dossier. Celui-ci dispose d'un mois pour informer le débiteur et ses créanciers connus de l'ouverture d'une procédure de redressement personnel. A partir de ce jugement et jusqu'au jugement de clôture, les procédures d'exécution diligentées par les créanciers, à l'exception de celles concernant les dettes alimentaires, sont suspendues. Le juge désigne un mandataire qui a pour mission de faire le bilan de la situation économique et sociale du surendetté, afin d'évaluer passif et actif du surendetté. En tenant compte de ce rapport, le juge peut prononcer la liquidation judiciaire du patrimoine personnel du débiteur. Si l'actif réalisé par la vente amiable de ce patrimoine est suffisant pour désintéresser les créanciers, le juge clôture le dossier. Dans le cas contraire, il prononce la clôture pour insuffisance d'actif qui entraîne un effacement de toutes les dettes non professionnelles.

Si la commission décide d'orienter le dossier vers le plan conventionnel de redressement, elle en informe l'ensemble des créanciers et envoie à chacun d'eux un état complet des créances. Ceux-ci disposent alors de trente jours pour confirmer ou modifier la déclaration de créances faite par le débiteur. La commission calcule la capacité de remboursement du débiteur, détermine la quotité saisissable par référence au barème du code du travail <sup>(1)</sup>, et fixe une mensualité maximale qui est celle que le plan conventionnel de redressement ne pourra pas dépasser. Le plan de redressement élaboré par la commission de surendettement peut comporter des mesures de report ou de rééchelonnement de paiement de dettes, de remise de dettes, de réduction ou suppression de taux d'intérêt, de consolidation, de création ou de

substitution de garantie. Le taux d'intérêt légal est le taux minimum auquel peut être restructuré la dette. Chaque commission détermine en référence à ce taux un taux d'intérêt maximal qu'elle demande à son secrétariat de ne pas dépasser dans la négociation.

Au cours de la procédure, priorité est donnée aux crédits finançant l'acquisition de la résidence principale, dans la mesure où la vente du logement familial, loin de résoudre les difficultés du ménage, risque au contraire de les aggraver. Ensuite, une règle de séniorité dans le remboursement des dettes s'applique avec par ordre de priorité : les dettes pénales et alimentaires, les dettes de logement et les dettes concernant les charges courantes. Pour ce qui est des crédits à la consommation ou autre crédit de trésorerie, la commission tente de mettre les créanciers sur un pied d'égalité. Une fois que le plan conventionnel de redressement a été déterminé par la commission, elle le soumet à l'ensemble des créanciers et au débiteur. L'accord de l'ensemble des parties marque le succès de la procédure. Mais si l'une des parties est en désaccord avec la proposition, le dossier entre en phase de recommandation et est orienté vers le juge de l'exécution.

La procédure de recommandation, sous l'autorité d'un juge consiste, pour la commission, à proposer l'adoption de mesures de réaménagement du passif, auxquelles le juge de l'exécution est chargé de conférer force exécutoire après avoir contrôlé leur légalité ainsi que la régularité de la procédure. La commission peut recommander le même type de mesures visant à alléger la dette que pour un plan conventionnel. Si un moratoire est proposé par la commission (il ne doit pas excéder deux ans), à son terme, la situation du surendetté est réexaminée. Si elle s'est améliorée, la commission présente ses recommandations. Si le débiteur reste insolvable, elle recommande, par une proposition spéciale et motivée, l'effacement partiel des dettes. En l'absence de contestation, le juge doit vérifier la régularité de la recommandation (la forme) mais également le fond dès lors que celle-ci contient une mesure d'effacement. S'il y a contestation, il lui appartient de trancher.

## Annexe 4 : Statistiques descriptives complémentaires sur la base SRCV 2008, individus et ménages

Table : statistique descriptive sur les principales variables

	<i>mean</i>	<i>sd</i>	<i>min</i>	<i>max</i>
age	4.29	1.67	1.0	7
nombempr	1.64	0.97	1.0	7
motif_a	0.07	0.25	0.0	1
motif_b	0.21	0.41	0.0	1
motif_c	0.05	0.22	0.0	1
motif_d	0.10	0.30	0.0	1
occrem1	2.12	0.97	1.0	3
stoc1	2.55	1.26	1.0	5
emprun1	2.26	0.96	1.0	3
N	10418			

Annexe 1 : répartition de la population par quintiles de niveau de vie

<i>Quintiles de niveau de vie</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Cumulé</i>
Q1	2 084	20,01	20,01
Q2	2 086	20,02	40,03
Q3	2 082	19,99	60,01
Q4	2 084	20,00	80,02
Q5	2 082	19,98	100,00
Total	10 418	100	100,00

Nombre d'observations : 10 418 ménages

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

*Note quintiles* : les quintiles partagent la population en 5 groupes d'effectifs égaux. Le 1<sup>er</sup> quintile (respectivement le 4<sup>ème</sup> quintile) est ici le seul en dessous (respectivement au-dessus) duquel se situent les 20% des ménages ayant le plus faible niveau de vie.

*Note niveau de vie* : Le niveau de vie est le revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'UC (les unités de consommation sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée, qui attribue 1UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans). Le niveau de vie est égal pour tous les individus d'un même ménage.

Annexe 2 : Répartition de la population par âge de l'apersonne de référence du ménage

<i>Age</i>	<i>Fréquence</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Cum</i>
Moins de 25 ans	377	4	4
25-34 ans	1 718	16	20
35-44 ans	1 921	18	38
45-54 ans	1 791	17	55
55-64 ans	1 847	18	73
65-74 ans	1 238	12	85
75ans et plus	1 526	15	100
Total	10 418	100	100

Nombre d'observations : 10 418 ménages

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Annexe 3 : Niveau de vie et revenu disponible par quintiles

<i>Quintiles</i>	<i>Niveau de vie</i>	<i>Revenu disponible</i>
Q1	947	1020
Q2	1410	1720
Q3	1632	2404
Q4	1981	3281
Q5	3345	6062
Ensemble	1863	2897

Table : Motif d'emprunt

<i>Motif d'emprunt</i>	<i>%</i>
Financer un achat immobilier ou foncier pour la résidence principale	12
Financer un achat d'une voiture ou d'une moto	39
Financer un achat d'autres biens d'équipement	10
Autres motifs personnels (crédits à la consommation, etc)	19

Raisons professionnelles (achats de locaux, machines, fonds de commerce)	2
Nombre d'observations	5 519

**Tableau II.2.4: Part du revenu consacré au remboursement de l'ensemble des emprunts**

	Moins de 10%	De 10 à moins de 33%	Plus de 33%
Habitation seulement	16	68	16
Consommation seulement	46	50	4
Habitation et consommation	5	59	36
Total	26	58	16

**Nombre d'observations total : 5 487**

Lecture : Parmi les personnes ayant uniquement des crédits immobiliers, 16% d'entre eux consacrent moins de 10% de leur revenu au remboursements de l'ensemble de leurs emprunts, 68% y consacrent entre 10 et 33% de leur revenu, 16% y consacrent plus de 33% de leur revenu.

Table : Prélèvements obligatoires et nature de l'endettement

Impôts	Endettés	Surendettés	Population totale
IRPP	2 137	811	1 766
-PPE	198	259	149
TH	445	218	389
ISF	81	0	88
Prélèvements totaux	2 466	769	2 094
Nombre d'observations	5 519	119	10 418

Champs : 10 418 ménages métropolitains.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Impôts	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
IRPP	3 153	1 121	2 184	1 389
-PPE	152	238	207	100
TH	524	334	509	331
ISF	180	15	24	97
Prélèvements totaux	3 705	1 232	2 509	1 717
Nombre d'observations	2227	2025	1 267	4 899

Champs : 10 418 ménages métropolitains.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

## I.2 : INDIVIDUS

Nature de l'endettement	Observations	Pourcentage
Surendettés	337	2
Endettés	16 020	63
Habitation seulement	6 600	26
Consommation seulement	5 183	20
Habitation et consommation	4 228	17
Aucun	9 490	37
Population totale	25 510	100

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008

**Table : personnes à charge**

Existence de personnes à charge	Endetté	Surendetté	Population totale
Oui	11	14	10
Non	89	86	90
Total	100	100	100
Nombre d'observations	16 020	337	25 506

Existence de personnes à charge	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
Oui	10	13	8	9
Non	90	87	92	91
Total	100	100	100	100
Nombre d'observations	6 609	5 183	4 226	9 488

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Table : nombre de personnes à charge

Nombre de personnes à charge	Endetté	Surendetté	Population totale
0	31	59	39
1	24	11	24
2	25	10	20
3	13	20	11
4 et plus	7	0	6
Total	100	100	100
Nombre d'observations	1 837	36	2 696

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

Nombre de personnes à charge	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Aucun
0	29	36	25	27
1	24	24	25	40
2	26	25	24	15
3	13	9	19	11
4 et plus	8	6	7	17
Total	100	100	1	100
Nombre d'observations	757	674	496	9 490

Champs : 25 510 individus métropolitains âgés de plus de 16 ans.

Source : INSEE, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV) 2008.

## Annexe 5 : statistiques descriptives complémentaires sur l'endettement entre 2004 et 2008 et sur la base fusionnée utilisée pour les régressions

### I. Endettement des ménages

Nombre d'individus endettés en 2004 et en 2008 : 5 179

Nombre total d'individus endettés en 2004 : 8 654

Nombre total d'individus endettés en 2008 : 9 195

**Tableau A.1.1.: Individus endettés selon la nature de l'endettement, le niveau de vie ou l'âge de la personne de référence en 2008.**  
Base panel

Age et niveau de vie	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Total	Aucun
Moins de 25 ans	4	36	3	43	57
25-34 ans	23	29	18	70	30
35-44 ans	35	21	21	77	23
45-54 ans	28	22	18	68	32
55-64 ans	21	22	10	53	47
65-74 ans	12	16	4	32	68
75ans et plus	2	6	0	8	92
Q1	7	21	3	31	69
Q2	14	26	8	48	52
Q3	23	26	15	64	36
Q4	29	21	20	70	30
Q5	39	11	20	70	30
Ensemble	22	21	13	56	44
Nombre d'observations	3 802	3 194	2 199	9 195	6 409

*LECTURE* : En 2008, 31% des individus du premier quintile sont endettés à titre privé, pour 7% il s'agit d'un crédit immobilier, pour 21% un crédit à la consommation, pour 3% des deux. 69% des individus du premier quintile n'ont contracté aucun emprunt  
*Champ* : individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.

*Source* : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.

*Nombre d'observations total* : 15 604

**Tableau A.1.2: Individus endettés selon la nature de l'endettement, le niveau de vie ou l'âge de la personne de référence en 2004.**  
Base panel

Age et niveau de vie	Habitation seulement	Consommation seulement	Habitation et consommation	Total	Aucun
Moins de 25 ans	2	28	1	31	69
25-34 ans	24	32	14	70	30
35-44 ans	30	23	21	74	26
45-54 ans	29	22	18	69	31
55-64 ans	23	18	6	47	53
65-74 ans	7	11	2	20	80
75ans et plus	2	3	0	5	95
Q1	6	18	2	26	74
Q2	14	24	5	43	57
Q3	23	26	13	62	38
Q4	30	19	20	69	31
Q5	34	14	21	69	31
Ensemble	22	20	12	54	46
Nombre d'observations	3 538	3 090	2 026	8 654	6 950

*LECTURE* : En 2004, 26% des individus du premier quintile sont endettés à titre privé, pour 6% il s'agit d'un crédit immobilier, pour 18% un crédit à la consommation, pour 2% des deux. 74% des individus du premier quintile n'ont contracté aucun emprunt



*Champ* : individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.

*Source* : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de panel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.

*Nombre d'observations total* : 15 604

**Table A.1.3 : Individus endettés selon la nature de l'endettement et la situation vis-à-vis de l'endettement en 2004 et 2008**

	<i>Habitation seulement</i>	<i>Consommation seulement</i>	<i>Habitation et consommation</i>	<i>Endettement total</i>	<i>Aucun endettement</i>	<i>Nombre d'observations</i>
Population totale de 2004	23	20	13	56	44	15 604
Population totale de 2008	24	20	14	59	41	15 604
Population de 2004 non endettée en 2008	22	19	13	54	46	6 409
Population de 2004 endettée en 2008	23	20	13	56	44	9 195
Population de 2008 non endettée en 2004	24	21	13	58	42	6 950
Population de 2008 endettée en 2004	24	21	15	60	40	8 654

## II. Niveau de vie et remboursement

**Table A.2.1 : Niveau de vie, endettement et charge de remboursements**

	<i>Niveau de vie</i>		<i>Remboursements mensuels</i>		<i>Charge de remboursement des emprunts</i>	
	2004	2008	2004	2008	2004	2008
Endettés	1 562	1 968	589	619	20	17
Habitation seulement	1 707	2 308	692	763	22	18
Consommation seulement	1 363	1 599	276	263	12	9
Habitation et consommation	1 636	1 980	924	937	28	24
Aucun endettement	1 628	1 788	-	-	-	-
Q1*	790	1 064	298	273	29	20
Q2	1 144	1 439	415	404	24	18
Q3	1 373	1 718	500	526	18	18

Q4	1 661	2 099	646	680	21	18
Q5	2 659	3 591	901	1 072	18	16
Population totale	1 494	1 890	326	353	13	11

*NB : Le niveau de vie par quintiles concerne l'ensemble de la population. Les remboursements par quintiles concernent l'ensemble des personnes endettées par quintiles et non pas l'ensemble de la population de chaque quintile.*

*Lecture : En 2004, les individus du premier quintile ont un niveau de vie mensuel moyen de 790 euros par mois. Les individus endettés du premier quintile remboursent en moyenne 298 euros par mois ; cela représente une charge de remboursement de 29% de leurs revenus disponibles.*

*Champ : individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de pannel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Nombre d'observations total : 15 604*

Table A.2.1 : Taux d'intérêt et nombre d'emprunt liés à la résidence principale

	2004	2008
Taux d'intérêt moyen du premier emprunt pour la résidence principale	5,5	4,7
Nombre moyen d'emprunts liés à la résidence principale	1,7	1,7

### III. Accidents de la vie et caractéristiques sociodémographiques principaux

Table A.3.1 : Principaux caractéristiques sociodémographiques de la population en 2008

	Part dans la population totale
Célibataire	35
Marié	50
Divorcé	8
Veuf	7
Avec enfants	57
Sans enfants	43
Au chômage	9
Emploi précaire	29
CDD	17
Retraité	33
Propriétaire	65

*Lecture : 35% des individus sont célibataires*

*Champ : individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de pannel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Nombre d'observations total : 15 604*

Table A.3.2 : Evénement privé et professionnels entre 2004 et 2008

Accident de la vie	Entre 2004 et 2008
Divorce	18

Mise en couple	16
Décès conjoint, veuf	6
Naissance enfant	32
Tomber au chômage	8
Précarisation de l'emploi	16
Retraite	19
Nombre d'observations	15 604

*Lecture : entre 2004 et 2008, 18% des individus ont divorcé*

*Champ : individus métropolitains. Chaque individu est membre d'un ménage. Si la question est posée au ménage, la réponse du ménage est assignée à chaque individu qui le compose.*

*Source : Insee, enquête statistique sur les Revenus et les conditions de vie (SRCV), données de pannel entre 2004 et 2008 par fusion des bases individu 2004, ménage 2004, individus 2008, ménage 2008.*

*Nombre d'observations total : 15 604*